3,90€ samedi 29 – dimanche 30 mars 2025 LE FIGARO – N° 25 067 – www.lefigaro.fr – France métropolitaine uniquement Première édition

LE FIGARO

« Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur » Beaumarchais

Alexandre Gauthier

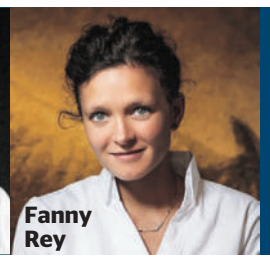
Fanny Rey

GASTRONOMIE
LES ÉTOILÉS 2025 DU « FIGARO »
PAGES 30 ET 31

HORLOGERIE
AUDEMARS PIGUET CÉLÈBRE 150 ANS D'EXPERTISE ET DE PASSION FAMILIALE
NOTRE CAHIER SPÉCIAL EN PARTENARIAT AVEC AUDEMARS PIGUET

Rachida Dati fait la course en tête pour la mairie de Paris

Selon un sondage Ifop-Fiducial, la ministre de la Culture distance tous ses concurrents au premier tour dans la capitale et se place en position de l'emporter face à une gauche divisée.

Après un quart de siècle de règne socialiste sur la capitale, l'Hôtel de Ville va-t-il basculer ? À un an du scrutin qui désignera le successeur de la maire de Paris, en mars 2026, Rachida Dati, pressentie pour prendre la tête d'une liste d'union de la droite et du centre, est créditée de 35 % à 37 % des intentions de vote au premier tour, révèle un sondage Ifop-Fiducial pour *Le Figaro* et Sud Radio. Un score qui place la ministre de la Culture et maire du 7e arrondissement en position de l'emporter. Face à elle, la gauche part en ordre dispersé. Affaiblie par un résultat de 1,75 % à la présidentielle de 2022, Anne Hidalgo a décidé de ne pas briguer de troisième mandat. Mais en soutenant le sénateur socialiste Rémi Féraud contre son ancien dauphin Emmanuel Grégoire, l'édile alimente un duel socialo-socialiste. Son adjoint aux transports, David Belliard, candidat « woke » revendiqué, sera, lui, le candidat des Écologistes.

➔ LES STRATÉGIES EN ORDRE DISPERSÉ DU BLOC GOUVERNEMENTAL
➔ ANNE HIDALGO, TROUBLE-FÊTE DES MUNICIPALES À PARIS
➔ DAVID BELLIARD, LE CANDIDAT ÉCOLO, « WOKE » REVENDIQUÉ PAGES 2, 3 ET 4

Trump et Poutine relancent la bataille de l'Arctique

Alors que Donald Trump promet d'*« aller aussi loin qu'il le faudra »* pour prendre possession du Groenland, où JD Vance a visité hier la base de Pituffik *(photo)*, la Russie annonce sa montée en puissance militaire en Arctique. PAGES 8, 9 ET L'ÉDITORIAL

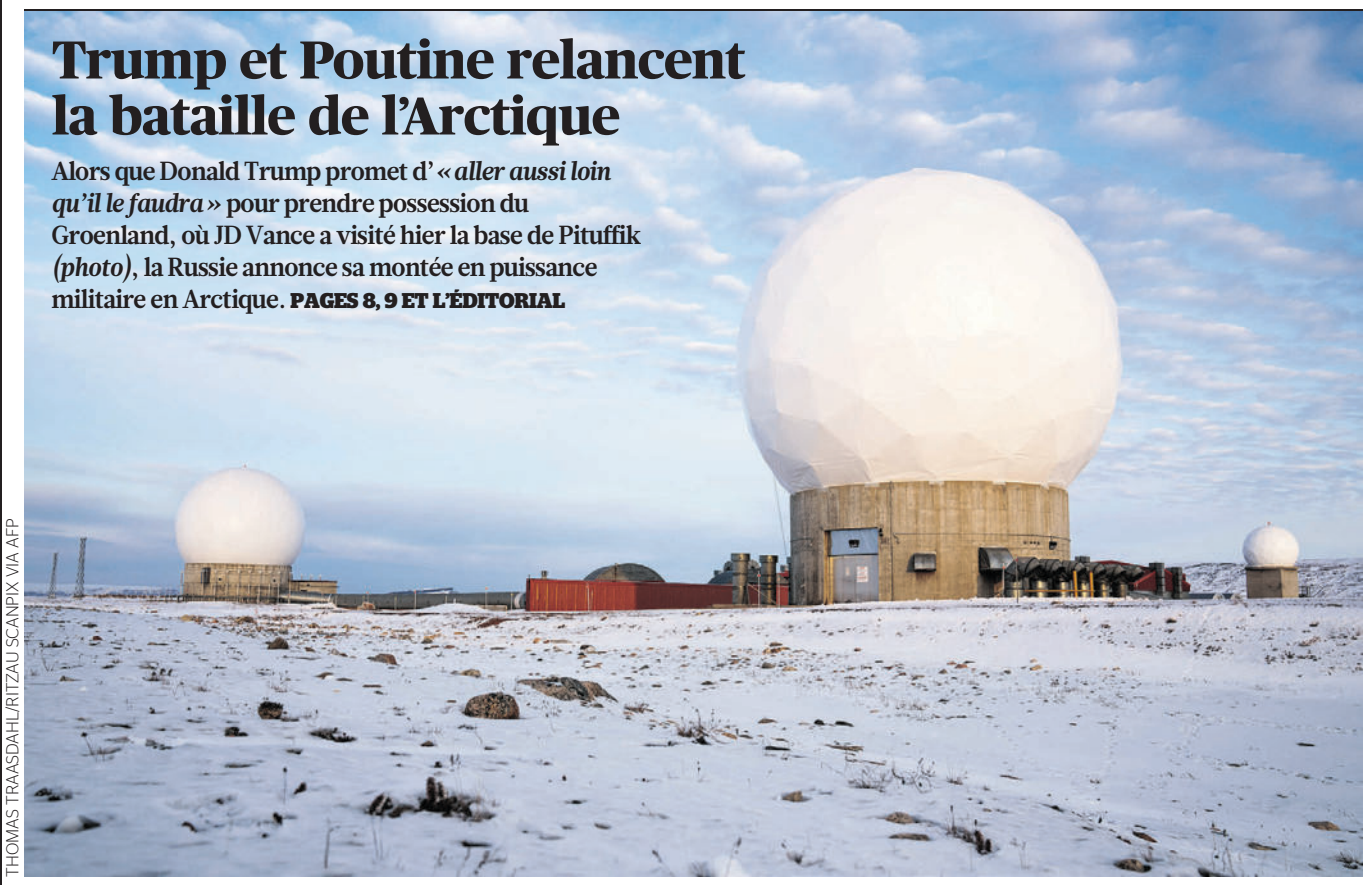
THOMAS TRAASDAHL/RITZAU SCANPIX VIA AFP

Michel Barnier : « La situation de la France s'aggrave chaque jour »

Trois mois après son départ de Matignon, l'ancien premier ministre livre dans une interview au *Figaro* son analyse sur l'état de la France et la menace de censure que les oppositions laissent planer sur François Bayrou. Apportant son soutien à Bruno Retailleau dans la course à la présidence LR, il exhorte la droite à ne pas sacrifier une *« opportunité historique »* pour des *« querelles de personnes »*. L'ancien commissaire européen réaffirme le rôle de l'UE dans la nouvelle donne géopolitique. PAGE 5

PROCÈS LE PEN
Le Conseil constitutionnel évoque le principe de proportionnalité
PAGE 6

UKRAINE
Kiev rejette l'« administration transitoire » voulue par Poutine PAGE 10

LIBAN
Emmanuel Macron fustige les bombardements d'Israël à Beyrouth PAGE 11

ENQUÊTE
Cambriolages, violences, trafics… Les chiffres de la délinquance dans les villes de France PAGE 13

NEUROSCIENCES
Amnésie infantile : pourquoi oublions-nous nos premières années de vie ?
PAGE 14

ARMEMENT
Ces industriels qui se convertissent à la défense PAGE 22

CHAMPS LIBRES

- Le fléau tabou de la cocaïne chez les marins-pêcheurs
- La tribune de Jean-Éric Schoettl
- La chronique de Mathieu Bock-Côté
- L'analyse de Ronan Planchon

PAGES 17 À 19

FIGARO **OUI** FIGARO **NON**

Réponses à la question de vendredi :
Êtes-vous favorable à la suppression des zones à faibles émissions (ZFE) ?

OUI 85 %	NON 25 %

VOTANTS : 87 401

L'Europe doit-elle taxer les Gafam en réponse aux droits de douane imposés par Trump ?

Téléchargez l'appli du Figaro pour voter

JEANNE LOZAY - L'AUBERGE DE SAINT-RÉMY

ÉDITORIAL par Philippe Gélie

Yalta dans les glaces

Les Groenlandais ont trouvé une nouvelle déclinaison du slogan *« MAGA »* : *« Make America Go Away »*. C'est avec de telles pancartes qu'ils comptaient accueillir vendredi le vice-président, JD Vance, dans leur capitale. Mais, voyant se profiler un *« désastre »* public, Washington a recalibré la visite comme un simple *« briefing de sécurité »* sur la base de Pituffik, concédée aux États-Unis depuis la Seconde Guerre mondiale. Tant pis pour les images d'Usha Vance, la Second Lady, applaudissant à une pittoresque course de traîneaux. Depuis la tapageuse visite du fils aîné de Donald Trump, Don Junior, en janvier, les gros sabots américains ne sont plus vraiment les bienvenus sur l'immense île polaire.

Les menaces répétées du président n'arrangent rien : *« Nous irons aussi loin qu'il le faut »* pour *« en prendre possession »*, a-t-il encore martelé jeudi. Nul ne conteste l'importance stratégique du Groenland : Pituffik offre au Pentagone un poste de vigie irremplaçable face à la menace des missiles russes ou chinois, plus encore avec le développement d'engins hypersoniques conçus pour déjouer la surveillance satellitaire. Mais les enjeux du Grand Nord sont plus géopolitiques que strictement militaires. Ils englobent les nouvelles routes commerciales ouvertes par la fonte des glaces, les réserves d'hydrocarbures et de minerais rares et la concurrence avec les autres puissances, notamment chinoise.

Vladimir Poutine voit bien le profit qu'il peut tirer des appétits américains. Il admet le *« sérieux »* de la revendication de Trump qui, s'il faisait autoritairement main basse sur le Groenland, validerait l'expansionnisme russe ailleurs. Tout en renforçant sa présence militaire dans l'Arctique, le Kremlin offre de *« coopérer »* avec les États-Unis pour l'exploitation des ressources au-delà du cercle polaire. Au point que l'on s'interroge : et si ce vaste espace de glace devenait le terrain où tester le rapprochement russo-américain, espéré à Moscou comme à Washington ? À l'heure où se recomposent les alliances et se redécoupent les zones d'influence, les Russes mettront-ils tous leurs pions du côté chinois ou passeront-ils un nouveau Yalta avec les Américains ? En faisant monter les enchères, Trump espère sans doute influencer la réponse. ■

Terrain de coopération russo-américaine ?

L'HISTOIRE CONTINUE
BOUTIQUE AUDEMARS PIGUET PARIS : RUE ROYALE

AND : 4,50 € – BEL : 4,00 € – CH : 4,90 CHF – D : 4,50 € – ESP : 4,50 € – GR : 4,00 € – LUX : 4,00 € – MAR : 37 DH – DOM : 5,00 € – TUN : 11,00 TND ISSN 0182.5852

M 00108 - 329 - F: 3,90 €

Municipales 2026 à Paris : Rachida Dati en pole

Hicham Zemrani

La ministre de la Culture surclasse les candidats de gauche et fait mieux que Gabriel Attal au sein du bloc central, selon une

Rachida Dati, ministre de la Culture, dans son bureau, à Paris, en octobre 2024.

PAUL DELORT/LE FIGARO

L'année 2026 sera-t-elle celle de l'alternance à Paris ? Après un quart de siècle de règne des socialistes, alliés aux écologistes et communistes, la gauche est en grande difficulté. La maire sortante Anne Hidalgo, qui a renoncé à briguer un troisième mandat, pourrait bien voir sa meilleure ennemie Rachida Dati lui succéder l'année prochaine.

Selon un sondage Ifop-Fiducial pour *Le Figaro* et Sud Radio, la ministre de la Culture est créditée de 35 % à 37 % des intentions de vote au premier tour des élections municipales, dans l'hypothèse où elle prendrait la tête d'une liste d'union du bloc central – Renaissance, LR, MoDem et Horizons. Soit peu ou prou l'addition des scores obtenus en 2020 par la maire du 7e arrondissement et la candidate macroniste Agnès Buzyn. *« Rachida Dati rassemble bien le peuple du centre et de la droite parisienne »*, analyse Frédéric Dabi, directeur général de l'Ifop. En tant que candidate unique du bloc central, elle ferait mieux que l'ex-premier ministre Gabriel Attal (34 %) et Pierre-Yves Bournazel (31 %), ancien député Horizons de Paris.

Ces données ne garantissent toutefois pas une victoire au second tour.

QUESTION : Si dimanche prochain devait se dérouler le premier tour des élections municipales, à Paris, pour laquelle des listes suivantes y aurait-il **le plus de chances que vous votiez ?** en % des suffrages exprimés

Lutte ouvrière · LFI - **Sophia Chikirou** · Majorité municipale (PS-PCF) · Les Écologistes - **David Belliard** · Bloc central (Renaissance, MoDem, Horizons, LR) · LR - **Francis Szpiner** · Reconquête - **Sarah Knafo** · RN - **Thierry Mariani** · Autre liste

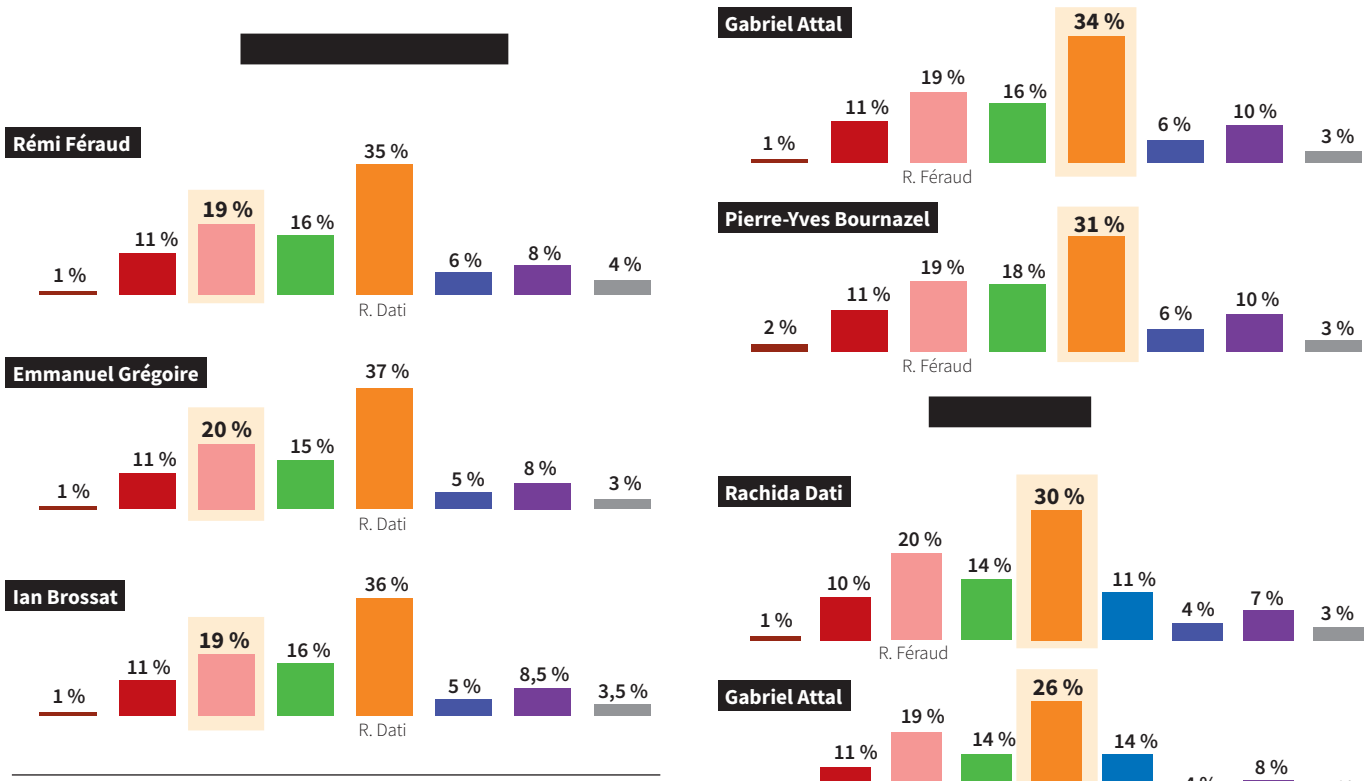

QUESTION : Selon vous, chacune des personnalités suivantes ferait-elle **un bon maire de Paris ?**

en % des suffrages exprimés

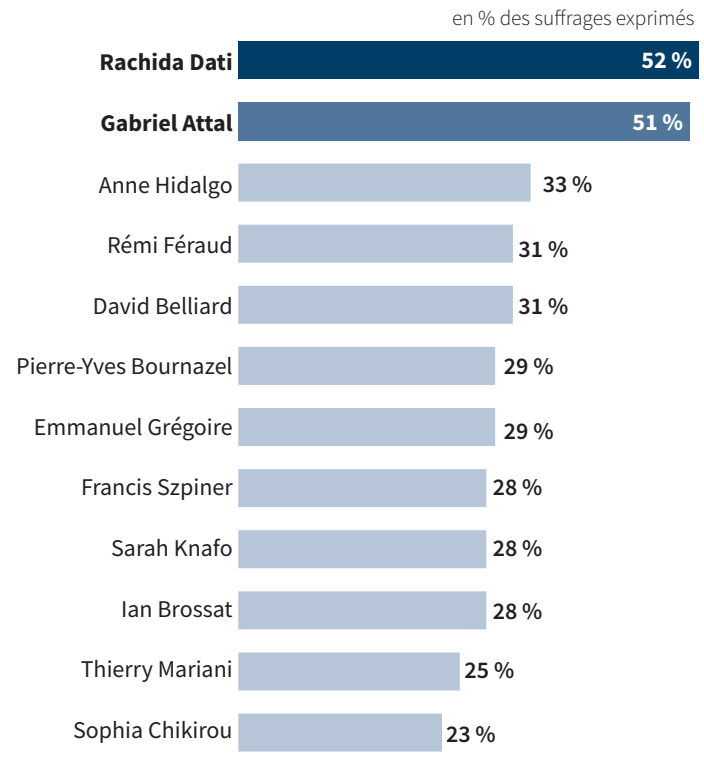

QUESTION : À Paris, les conseillers municipaux sont élus indirectement par les électeurs de chaque arrondissement. Ils forment le conseil municipal qui élit le maire. Souhaiteriez-vous qu'aux élections municipales de mars 2026, **le maire de Paris soit élu directement par les électeurs parisiens ?**

en % des suffrages exprimés

OUI · NON

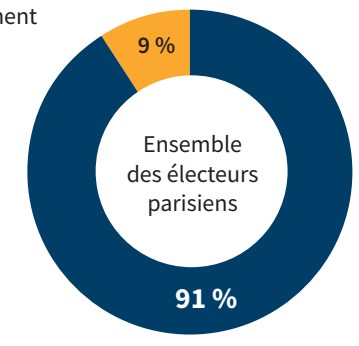

ifop · FIDUCIAL · SUD RADIO · LE FIGARO

Étude réalisée par Ifop-Fiducial pour Sud Radio et *Le Figaro*. Enquête menée auprès d'un échantillon de 1 039 personnes inscrites sur les listes électorales, extrait d'un échantillon de 1 130 personnes, représentatif de la population parisienne âgée de 18 ans et plus. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par arrondissement. Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 21 au 26 mars 2025.

De Renaissance aux Républicains, les stratégies en ordre dispersé du bloc gou

Tristan Quinault-Maupoil

Au sein du bloc central, les sondages feront-ils office de primaire en amont des municipales ? À Paris, Rachida Dati veut y croire. La ministre de la Culture cherche à imposer l'évidence de sa candidature alors que ses contempteurs peinent toujours à prendre l'avantage dans les enquêtes d'opinion. Le plus à même de tirer son épingle du jeu, Gabriel Attal a récemment semblé fermer l'hypothèse d'une candidature. *« Ce n'est pas prévu »*, a lancé le secrétaire général du parti présidentiel, lundi, sur France Inter. Sans préciser si Renaissance ira jusqu'à soutenir la maire du 7e arrondissement, dont la personnalité crispe certains macronistes de centre gauche. *« On n'a pas pris la décision encore de la personnalité qu'on soutiendrait à Paris. On répondra à cette question cet été »*, a indiqué l'ancien premier ministre.

La conseillère de Paris Nelly Garnier, qui forme le premier cercle de Rachida Dati, ne s'inquiète pas pour autant de cette échéance : *« À Paris, le macronisme a changé. Les tenants d'un macronisme social-démocrate qui ne souhaitaient pas d'alliance avec la droite ont été largement battus lors des dernières législatives. Le dernier survivant était Clément Beaune, qui a été éliminé dès le premier tour »* – avant d'être nommé haut commissaire au Plan au début du mois.

Contrairement à 2020 où les macronistes tenaient absolument à présenter une candidature dans la capitale, Gabriel Attal est cette fois tenté de jouer placé plutôt que gagnant. *« Une approche partenariale »*, défend-on à Renaissance, en assurant que la question n'aurait pour l'instant fait l'objet d'aucune discussion formelle.

Reste que la menace judiciaire qui plane au-dessus de Rachida Dati – alors qu'un procès a été requis pour corruption dans l'affaire Ghosn – provoque le malaise de certains macronistes. *« Rachida Dati sera candidate quoi qu'il arrive, elle est déterminée. Elle a toujours été confrontée à l'adversité »*, prévient Nelly Garnier, au moment où le calendrier judiciaire n'est pas connu.

« Les Parisiens aspirent à un changement »

Sans attendre, la ministre de la Culture commence à poser les jalons d'une deuxième campagne après l'échec de 2020. Le 11 mars, elle a tenu une réunion publique sur les mobilités dans le 14e arrondissement, après un premier exercice similaire consacré au surtourisme en décembre dernier. *« Elle n'a pas montré encore les lignes de force d'un programme. On veut savoir si elle peut constituer une alternative crédible. Certains sujets comme la transition écologique ou le cadre de vie sont très importants pour nous »*, souligne-t-on dans l'entourage de Gabriel Attal.

Dans l'équation s'ajoute la démarche de l'ex-député Pierre-Yves Bournazel, proche d'Édouard Philippe. L'ancien premier ministre devrait participer à l'un de ses événements de campagne en juin prochain, manière de tordre le cou

position face à une gauche divisée

étude Ifop-Fiducial pour « Le Figaro » et Sud Radio.

À Paris, mais aussi à Lyon et Marseille, l'élection municipale se jouera à l'échelle des arrondissements. À moins que le premier ministre François Bayrou ne parvienne à modifier la loi dite « PLM » pour permettre aux habitants de ces trois villes d'élire directement leur maire. Une réforme voulue par l'écrasante majorité des Parisiens selon l'étude (91 %), dans une proportion encore plus forte que les Lyonnais (81 %) et Marseillais (88 %).

Rachida Dati fait toutefois face au risque d'une liste LR autonome, conduite par le sénateur parisien Francis Szpiner. Dans cette configuration, il obtiendrait 11 % des votes, faisant perdre 5 points à Rachida Dati (30 %). Un résultat qui témoigne de sa capacité à mordre sur l'électorat de la ministre de la Culture, mais aussi sur celui de la droite radicale. L'ancien maire du 16e arrondissement parviendrait même à grimper jusqu'à 14 % et 16 %, s'il affrontait Gabriel Attal (26 %) ou Pierre-Yves Bournazel (22 %).

Dans tous les cas, le candidat du bloc central relègue loin derrière lui la gauche, morcelée et dans l'incertitude. Au sein de la majorité municipale sortante, aucun candidat ne se détache clairement. Les deux prétendants à l'investiture socialiste, Emmanuel Grégoire et Rémi Féraud, se situent dans un mouchoir de poche, avec un léger avantage en faveur du premier (20 % contre 19 %). Et ce, malgré l'activisme d'Anne Hidalgo pour imposer son dauphin en taillant des croupières à son ancien premier adjoint, désormais persona non grata à l'Hôtel de Ville.

Pour que Paris reste à gauche, il sera toutefois difficile pour les socialistes et les écologistes de faire sans La France insoumise

Une stratégie qui semble inefficace puisque, dans le détail, Emmanuel Grégoire attire 59 % des électeurs qui ont voté pour la maire socialiste en 2020, quand Rémi Féraud en convainc seulement 53 %. « *Une illustration supplémentaire que personne n'est propriétaire de ses voix* », souligne Frédéric Dabi. À noter que Ian Brossat, sénateur communiste de la capitale, est également dans la course. En tant que candidat PS-PCF, il récolterait 19 % des suffrages au premier tour.

En 2020, Anne Hidalgo avait surclassé la liste écologiste de près de 20 points. Cette fois-ci, l'ordre d'arrivée à gauche est loin d'être connu. David Belliard, officiellement candidat des Verts depuis sa victoire lors de la primaire interne, est jaugé entre 14 % et 18 % des intentions de vote et talonne celui qui portera les couleurs de l'alliance socialo-communiste. Son score augmente même de 1 à 3 points selon les hypothèses, par rapport à la précédente enquête du mois de novembre. Au point que Frédéric Dabi note un « *effet désignation* » en faveur de l'adjoint chargé des transports.

Pour que Paris reste à gauche, il sera toutefois difficile pour les socialistes et les écologistes de faire sans La France insoumise. Créditée de 11 % des voix, Sophia Chikirou, potentielle candidate mélenchoniste, pourrait jouer les trouble-fêtes en se maintenant au second tour dans les arrondissements de gauche. Ses chances de devenir maire de la capitale sont toutefois maigres : elle est celle que les Parisiens rejettent le plus, avec 48 % d'entre eux qui considèrent qu'elle ne ferait pas du tout une bonne édile, devant les nationalistes Sarah Knafo (44 %) et Thierry Mariani (41 %).

Cette impopularité n'est pas de nature à empêcher la droite radicale d'obtenir des résultats inédits à Paris. Le Rassemblement national mise sur l'ancien ministre sarkozyste, dont la candidature est estimée entre 7 % et 8,5 % des intentions de vote, tandis qu'une liste Reconquête conduite par l'eurodéputée recueillerait entre 4 % et 6 % des suffrages.

Les deux partis nationalistes bénéficient du fait que Rachida Dati a rejoint le bloc central et donc libéré un espace politique sur sa droite. Dans les arrondissements bourgeois de l'Ouest parisien, la bataille s'annonce féroce entre les différences nuances de droite. ■

vernemental

à l'idée qu'il serait prêt à lui demander de se retirer pour favoriser une candidature commune. L'élu du 18e arrondissement maintient d'ailleurs qu'il sera candidat quoi qu'il arrive, après avoir déjà perdu la primaire de la droite en 2014 puis accepté de se retirer en 2020. « *Les Parisiens doivent avoir le choix du changement. Moi, je veux un changement positif, pas un changement dans la régression* », affirme Pierre-Yves Bournazel, qui fait bien le distinguo entre le premier tour et le second tour, lors duquel s'exprime habituellement le jeu des alliances. Comme la gauche en a d'ailleurs l'habitude.

Rachida Dati elle-même écarte toute discussion entre appareils politiques avant le premier tour. « *Notre logique n'est pas de mendier des blancs-seings avec tel ou tel parti. Une campagne municipale ne se fait pas par des accords entre apparatchiks* », affirme Nelly Garnier. Et d'ajouter : « *Une dynamique d'union, ça s'impose mais ça ne se négocie pas.* » La ministre de la Culture devra notamment chercher à rallier les électeurs de droite qui ne seraient pas offusqués de son départ au gouvernement, face à la volonté du sénateur LR Francis Szpiner de se lancer. Elle compte sur l'appui de macronistes élus dans l'Ouest parisien, dont ses collègues ministres Astrid Panosyan-Bouvet (Travail) et Benjamin Haddad (Affaires européennes). Alors que Pierre-Yves Bournazel veut, lui, profiter des divisions chez les socialistes de la majorité municipale sortante et l'apport de macronistes hostiles à Rachida Dati pour provoquer une dynamique. « *Les Parisiens aspirent à un changement dans une ville qui reste sociologiquement à gauche* », dit-il.

Même si le scrutin municipal aura valeur de test pour les prétendants à l'élection présidentielle, le bloc central est aujourd'hui tenté de se compter au premier tour. La réforme proposée du mode d'élection à Paris (la loi « PLM »), visant à supprimer le principe des grands électeurs par arrondissement, pourrait encore rebattre les cartes. Mais son cheminement au Parlement reste très incertain. Rachida Dati compte particulièrement sur ce texte pour ne pas subir la règle arithmétique qui oblige aujourd'hui la droite à faire basculer dans son giron les puissants 12e et 14e arrondissements, détenus par la gauche, pour espérer conquérir la mairie centrale. Avec un scrutin plus direct, c'est le ton global de la campagne qui changerait. ■

CONTRE-POINT
PAR **GUILLAUME TABARD**

Procès Sarkozy : la neutralité des juges en question

Le procès Sarkozy n'est pas terminé. Après la voix implacable du procureur, il reste à entendre celle de la défense. Puis viendra le temps du jugement, d'ici à plusieurs mois ; et, éventuellement, celui des différentes procédures d'appel. Cet inachèvement explique sans doute le peu de réactions à ce stade. Ceux qui poursuivent l'ancien président de la République de leur vindicte n'osent pas se réjouir trop tôt, et ceux qui redoutent un verdict dicté par des considérations avant tout politiques s'en remettent encore à la libre décision des juges.

Au terme de ces semaines d'audience, on n'en est pas moins surpris par la sévérité des réquisitions. Évidemment, si le rôle des avocats est de défendre leur client, celui du procureur est d'accuser. Et l'emphase des mots fait partie du registre de celui qui réclame une peine. Mais le rôle d'un procès est de passer d'une intime conviction à la validation de preuves irréfutables ; du « il me semble que » au « je suis sûr que ».

Après treize ans d'instruction et des semaines de débats au sein du tribunal, le procureur n'en démord pas : Nicolas Sarkozy est coupable d'un effroyable pacte de corruption avec Kadhafi lui ayant permis de recevoir 50 millions d'euros pour sa campagne de 2007. Certes, plusieurs prévenus sont apparus en difficulté pour justifier certains contacts. Mais de nombreuses questions restent sans réponse. On n'a pas trouvé de traces tangibles de versements libyens sur les comptes de la campagne. « *Il est où l'argent ?* », comme s'est demandé l'ancien chef de l'État dans des confidences au *Parisien*. La note de Mediapart, à l'origine de l'ouverture de l'enquête, n'a toujours pas été certifiée. Des témoignages décisifs se font toujours attendre. Si la notion de « faisceaux d'indices » a une valeur judiciaire, on frémit à l'idée qu'une culpabilité puisse être décrétée sur la base de simples « indices ». Est-ce être naïf de croire que le doute devrait profiter à l'accusé plutôt que servir à le condamner.

Les politiques doivent rendre compte comme tout citoyen de leurs actes. Ils ne peuvent pas échapper à la justice, mais ils y ont droit et ne doivent pas pâtir d'une envie inavouée et pas toujours dissimulée de « se payer » les élus. Lorsque le procureur de La Touanne parle de la « *soif de pouvoir* », de la « *cupidité* », de la « *quête effrénée* » et de « *l'ambition dévorante* » de Nicolas Sarkozy, fait-il du droit ou exprime-t-il son mépris pour le président-prévenu ? Une telle brutalité de ton n'aidera pas à faire changer d'avis ceux qui sont convaincus que les juges veulent régler leurs comptes aux politiques, surtout s'ils sont de droite. L'emphase des mots pallie-t-elle l'insuffisance de preuves pour condamner Sarkozy ?

L'ancien président a déjà été condamné sur la base d'écoutes sauvages de son avocat pour un « pacte » pas même effectif. Dans la longue litanie des relations entre les politiques et la justice, doit-on rappeler que des juges ont empêché François Fillon d'être élu et peuvent empêcher lundi Marine Le Pen d'être candidate ? Reconnaître l'indépendance de la justice n'interdit pas de questionner sa neutralité. La connaissance des conséquences politiques fait partie intégrante de ses décisions. ■

Écoutez Guillaume Tabard à 8h10 dans la Matinale de David Abiker avec LE FIGARO
RADIO CLASSIQUE

Hidalgo, trouble-fête des municipales à Paris

Richard Flurin

Alors qu'elle a écarté il y a plusieurs mois une troisième candidature à la tête de la capitale, la maire sortante joue les premiers rôles dans la campagne pour sa succession.

CARINE SCHMITT/HANS LUCAS VIA AFP

La maire sortante *(ici, jeudi à Paris)* a fait savoir publiquement à la mi-mars qu'elle ne soutiendrait pas Emmanuel Grégoire s'il venait à remporter le vote interne des adhérents socialistes parisiens, prévu le 30 juin.

Apparemment loin des petits tracas de la politique, à l'ombre des grands arbres en floraison, Anne Hidalgo a inauguré jeudi après-midi la nouvelle place Marielle-de-Sarnez, dans le 14e arrondissement de la capitale. Dans un hommage à cette fidèle conseillère de François Bayrou, décédée il y a quatre ans d'une leucémie foudroyante, la maire de Paris a célébré *« une femme de loyauté »*, qui *« s'est toujours tenue »* aux côtés du centriste devenu premier ministre. *« On parle rarement de l'amitié en politique. Elle est pourtant essentielle, mais, il faut le dire, elle est si rare »*, s'est émue Anne Hidalgo devant la petite foule massée sur la place. Et d'enfoncer le clou : *« C'est une histoire rare que vous avez construite ensemble, qui force le respect. Une loyauté et une amitié qui honorent la politique. »*

Difficile de ne pas lire, en creux, les désillusions auxquelles elle-même a dû faire face. *« On sous-estime la part de blessure liée à la présidentielle* (sa candidature n'a recueilli que 1,7 % des voix en 2022, NDLR). *Elle en veut à mort à ceux qui, à ses yeux, ne l'ont pas suffisamment soutenue, au premier rang desquels Olivier Faure et Emmanuel Grégoire »*, développe un élu de la majorité municipale, interlocuteur régulier de la maire sortante. Cette rancune tenace envers le premier secrétaire du Parti socialiste, Olivier Faure, et surtout l'ancien premier adjoint devenu député de Paris, Emmanuel Grégoire, semble effectivement guider ses pas au moment de préparer sa sortie. Dans moins d'un an, Anne Hidalgo rendra les clés de l'Hôtel de Ville, après y avoir occupé pendant un quart de siècle des responsabilités de premier plan.

Elle l'avait annoncé à la presse il y a quatre mois presque jour pour jour. Affichant à l'époque tout son soutien au sénateur de Paris, Rémi Féraud, choisi par ses soins pour lui succéder et présent dans le 14e arrondissement jeudi, l'édile prévenait toutefois : *« Ce n'est pas moi qui décide, je n'impose rien, je donne simplement une indication. Ce sera aux militants socialistes parisiens d'en décider. »* En toute logique, la maire sortante donnait l'air de prendre de la hauteur et de laisser les événements suivre leur cours, alors qu'un duel entre Rémi Féraud et Emmanuel Grégoire, aux ambitions municipales bien connues, se profilait. Pourtant, depuis le début de la campagne, celle qui a renoncé à être candidate ne cesse de se retrouver au cœur des attentions, dans la lumière crue de la chronique municipale. Au point d'obstruer la course de son dauphin.

Exemple récent et particulièrement criant avec la prise de position de Bertrand Delanoë. Le prédécesseur d'Anne Hidalgo à l'Hôtel de Ville, parrain politique de cette dernière avec qui la rupture est aujourd'hui consommée, a fait savoir qu'il soutenait le concurrent de Rémi Féraud dans la course à l'investiture socialiste. Jusque-là, l'ancien maire se tenait soigneusement éloigné de ce duel socialo-socialiste. Mais des déclarations récentes d'Anne Hidalgo, qui l'ont outré selon plusieurs interlocuteurs, l'ont finalement décidé à sortir du bois.

La maire sortante a fait savoir publiquement à la mi-mars qu'elle ne soutiendrait pas Emmanuel Grégoire s'il venait à remporter le vote interne des adhérents socialistes parisiens, prévu le 30 juin. *« Je ne pourrai pas soutenir quelqu'un qui, ces deux dernières années, a passé son temps à me tirer le tapis sous le pied »*, a-t-elle expliqué à la télévision, confiant avoir été *« trahie »* par cet ancien fidèle qu'elle avait pourtant *« aidé à se former »*. De quoi provoquer la colère, donc, de son prédécesseur. *« Qu'est-ce que c'est que cette histoire de ne pas respecter la vie démocratique interne ? Moi, j'ai fait ma part du job avec Anne. Je sais ce que ça veut dire de rassembler sa famille »*, aurait fulminé l'intéressé. L'entourage de Rémi Féraud a naturellement minimisé l'influence du premier maire socialiste de la capitale, qui semble s'être converti au macronisme depuis 2017. Mais une figure de la gauche parisienne souligne l'influence que conserve Bertrand Delanoë auprès des militants socialistes. *« Il a ravi la ville à la droite et beaucoup de ceux qui sont actuellement adhérents du PS parisien ont fait campagne pour lui en 2001 et en 2008 »*, confie cette source. Avec le soutien de l'ancien maire, qui devrait bientôt s'impliquer plus directement dans la campagne selon nos informations, l'argument de Rémi Féraud selon lequel il est soutenu par l'establishment parisien, dépeignant Emmanuel Grégoire en outsider marginalisé, s'étiole de fait.

Une trahison de plus

Les équipes de Rémi Féraud ne font aucune critique sur l'attitude d'Anne Hidalgo, qui les a pourtant desservis. Comme lorsqu'elle a pollué le premier déplacement du candidat encore anonyme avec un lapsus dont la presse a tout de suite fait ses choux gras. *« Certains peuvent rassembler plus que d'autres. C'est le cas d'Emmanuel Grégoire »*, avait-elle déclaré aux micros et aux caméras, avant de se reprendre et de s'autocouronner *« reine des lapsus »*. *« Elle est maire sortante, c'est normal qu'elle soit impliquée »*, dit-on dans le sillage du sénateur parisien. *« Elle a des droits sur sa campagne, c'est elle qui l'a choisi »*, estime un autre.

Au point que, dans le camp Grégoire, on s'amuse : *« C'est à se demander si c'est Rémi Féraud ou Anne Hidalgo le candidat ! »* Plus sévère, un élu de la majorité municipale cingle : *« On a l'impression que Rémi est resté le directeur de campagne* (il l'avait été aux dernières municipales) *et Anne la candidate. »* Dans ce contexte, une ancienne collaboratrice de l'édile, Marion Waller, s'est décidée à se lancer dans la course elle aussi, au grand dam d'Anne Hidalgo. Certains proches d'Emmanuel Grégoire espèrent secrètement qu'elle finisse par rejoindre leur candidat, vantant des visions convergentes sur l'avenir de Paris. Ce serait une trahison de plus pour celle qui quittera en mars 2026 la vie politique. ■

Belliard, le candidat écolo, « woke » revendiqué

Pierre Lepelletier

David Belliard a annoncé la couleur. *« Paris est une ville woke, il faut en être fier ! »*, a-t-il déclaré au *Parisien* début mars. Volontiers provocateur, le candidat des Écologistes, reconduit par les siens dimanche dernier pour les municipales de 2026, assume de jouer le rôle d'épouvantail pour agacer, voire effrayer, la droite parisienne. Et en fait même une médaille. *« Quand on défend des valeurs d'ouverture, de tolérance, de féminisme, d'antiracisme, on est désormais qualifiés d'horribles wokistes. Je dis à tous ceux qui se reconnaissent dans ces valeurs de ne pas avoir honte ni peur »*, lance l'adjoint d'Anne Hidalgo en charge de la mobilité à l'Hôtel de Ville.

Où est passé le David Belliard des municipales de 2020 ? Lors de sa première campagne, la tête de liste voulait, à l'inverse, apparaître comme le candidat le plus consensuel. C'est ainsi qu'il défendait une *« large coalition pour le climat »*, incluant Cédric Villani, le candidat dissident macroniste (7,10 %). Si l'opération avait tourné court, elle avait été perçue comme un signe d'ouverture à l'électorat plus centriste de la capitale. Un coup novateur chez les Verts.

À l'époque, certains au sein de sa famille politique lui avaient reproché de s'être éloigné des fondamentaux de la gauche. Et David Belliard s'était vu accusé d'avoir brouillé le message d'une campagne décevante (10,79 %) au regard des conquêtes écologistes dans d'autres grandes villes comme Lyon, Bordeaux ou Strasbourg. Même si, à sa décharge, il était difficile d'exister pour un candidat écologique à Paris tant Anne Hidalgo a axé l'essentiel de ses deux mandats sur la transformation de la ville pour l'adapter au changement climatique.

Depuis que la maire socialiste a annoncé qu'elle ne se représenterait pas, les compteurs sont remis à zéro. *« Cela ouvre évidemment le jeu »*, reconnaît David Belliard, alors que, sur le plan de la notoriété, aucun des concurrents de gauche n'écrase véritablement l'autre. Désormais, la tête de liste des Écologistes donne donc un coup de volant à gauche pour essayer de s'imposer comme le principal adversaire de Rachida Dati. *« Elle veut détruire tout ce que nous avons réalisé. Il y aura à Paris une bataille culturelle, récit contre récit, valeurs contre valeurs »*, martèle-t-il.

Une petite longueur de retard

En défendant le camp des « wokistes », David Belliard cherche notamment à séduire le très spécifique électorat « bobo » de la capitale que l'on retrouve dans les arrondissements où se joueront les matchs à gauche. Pour l'heure, l'Écologiste a néanmoins une petite longueur de retard sur ses concurrents, selon notre sondage Ifop-Fiducial pour *Le Figaro* et Sud Radio. La tête de liste des Verts recueille entre 15 % et 16 % des intentions de vote, et reste derrière le futur représentant socialiste – que ce soit Rémi Féraud (19 %) ou Emmanuel Grégoire (20 %).

David Belliard entend bien se démarquer en déclinant, jusqu'au premier tour des élections municipales, les politiques mises en œuvre par les Écologistes au sein de l'exécutif d'Anne Hidalgo. C'est notamment lui qui a porté les *« plans vélo »*, l'ouverture de *« rues aux écoles »* qui piétonnisent les voies à côté des établissements scolaires, la création de « zones à trafic limité » dans la ville… *« Nous avons montré que nous sommes en capacité de faire. Ce ne sont pas que des mots. Nous avons des actes »*, souligne-t-il. S'il parvient à dominer le reste de la gauche, le candidat écologiste promet qu'il tentera de sceller une union dès le premier tour, du PS à LFI.

Au risque, là encore, de braquer l'électorat de l'Ouest parisien, moins à gauche. *« Ces habitants veulent aussi plus d'arbres et de rues aux écoles, mais nous n'allons pas mentir sur nos valeurs »*, prévient David Belliard. ■

FRANÇOIS BOUCHON / LE FIGARO

« Je pense que mon expérience et les enseignements tirés de mon parcours peuvent être utiles au débat d'idées dans mon pays », **affirme Michel Barnier.**

Barnier : « Notre pays ne va pas bien et la situation s'aggrave chaque jour »

Propos recueillis par Emmanuel Galiero

Trois mois après son départ de Matignon, Michel Barnier confie au « Figaro » son analyse sur la situation politique du pays, l'état de la droite et les nouveaux enjeux internationaux.

Plusieurs fois ministre et commissaire européen, Michel Barnier (LR) a été négociateur en chef du Brexit pour l'Union européenne et premier ministre français en 2024.

LE FIGARO. – François Bayrou, votre successeur à Matignon, atteint le cap des 100 jours au poste de premier ministre. Comment jugez-vous son action ?
MICHEL BARNIER. – Il ne m'appartient pas de juger son action et je souhaite le succès du gouvernement. Notre pays est confronté à trop d'incertitudes. Tous ceux qui investissent ont besoin de visibilité et de stabilité. Nous n'avons pas le même parcours politique, le même tempérament ni les mêmes méthodes mais je me sens comptable de cet esprit commun que j'ai patiemment construit pendant trois mois. Je souhaite que le premier ministre puisse le conserver. La situation est tellement grave que personne au sein de ce socle commun n'a le droit de spéculer sur un échec.

Quand la censure a fait chuter votre gouvernement sur le budget, vous alertiez sur la gravité de la situation. Que dites-vous aujourd'hui ?
J'avais pris un engagement devant les Français en disant la vérité. L'effort budgétaire demandé aujourd'hui est moindre que celui que je proposais. La marche sera plus haute plus tard. Fractures, injustices, chômage, entreprises en difficulté, sentiment de manque de considération… Notre pays ne va pas bien et la situation s'aggrave chaque jour.

François Bayrou peut-il être censuré ?
Il sait lui-même que le risque de censure existe tous les jours, comme il existait pour moi.

Quelle différence voyez-vous entre son « socle commun » et celui qui fut le vôtre ?
Le socle dont il dispose est le même que celui que nous avions construit en septembre autour d'une majorité relative mais moins relative que celles de la gauche ou de l'extrême droite. C'est pourquoi il est important de conserver ce socle car il n'y a pas d'alternative crédible à ce contrat de gouvernement et à sa majorité, même très relative. Je peux d'ailleurs imaginer, compte tenu de la fragmentation sans doute durable de l'espace politique, que le prochain président de la République, que j'espère issu de la droite et du centre, organise sa majorité en proposant une culture de compromis dynamique, dans le respect de chaque sensibilité.

Vous aviez accepté la mission en posant une condition de non-ingérence présidentielle dans l'action du gouvernement. Cette exigence vous semble-t-elle respectée aujourd'hui ?
Nous nous étions alors entendus pour travailler dans le respect de la Constitution, notamment de l'article 20, selon lequel le gouvernement gouverne et le président préside. Le premier ministre étant issu d'un parti plus proche du président de la République, leurs relations sont forcément différentes. Mais je n'ai pas à juger l'équilibre actuel.

« Je vais apporter ma voix à Bruno Retailleau parce qu'il a été mon ministre et que nous avons travaillé en confiance. J'ai pu juger de sa capacité à agir et son courage politique. Je sais les valeurs qui sont les siennes »

Bruno Retailleau a-t-il les moyens de mener la politique de fermeté qu'il défend ? À partir de quand devrait-il décider de sortir de ce gouvernement ?
Il appartient à Bruno Retailleau d'en juger. Moi, je lui avais donné les moyens en lui faisant confiance et je n'ai jamais été déçu. Si, un jour, il ne se trouve plus en situation d'avoir les moyens de travailler, il le dira lui-même. L'intérêt commun est qu'il puisse continuer son travail.

Jusqu'où faut-il aller avec l'Algérie sur l'expulsion des ressortissants algériens dangereux, les accords de 1968 et la détention de l'écrivain Boualem Sansal ?
Il faut avoir un langage et une attitude qui conduisent à des résultats et non pas à des blocages. Nous devons maintenir les contacts avec l'Algérie, pays voisin avec lequel nous partageons une histoire, parfois tragique. Mais il faut que les relations soient équilibrées et que les nationaux algériens que nous renvoyons soient accueillis dans leur pays. C'est le bon sens. Voilà pourquoi je soutiens les propositions de Bruno Retailleau en ce sens. Les accords de 1968 font partie de ce dialogue et doivent être remis à plat, en commun. D'ailleurs, l'Union européenne, qui accompagne le développement de l'Algérie, devrait être associée à cette discussion car le retour des citoyens étrangers dans leur territoire, ne concerne pas seulement l'Algérie ni seulement la France. Quant à Boualem Sansal, je le dis : un écrivain ne doit pas être en prison. Alger doit lui rendre sa liberté.

La dynamique d'un retour de la droite au pouvoir se confirme-t-elle ?
Cette dynamique continue grâce à l'effort des ministres LR et de la campagne interne des Républicains. Sur quoi repose-t-elle ? Sur la preuve que nous avons apportée d'être un parti de gouvernement, capable de bien gérer et de décider vite. Il y a, j'en ai toujours été convaincu, une place particulière pour la droite républicaine, les valeurs qu'elle exprime et son exigence d'autorité, de sécurité et de reconnaissance du travail. Mais cela ne suffit pas car le renouveau de notre famille politique après de nombreux échecs reste une nécessité absolue.

Les adhérents LR seront appelés aux urnes le 17 mai pour élire le nouveau président des Républicains. Qui avez-vous choisi entre Bruno Retailleau et Laurent Wauquiez ?
Je vais apporter ma voix à Bruno Retailleau parce qu'il a été mon ministre et que nous avons travaillé en confiance. J'ai pu juger de sa capacité à agir et son courage politique. Je sais les valeurs qui sont les siennes. Il est respectueux des autres opinions et a le sens du collectif. Nous avons eu une discussion sur le fond et j'ai pu vérifier sa solidité sur trois points qui m'importent, au-delà de ses sujets de prédilection : la fidélité à une ligne gaulliste de souveraineté nationale et de cohésion sociale, une ambition exigeante et vigilante pour l'Europe, la prise en compte du changement climatique et d'une croissance écologique.

Un candidat prend-il l'avantage sur l'autre dans cette campagne ?
Je n'aime pas faire des pronostics. Il y a des fidélités, des amitiés et des choix politiques respectables. Nous avons besoin des deux pour l'avenir. Tout le monde doit faire attention car le renouveau est réel mais fragile. Il ne faut pas l'abîmer par des divisions.

Laurent Wauquiez estime que le projet de rupture de la droite doit être bâti hors de la solidarité gouvernementale. Qu'en pensez-vous ?
Je ne comprends pas bien cette idée. Nous avons fait le choix collectivement de nous associer à l'action du gouvernement que je dirigeais. Ce choix était dicté par l'urgence et les difficultés d'une situation qui n'a hélas pas changé. Je crois tout à fait possible de garder notre authenticité et nos différences en étant partie prenante à cette majorité relative et en participant à la reconquête du pouvoir en 2027 pour un projet politique de droite et du centre. Contrairement à l'extrême gauche et à l'extrême droite, notre famille politique ne veut pas vivre des problèmes des Français. Elle veut les résoudre. La droite républicaine n'a pas le droit de sacrifier une opportunité historique à des querelles de personnes.

Vous consultez beaucoup de monde en coulisses. Où voulez-vous aller ?
Je pense que mon expérience et les enseignements tirés de mon parcours peuvent être utiles au débat d'idées dans mon pays. Peu importe la forme que prendra cet engagement. Si vous pensez à la prochaine élection présidentielle, je crois que chacun doit avoir la lucidité de répondre à trois questions : est-on capable d'être président de la République ? Est-on utile au pays ? Est-on capable de rassembler les Français ?

Quelles sont vos réponses ?
J'avais déjà répondu en devenant premier ministre. Les circonstances présidentielles sont différentes et il faudra vérifier cela le moment venu. Pour tout le monde.

L'hypothèse d'un ticket Retailleau/Barnier circule. Est-elle crédible ?
Il s'agit de spéculations qui ne veulent pas dire grand-chose aujourd'hui. Mais ce qui est vrai, c'est que nous avons déjà travaillé en équipe, en confiance, l'un avec l'autre.

À droite, la bataille entre les anti et les pro-primaires est lancée. Vous n'y êtes pas favorable mais comment un candidat à la présidentielle pourrait-il être désigné autrement ?
Je ne sais pas si des primaires comme celles de 2016 seraient faisables aujourd'hui. Mais je sais que la droite et le centre ne pourront pas se payer le luxe d'aligner plusieurs candidats au premier tour. Chacun devra plutôt se poser les trois questions que je viens d'évoquer et il faudra sans doute trouver, ensemble, une méthode d'aide à la décision via un système de sondages.

Vous publierez un nouveau livre le 4 juin chez Calmann-Lévy, *Ce que j'ai appris de vous*… Pourra-t-on y déceler une ambition présidentielle ?
À travers une bonne centaine de chroniques, il s'agit de partager des enseignements, pas de donner des leçons. Ce que vous pourrez y déceler, ce sera simplement l'envie et l'ambition de rester utile.

Que pensez-vous de la peine de 7 ans de prison ferme requise jeudi contre Nicolas Sarkozy dans l'affaire libyenne ?
La justice est saisie de ce dossier et je ne veux donc pas me prononcer. J'ai été le ministre de Nicolas Sarkozy et je lui redis mon amitié.

« Il vaut mieux rester acteurs de notre destin plutôt que spectateurs de notre déclin. Nous devons rester européens et patriotes en même temps »

Zelensky à Paris, 31 pays soutenant l'Ukraine, une stratégie française de « coalition des volontaires », un élan de réarmement européen… Comment observez-vous la nouvelle donne géopolitique ?
S'agissant de l'Ukraine, qui subit le feu russe depuis trois ans, la situation n'a pas changé. La guerre est là, sur le territoire européen. Un pays courageux se bat pour sa souveraineté, sa liberté mais aussi pour des valeurs qui sont les nôtres. Le soutien que nous apportons n'est pas discutable. La France joue son rôle et tient sa place, comme on l'a vu cette semaine à Paris mais aussi à Londres avec le premier ministre Keir Starmer ou au Conseil européen à Bruxelles. La donne nouvelle, c'est ce renversement d'alliances, ce rapprochement opportuniste déroutant entre les États-Unis et la Russie, motivé par une animosité commune contre l'Europe. D'un côté, un président américain entouré de milliardaires et de spéculateurs sans scrupule qui n'aiment pas l'Europe, attachée au multilatéralisme et à une gouvernance collective, responsable. De l'autre côté, Vladimir Poutine, hostile à une Europe pôle d'attraction démocratique et obstacle géopolitique à son révisionnisme territorial. Raison de plus pour défendre l'Europe et ses nations. Il vaut mieux rester acteurs de notre destin plutôt que spectateurs de notre déclin. Nous devons rester européens et patriotes en même temps.

Donald Trump n'a-t-il pas créé un électrochoc permettant de mettre la France et les Européens devant leurs responsabilités ?
Il y aura beaucoup de dégâts aux propos et décisions de Donald Trump. Ils seront également nombreux aux États-Unis et le moment viendra où il devra s'expliquer avec son propre peuple et ses propres entreprises sur les conséquences de ses décisions. Il faut garder la tête froide, répliquer calmement mais fermement à son agressivité commerciale. Nous opposerons nos tarifs aux siens et nous verrons le résultat. Sur le plan de la défense, nous devons bâtir une architecture de sécurité européenne, avec les pays qui en ont les moyens, en prenant en compte un désengagement américain que le général de Gaulle avait déjà anticipé. Nous, Français, y étions préparés. Nos partenaires européens étaient dans une autre logique. Il ne s'agit pas de s'opposer définitivement aux États-Unis, avec lesquels les liens sont plus profonds que les turbulences provoquées par cette administration, mais d'apprendre à devenir plus autonome.

Quelle est la meilleure manière d'agir face à Vladimir Poutine ? Emmanuel Macron a-t-il les moyens de peser ?
Vladimir Poutine comprend un langage : celui du rapport de force. C'est pour cela que nous devons lui faire comprendre que nous ne sommes pas naïfs face aux menaces qu'il exerce de façon plus ou moins directe et explicite. Il faut être lucides et déterminés, fermes sur nos intérêts et nos valeurs.

À qui reviendrait le mérite d'une paix durable si celle-ci devait arriver ?
Le mérite d'une paix qui ne devra pas être une capitulation reviendra d'abord au peuple ukrainien. Ensuite, il reviendra aussi à l'ensemble des pays, les Européens comme les États-Unis, qui auront pris part à la résolution de ce conflit et au retour de la raison. ■

Procès Le Pen : les Sages évoquent le principe de « proportionnalité »

Paule Gonzalès

Questionné sur le sujet de l'inéligibilité, le Conseil constitutionnel ne consent qu'une réserve d'interprétation. Menacée de ne pas pouvoir se présenter à la présidentielle 2027, la figure de proue du RN sera, elle, fixée sur son avenir lundi.

La neutralité suisse. Le Conseil constitutionnel a décidé de se tenir prudemment sur les bords de l'arène politique et de ne surtout pas, par sa décision rendue ce vendredi, influencer le cours de l'histoire judiciaire.

Beaucoup s'imaginaient qu'en examinant la question prioritaire de constitutionnalité d'un élu mahorais déchu de ses mandats locaux avec exécution provisoire le Conseil constitutionnel pourrait influencer le juge pénal. Celui-là même qui, lundi 31 mars, doit trancher l'affaire des attachés parlementaires du Front national, devenu Rassemblement national, et le sort de Marine Le Pen. Au terme du procès, le parquet de Paris avait requis à l'encontre de la tête de proue du RN, à la surprise générale, une peine d'inéligibilité avec exécution provisoire s'appliquant immédiatement même en cas d'appel.

Le Conseil constitutionnel dont un tiers des membres, son président inclus, vient d'être renouvelé, s'est bien gardé de faire déborder son analyse et sa décision, consentant uniquement une réserve d'interprétation sur le principe de « proportionnalité ».

Il s'est surtout contenté de ne répondre qu'à la question posée par l'élu mahorais Rachadi Saindou et ses avocats : celle de savoir si la compétence du préfet à démettre de ses mandats un élu local condamné à de l'inéligibilité avec exécution provisoire porte atteinte au droit de l'éligibilité et de la liberté de l'électeur que garantit l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

L'ancien président de la communauté d'agglomération Dembéni-Mamoudzou (Cadema) a été condamné, le 25 juin 2024, pour détournement de fonds publics et prise illégale d'intérêts. Il a été immédiatement déchu de son mandat après avoir écopé d'une peine de quatre ans d'inéligibilité avec exécution provisoire. De quoi, selon ses défenseurs, annihiler l'effectivité d'un appel ou d'un pourvoi en cassation.

Dans sa décision du vendredi 28 mars 2025, le Conseil constitutionnel valide la jurisprudence du Conseil d'État en rappelant que cette démission d'office par le préfet sert *« l'exigence constitutionnelle qui s'attache à l'exécution des décisions de justice »*, en l'occurrence celle du juge pénal. Une exécution de la chose jugée *« afin d'assurer, en cas de recours, l'efficacité de la peine et de prévenir la récidive »*, rappelle-t-il. Un rappel somme toute classique de la justice pénale.

Par ailleurs, le Conseil constitutionnel affirme qu'elle contribue *« à renforcer l'exigence de probité et d'exemplarité des élus et la confiance des électeurs dans leurs représentants »*. De quoi *« mettre en œuvre l'objectif de valeur constitutionnelle de sauvegarde de l'ordre public »*.

En ce qui concerne l'exécution provisoire, le Conseil constitutionnel en examine et confirme les garanties, notamment l'individualisation de la peine, puisque le juge pénal peut *« en moduler la durée »* et prend *« en considération des circonstances propres à chaque espèce »*. De plus, les Sages de la Rue de Montpensier rappellent que cette peine avec exécution provisoire a fait l'objet *« d'un débat contradictoire »*.

Ainsi retrouve-t-on dans cette décision l'essentiel de l'arrêt rendu le 18 décembre 2024 par la chambre criminelle de la Cour de cassation au sujet d'une affaire similaire, celle du maire de Toulon Hubert Falco, lui aussi démis de ses fonctions par le préfet à la suite d'une condamnation pénale. Dans son cas, la haute juridiction judiciaire avait refusé de transmettre au Conseil constitutionnel la question prioritaire de constitutionnalité. Comme elle, ce dernier se contente de rappeler ce qui compose *« l'office du juge »* pénal. C'est l'un des fils rouges de la décision.

Le tribunal de Paris va rendre son verdict dans l'affaire des assistants parlementaires du RN, qui pourrait contraindre Marine Le Pen *(ici à l'Assemblée nationale, le 25 mars)* à renoncer à une candidature à la présidentielle en 2027. VINCENT ISORE / ZUMA PRESS WIRE VIA REUTERS CONNECT

Les Sages affirment qu'il revient au juge « d'apprécier le caractère proportionné de l'atteinte » au droit d'éligibilité et à la liberté de l'électeur. Au risque que la décision pénale soit inconstitutionnelle. Au juge donc de la motiver

Les Sages ont donc à peine accordé une réserve d'interprétation, affirmant qu'il revient au juge *« d'apprécier le caractère proportionné de l'atteinte »* au droit d'éligibilité et à la liberté de l'électeur. Au risque que la décision pénale soit inconstitutionnelle. Au juge donc de la motiver. Ainsi le Conseil constitutionnel complète-t-il et précise-t-il l'arrêt de la Cour de cassation qui omet cette dimension et laisse paraître une *« ambiguïté »* en ne mentionnant pas cet autre critère de l'office du juge dans son arrêt de décembre 2024. Dans le camp Le Pen, on espérait tout de même plus et surtout que le Conseil constitutionnel fasse primer la liberté de l'électeur sur une décision de justice non définitive.

Par ailleurs, les Sages relèvent que, contre la décision du préfet de démettre de ses fonctions un élu local, ce dernier a la possibilité de faire *« une réclamation devant le tribunal administratif ainsi qu'un recours devant le Conseil d'État »* et que cela a *« pour effet de suspendre l'exécution de l'arrêté »*. Ainsi le droit au recours, autre exigence constitutionnelle existe aux yeux des Sages.

Quant à la jurisprudence asymétrique entre le Conseil d'État, dont dépendent les élus locaux, et le Conseil constitutionnel, qui, lui, n'étend pas l'exécution provisoire aux mandats en cours mais aux seuls mandats à venir, les juges rappellent *« la différence de situation entre membres du Parlement et conseillers municipaux »*. En effet, les premiers, qui ont pour juge le Conseil constitutionnel, *« participent à l'exercice de la souveraineté nationale et, aux termes du premier alinéa de son article 24, ils votent la loi et contrôlent l'action du Gouvernement »*. De quoi vider de sa substance le grief de *« la méconnaissance du principe d'égalité devant la loi »*. ■

Menacé à Perpignan, Louis Aliot (RN) retient lui aussi son souffle

Paul Laubacher

Point de salut du côté du Conseil constitutionnel. Saisis par un élu municipal mahorais – frappé d'une peine d'inéligibilité avec exécution provisoire –, les Sages ont décidé de valider, vendredi, la jurisprudence du Conseil d'État. Autrement dit, ils ne se sont pas opposés à ce qu'un élu soit déchu de son mandat local dès sa condamnation en première instance. À quarante-huit heures du verdict des juges dans l'affaire des assistants d'eurodéputés du Front devenu Rassemblement national, les conclusions de la rue de Montpensier étaient particulièrement attendues par l'état-major nationaliste. Pour les troupes de Marine Le Pen, il s'agit donc d'une petite déception. *« Je n'attends ni n'espère rien »*, a eu beau jurer la double finaliste de la présidentielle dans *Le Figaro*, certains de ses proches entretenaient malgré tout le maigre espoir de voir le principe même de « l'exécution provisoire » être remis en cause. En clair, que la dimension « suspensive » de l'appel soit sacralisée, afin qu'une décision de justice non définitive ne puisse pas priver les électeurs de leur liberté de vote.

Il n'en sera finalement rien, et ils devront donc retenir leur souffle tout le week-end. Car le Conseil constitutionnel, par sa décision, a choisi d'éviter d'influencer le Tribunal de Paris, qui doit rendre son jugement ce lundi 31 mars. Au terme d'un procès automnal long de deux mois, le parquet avait requis, mi-novembre, une amende de 300 000 euros, 5 ans de prison – dont deux ans ferme aménageables –, et une peine de cinq ans d'inéligibilité avec exécution provisoire contre Marine Le Pen. Une *« peine de mort politique »*, avait dénoncé à l'époque la double finaliste de la présidentielle, sonnée. Depuis, la *« candidate naturelle »* de son camp pour 2027 attend le délibéré, en feignant de préparer sa campagne élyséenne sans tenir compte de cette épée de Damoclès. *« J'attendrai de voir quel est le verdict et puis je prendrai ma décision en fonction de ce verdict. Je me considère totalement innocente des faits qui me sont reprochés. Par conséquent, si ma culpabilité est prononcée, j'utiliserai l'État de droit pour pouvoir défendre à nouveau mon innocence »*, certifie-t-elle dans nos colonnes.

« Elle ne sera pas inéligible », se persuade d'ailleurs un Jordan Bardella tout sourire face aux caméras de France 2, dans un documentaire qui doit être diffusé ce dimanche, après le JT de 13 heures. Prononcée avant que soient connues les conclusions du Conseil constitutionnel, cette petite phrase trouve un certain écho dans la décision des Sages, à condition d'y lire entre les lignes. Au sujet de l'exécution provisoire, il est en effet écrit qu'il revient au juge d'*« apprécier le caractère proportionné de l'atteinte que cette mesure est susceptible de porter à l'exercice d'un mandat en cours et à la préservation de la liberté de l'électeur »*. Un passage certes sibyllin, mais qui n'a pas échappé aux lieutenants lepénistes.

D'autant que Marine Le Pen n'est pas la seule à être menacée par une mesure d'exécution provisoire. Un autre cadre du Rassemblement national, et pas n'importe lequel, joue lui aussi son avenir dans cette histoire. Il s'agit de Louis Aliot, ex-eurodéputé (2014-2017), contre qui les procureurs ont requis 18 mois de prison – dont 12 avec sursis –, 30 000 euros d'amende, et 3 ans d'inéligibilité sans possibilité de faire appel. Or le vice-président du RN, ancien compagnon de Marine Le Pen, est devenu en 2020 le maire de la plus grande ville jamais dirigée par son parti : Perpignan (Pyrénées-Orientales). Si l'exécution provisoire était retenue contre lui, l'édile serait alors immédiatement déchu de ce mandat local. Tout comme sa championne perdrait, elle, son siège de conseillère départementale du Pas-de-Calais. Même si, des deux, c'est peut-être pour Louis Aliot que la décision du Conseil constitutionnel a le plus d'importance.

Ambition pour les municipales

Sur la question de la rupture d'égalité entre, d'un côté, les élus nationaux (députés et sénateurs), et, de l'autre côté, les élus locaux (maires, etc.), le Conseil constitutionnel a jugé que la « différence de traitement » était justifiée car, contrairement à leurs collègues maires, les parlementaires *« participent à l'exercice de la souveraineté nationale »* et *« votent la loi et contrôlent l'action du gouvernement »*. Une petite déception de plus pour tous ceux qui avaient, là aussi, peut-être l'espoir que les Sages feraient preuve de clémence, en se décidant à aligner les élus locaux sur les élus nationaux, permettant au parti de conserver ses quelque 120 000 administrés.

Il faut dire que la conquête de ce fief des Pyrénées-Orientales avait permis au RN de sauver l'honneur aux dernières municipales, qui s'étaient soldées par un échec patent, le nombre de listes déposées ayant été largement en deçà du précédent scrutin. En pleine crise du Covid-19, le parti à la flamme avait toutefois bénéficié, au même titre que les autres partis, de la « prime aux sortants », en réussissant à conserver les communes remportées en 2014, comme Hénin-Beaumont (Pas-de-Calais), Fréjus (Var) ou Beaucaire (Gard).

Pour le prochain rendez-vous municipal, prévu dans moins d'un an, en mars 2026, le parti de Jordan Bardella entendait afficher nettement plus d'ambition que lors des précédents exercices. Mais devoir reconquérir la capitale de la Catalogne française ne faisait pas vraiment partie du programme. Alors mardi dernier, un média local proche de Louis Aliot, Ouillade, a opportunément fait fuiter un sondage Ifop. L'étude révèle que 70 % des habitants de la ville se disent *« satisfaits »* de *« Louis Aliot en tant que maire »*. L'intéressé saura lundi s'il s'agissait d'un cadeau de départ, ou d'un cadeau tout court. ■

200 ans LE FIGARO

LA CROISIÈRE DES 200 ANS DU FIGARO

UN VOYAGE D'EXCEPTION

DU 24 MAI AU 3 JUIN 2026

D'Istanbul à Venise :

*avec **Alexis Brézet**, les journalistes du Figaro et des invités prestigieux :*
Sylvain Tesson, Franz-Olivier Giesbert, Jean-Marie Rouart,
Julia de Funès, Jean-Christophe Rufin, Jérôme Fourquet,
***Mathieu Bock-Côté, Agnès Verdier-Molinié**... et bien d'autres.*
*Programmation musicale : **Alain Duault***

À bord du *Boréal*
PONANT

11 JOURS / 10 NUITS
à partir de 8 780€*

RENSEIGNEMENTS
ET RÉSERVATIONS
01 57 08 70 02
lesvoyagesf.fr

* Tarif par personne sur la base d'une occupation double en cabine Deluxe, excursions et taxes portuaires incluses. Il varie en fonction des disponibilités de la croisière et peut être modifié sans préavis. Présence des invités sous réserve de désistement en cas de force majeure. Document non contractuel. Droits réservés. Crédit photo : AdobeStock.

Les Vance en visite au Groenland, territoire obsti

Adrien Jaulmes
Correspondant à Washington

Le vice-président américain JD Vance s'est posé vendredi sur la base stratégique de Pituffik, dans le nord-ouest du Groenland, première visite d'un responsable américain d'aussi haut rang sur le territoire arctique.

La visite hautement politique de JD Vance au Groenland a commencé par une opération de relations publiques. Le voyage avait d'abord été annoncé comme un déplacement privé de son épouse. Usha Vance devait se rendre avec l'un de ses fils sur ce territoire arctique pour *« visiter des sites historiques »*, *« découvrir le patrimoine groenlandais »* et assister à la course Avannaata Qimussersu. Cette compétition traditionnelle de chiens de traîneau rassemble les équipages venus de tout le Groenland, et constitue l'un des grands événements nationaux.

Mais la venue de l'épouse du vice-président américain sur un territoire convoité ouvertement par Donald Trump avait suscité inquiétude et irritation au Groenland et au Danemark. Ces préoccupations avaient été renforcées par l'annonce du déplacement simultané de Mike Waltz, le conseiller à la Sécurité nationale de Trump, et de Chris Wright, le secrétaire à l'Énergie. En pleine formation d'un nouveau gouvernement, le premier ministre groenlandais sortant, Múte Egede, avait qualifié la visite d'*« hautement agressive »*, soulignant que la présence du conseiller à la sécurité nationale équivalait à une *« démonstration de force »*. *« Nous avons atteint un niveau tel qu'on ne peut pas considérer comme anodine la visite de l'épouse d'un homme politique »* américain, avait-il dit.

Les tensions étaient encore montées lorsque le vice-président JD Vance avait annoncé mardi qu'il allait se joindre au voyage. *« La visite d'Usha au Groenland a suscité tellement d'enthousiasme que pour ne pas la laisser s'amuser toute seule j'ai décidé de me joindre à elle »*, avait déclaré JD Vance. *« Le président s'intéresse beaucoup à la sécurité de l'Arctique, comme vous le savez tous, et ce problème ne fera que s'aggraver au cours des prochaines décennies »*, a déclaré JD Vance à son arrivée. *« On se gèle les couilles ici. Personne ne m'avait prévenu »*, a-t-il ajouté, déclenchant une salve de rires en précisant que c'était sa première visite au Groenland où la température était de -19 degrés vendredi.

Outre l'intérêt pour la culture inuite, le vice-président a repris les arguments sécuritaires de Trump pour justifier ses vues sur le territoire, possession danoise, mais bénéficiant d'une large autonomie administrative. *« Beaucoup de pays étrangers ont des visées sur le Groenland, son territoire et ses voies navigables pour menacer les États-Unis, le Canada et, bien sûr, ses habitants. Au nom du président Trump, nous voulons renforcer la sécurité du Groenland, car il est important de protéger la sécurité du monde entier »*, a dit

« Malheureusement, les dirigeants américains et danois ont ignoré le Groenland pendant trop longtemps, nous pensons que nous pouvons changer cela, et je vais aller voir ce qu'il en est »

JD Vance
Vice-président des États-Unis

Vance dans une vidéo sur X. *« Malheureusement, les dirigeants américains et danois ont ignoré le Groenland pendant trop longtemps »*, a-t-il ajouté, *« nous pensons que nous pouvons changer cela, et je vais aller voir ce qu'il en est »*.

Les vives réactions du Danemark et du Groenland ont néanmoins conduit les autorités américaines à revoir le programme de la visite. Au lieu de se rendre au contact de la population groenlandaise à Nuuk, la petite capitale, et à Sisimiut, où se déroule la course de traîneau, le couple vice-présidentiel américain a changé son voyage pour visiter la base militaire de Pituffik. Ce site ultrasecret de surveillance stratégique, qui dépend de la Space Force américaine, est situé dans le nord-ouest du Groenland, à plus de mille kilomètres au nord du cercle polaire, mais aussi loin de Nuuk, et à distance considérable de tout centre de population. Son statut, régit par un accord entre les États-Unis et le Danemark, permet à des officiels américains de s'y rendre en dehors du cadre diplomatique, et réduit les tensions qu'avait pu susciter la visite des Vance.

L'existence même de cette base indique que le Groenland fait déjà largement partie du système de défense stratégique du continent nord-américain. Sa construction en 1951 au début de la guerre froide, avait eu lieu au cours d'une opération logistique secrète. Baptisée à l'époque Thulé, en référence au Nord mythique de l'Antiquité, elle avait accueilli des bombardiers stratégiques B-52. Son existence avait été découverte par l'explorateur français Jean Malaurie, de retour d'une expédition avec ses compagnons esquimaux. En 1968, l'un des bombardiers chargé de plusieurs bombes thermonucléaires s'était écrasé sur la banquise, l'un des projectiles n'ayant sans doute pas été récupéré.

La base est depuis devenue un centre d'alerte avancé, notamment destiné à détecter les tirs de missiles balistiques intercontinentaux au-dessus du pôle Nord, la trajectoire la plus courte entre le territoire de la Russie et celui des États-Unis. Elle a été rebaptisée du nom plus groenlandais de Pituffik, et rattachée à la Space Force, la nouvelle branche des forces armées américaines créée par Trump en 2019.

Mais la défense n'est pas la seule préoccupation de Trump, qui s'accompagne d'une convoitise territoriale largement assumée, et d'un intérêt pour les ressources minérales du Groenland, largement inexploitées en raison des difficultés climatiques et logistiques.

La visite de Vance ne fait que renforcer les préoccupations sur l'avenir de ce territoire, sur lequel Trump semble faire l'une de ses fixations stratégiques. En janvier dernier, Trump avait déclenché avant même son investiture un émoi international en annonçant ses visées sur la vaste possession danoise dans l'arctique. Son fils aîné, Don Jr, s'était rendu à bord de l'avion privé de la famille Trump à Nuuk, où il s'était fait photographier. Le président américain est depuis régulièrement revenu sur la nécessité de *« possé-*

Le vice-président américain JD Vance à son arrivée sur la base de Pituffik, vendredi, au Groenland.
JIM WATSON / VIA REUTERS

À Mourmansk, Vladimir Poutine lance sa bataille pour l'Arctique

Alain Barluet
Envoyé spécial à Mourmansk

Un ours rôdait dans les couloirs de la conférence internationale sur l'Arctique qui s'est tenue mercredi et jeudi à Mourmansk, à l'extrême nord de la Russie. On ne pouvait pas l'ignorer mais en même temps personne n'osait en parler. Il aura fallu attendre que Vladimir Poutine prononce son discours de clôture, mercredi soir, pour que la « bête » soit enfin nommée : le Groenland, vaste île glacée mais surtout sujet brûlant, à la veille de la venue controversée du vice-président JD Vance sur ce territoire danois, ouvertement convoité par Donald Trump.

« Il s'agit de projets sérieux de la part des États-Unis concernant le Groenland, projets qui ont des racines historiques anciennes », a déclaré le chef du Kremlin, en rappelant les diverses tentatives de Washington, depuis le XIXe siècle, pour mettre la main sur cet Outre-mer rattaché à la Couronne du Danemark depuis 1814. À la différence de l'Alaska (acheté en 1867 pour 7 millions de dollars), le Groenland a jusqu'à présent échappé aux appétits des États-Unis. Alors que, sur fond de discussions à propos de l'Ukraine, la reprise des relations bilatérales avec les Américains apparaît comme prioritaire pour Moscou, M. Poutine n'a de toute évidence pas voulu dénoncer frontalement les ambitions territoriales de son homologue américain. Cette question *« ne concerne pas la Russie »*, a-t-il affirmé. Difficile toutefois pour lui d'approuver une telle initiative.

Car, vues de Moscou, ces visées s'inscrivent, dans le contexte des avancées récentes de l'Otan : la Finlande et la Suède ont rejoint l'Alliance, respectivement en 2023 et 2024. Un chiffon rouge pour le Kremlin. La Russie redoute notamment que les États-Unis au Groenland, comme l'Otan en Finlande ou en Suède, renforcent leurs bases militaires et leurs stations d'alerte antimissiles balistiques face à l'arsenal russe.

« Nous sommes préoccupés par le fait que les pays de l'Otan étiquettent de plus en plus le Grand Nord comme un tremplin pour d'éventuels conflits », a encore déclaré Vladimir Poutine, en citant les deux nouvelles « recrues » de l'Alliance. *« Nous suivons de près l'évolution de la situation et mettons en place une ligne de réponse adéquate, en augmentant les capacités de combat des forces armées et en modernisant l'infrastructure militaire »*, a mis en garde le président russe. Dix milliards de roubles (environ 110 millions d'euros) vont ainsi être consacrés à la rénovation de la quinzaine de bases russes, la plupart construites à l'époque soviétique. *« Le nombre de militaires va augmenter, ici »*, a lancé Vladimir Poutine, sans autre précision.

Un véritable appel à la poursuite de la militarisation de l'Arctique russe, ce *« nouveau front stratégique »*, comme l'écrivent Jean Radvanyi et Marlène Laruelle dans un ouvrage qui porte ce titre (L'Inventaire/Les Carnets de l'Observatoire, 2024). En réalité, ce territoire qui s'étend sur sept mille kilomètres, de la Carélie, à l'ouest, à la péninsule Tchouktche, à l'est, est depuis longtemps une zone de confrontation, avec des hauts et des bas, selon les phases de la relation Est-Ouest. À l'époque de l'URSS, Moscou y fait stationner un arsenal nucléaire, au plus proche de l'Europe, mais aussi des États-Unis, qui pouvaient être rapidement atteints par les missiles balistiques intercontinentaux survolant le pôle.

Mais avec l'effondrement de l'Union soviétique, le dispositif militaire est réduit et plusieurs bases ferment. Dès 1987, dans son « discours de Mourmansk », Mikhaïl Gorbatchev avait appelé les Occidentaux à transformer l'Arctique en *« zone de paix »*. En 1996, un Conseil de l'Arctique est créé, avec notamment pour membres la Russie, les États-Unis, le Canada, la Finlande, la Suède… Une coopération s'organise. Mais l'illusion dure peu.

« Nous sommes préoccupés par le fait que les pays de l'Otan étiquettent de plus en plus le Grand Nord comme un tremplin pour d'éventuels conflits »

Vladimir Poutine Président russe

Dans les années 2010, avec le regain des tensions vis-à-vis de l'Occident, Vladimir Poutine entame la remilitarisation de l'Arctique. Quatorze bases aériennes, la plupart hors d'usage, sont remises en état, accueillant chacune entre cent cinquante et six cents hommes. Parmi celles-ci, celle de Nagourskoïé, en forme de trèfle, l'installation militaire la plus septentrionale du monde, dans l'archipel François-Joseph. Le chef du Kremlin décrète aussi la remise à flot de la flotte du Nord, en piteux état. Basée à Severomorsk, près de Mourmansk, elle compte de nombreux sous-marins nucléaires, des missiles balistiques, des unités de radars pour systèmes de défense antiaérienne. L'objectif est de protéger le bastion de la péninsule de Kola, le cœur du dispositif militaire russe en Arctique, et l'accès à la mer de Barents.

Dans ses oscillations entre *« territoire de dialogue »* – l'intitulé de la conférence de Mourmansk cette semaine – et *« zone de confrontation »*, l'Arctique reste clairement suspendu dans cette deuxième phase. Les appels à un Arctique dénucléarisé sont restés lettre morte. *« Si le risque d'un conflit militaire frontal en zone arctique semble exclu, une escalade globale liée à la guerre en Ukraine n'est plus du domaine purement théorique (…) notamment dans le cas d'une provocation mal interprétée »*, estiment le géographe Jean Radvanyi et l'historienne Marlène Laruelle dans leur ouvrage cité plus haut.

À Mourmansk, Vladimir Poutine a voulu aussi jouer la carte du développement et de la coopération internationale en Arctique. La région représente 83 % de la production du gaz russe, 10 % du pétrole, et elle recèle aussi métaux et terres rares – les ressources naturelles motivent en large part l'intérêt pour le Grand Nord et y ont scellé, avec la présence militaire, la souveraineté russe.

Vladimir Poutine a une fois encore fait miroiter un véritable développement pour cette âpre région, plongée dans une nuit quasi perpétuelle l'hiver, par des températures atteignant -60 °C. Les conditions de vie expliquent en partie le manque chronique en ressources humaines, notamment qualifiées, et le chef du Kremlin a remis à l'ordre du jour un développement urbain susceptible de *« fixer »* à ces latitudes une population venue des autres régions de Russie.

Mais la dimension géostratégique n'est jamais loin, comme le montre la Route maritime du Nord, thématique majeure de la conférence sur l'Arctique qui se réunissait pour la première fois depuis 2019. Cette voie commerciale de 5 600 kilomètres longeant les côtes septentrionales de la Russie, dégagée par la fonte des glaces désormais accrue, vise à concurrencer à terme le canal de Suez entre l'Europe et l'Asie. *« Si nous ne développons pas cette route, l'idée reviendra toujours (en Occident) de nous bloquer les possibilités de transport par la mer Baltique et la mer Noire. (…) Nous nous retrouverons alors dans un espace fermé »*, a prévenu à Mourmansk Nikolaï Patrouchev, l'un des proches conseillers de Vladimir Poutine. Trente-huit millions de tonnes de cargaisons y ont été transportées l'an dernier, mais les obstacles logistiques restent considérables.

La Chine, qui se voit aussi en puissance du Grand Nord, a déjà répondu présent. La capacité de ses chantiers navals à produire les bateaux adaptés à l'Arctique sera déterminante. Mais derrière ses visées commerciales, Pékin avance masqué. Un accès à l'Arctique serait stratégiquement majeur pour la Chine en cas de conflit avec les États-Unis. *« Si la Chine peut disposer de ses propres systèmes en Russie (…), la carte géostratégique du monde changera considérablement »*, estime un expert russe. *« Et il n'est pas nécessaire de hisser un drapeau chinois sur une station radar russe à longue portée »*, ajoute-t-il. Rien n'a filtré jusqu'à présent des travaux d'une commission russo-chinoise mise en place l'été dernier sur cette coopération ultrasensible. ■

nément convoité par Donald Trump

der » le Groenland, *« d'une façon ou d'une autre »*, avait-il ajouté dans son discours au Congrès le mois dernier.

« Nous avons besoin du Groenland pour notre sécurité nationale et internationale », a dit Trump cette semaine à des reporters dans le Bureau ovale, *« et nous irons jusqu'au bout de ce que nous devons faire. Nous avons besoin du Groenland, et le monde a besoin que nous ayons le Groenland, y compris le Danemark. Nous verrons bien ce qui va se passer, mais si nous n'avons pas le Groenland, nous ne pouvons pas avoir une grande sécurité internationale »*.

Si elles préoccupent les autorités du Groenland et du Danemark, les convoitises américaines ont donné aux partisans d'une autonomie accrue du territoire un moyen de rééquilibrer leurs relations avec Copenhague. Svend Hardenberg, homme d'affaires groenlandais ayant fait carrière dans la politique, avant de devenir un acteur célèbre dans le feuilleton danois Borgen, considère la visite des

« Nous avons besoin du Groenland, et le monde a besoin que nous ayons le Groenland, y compris le Danemark »

Donald Trump
Président des États-Unis

Vance comme un événement plutôt positif. *« Ils prennent le temps de visiter le Groenland et d'assister à la course, événement auquel ils ont été invités »*, explique-t-il, *« même si la presse du Groenland, influencée par la presse danoise, présente leur visite sous un angle défavorable »*.

Du côté américain, les perspectives ouvertes par le Groenland intéressent aussi les milieux économiques. Selon le site Arctic Today, une organisation peu connue, *American Daybreak (l'Aube Américaine)*, fondée par Thomas Dans, un investisseur proche de la fondation Heritage, l'un des cercles de réflexion qui inspire l'Administration Trump, aurait été l'un des inspirateurs du voyage des Vance. Dans, qui avait appartenu à la *Commission américaine de recherche sur l'Arctique* pendant la première Administration Trump, avait aussi contribué à organiser la visite de Donald Trump Junior en janvier dernier

« Le partenariat stratégique entre les États-Unis et le Groenland joue depuis longtemps un rôle essentiel dans notre sécurité nationale et économique », a rappelé la Maison-Blanche dans un communiqué. *« Pendant la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis ont établi plus d'une douzaine de bases militaires au Groenland pour défendre l'Atlantique Nord contre les incursions nazies. Pendant la guerre froide, les États-Unis ont engagé des ressources supplémentaires au Groenland pour se défendre contre les attaques de missiles soviétiques. Au cours des décennies qui ont suivi, la négligence et l'inaction des dirigeants danois et des administrations américaines précédentes ont donné à nos adversaires l'occasion de faire avancer leurs propres priorités au Groenland et dans l'Arctique. Le président Trump est en train de changer de cap à juste titre »*. ■

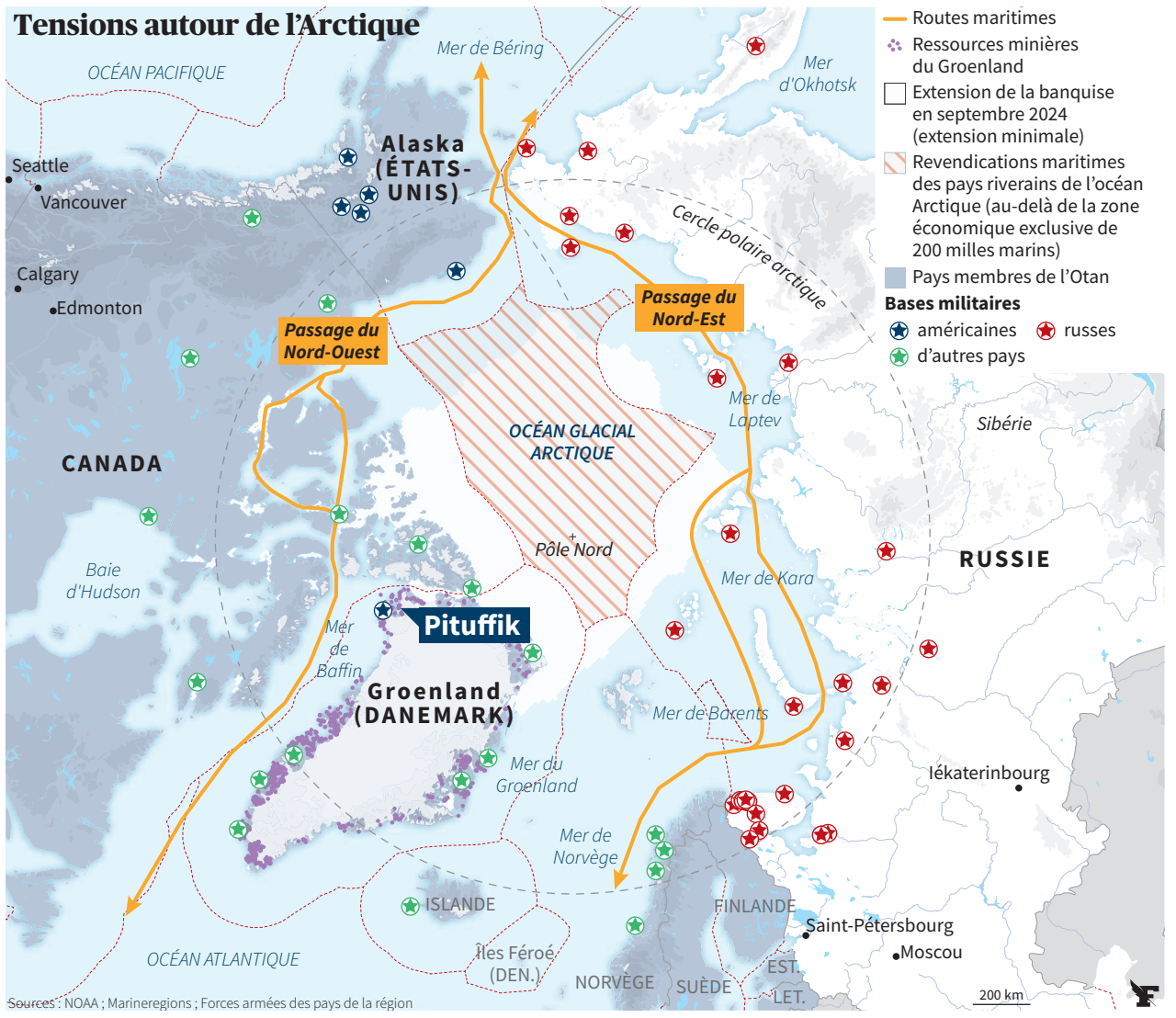

Face aux menaces étrangères, le Canada muscle sa défense dans le Grand Nord

Ludovic Hirtzmann
Montréal

Jamais un premier ministre canadien ne s'était rendu à Iqaluit, capitale du Nunavut et symbole de l'ancrage polaire du Canada, seulement quatre jours après sa prise de fonctions. C'est ce qu'a fait Mark Carney, à son retour d'une visite éclair à Paris et à Londres pour défendre la souveraineté d'Ottawa sur le Grand Nord. La Chine et surtout la Russie ont testé de nombreuses fois par le passé l'espace aérien et maritime d'Ottawa au nord du 60e parallèle. Le chef du gouvernement a annoncé un *« partenariat avec l'Australie en vue d'élaborer un système canadien de radar transhorizon dans l'Arctique pour assurer une couverture radar d'alerte lointaine et un suivi des menaces »*.

Les moyens des forces armées canadiennes (FAC) dans le Grand Nord se limitent au quartier général de la Force opérationnelle interarmées Nord à Yellowknife, dans les territoires du Nord-Ouest, composée d'environ 200 militaires. Il faut y ajouter les 5 000 rangers inuits, qui ne font pas partie des FAC, mais, qui par leur connaissance du terrain, sont considérés comme les yeux et oreilles du Canada dans la région. Ottawa n'a plus de sous-marins opérationnels et seuls 40 % des chasseurs CF-18 de l'armée de l'air sont en état de vol. Quant aux commandes de F-35, Ottawa en réexamine l'opportunité, à la suite des déclarations expansionnistes de Donald Trump.

Outre cet investissement de plus de six milliards de dollars dans un système de radars, le ministre de la Défense, Bill Blair, a annoncé début mars la construction de plusieurs carrefours opérationnels, composés de pistes d'atterrissage et d'installations logistiques dans trois villes arctiques. Ancien commandant des FAC en Arctique, le colonel Pierre Leblanc, confie au *Figaro* : *« Ottawa va consacrer plus de moyens financiers à la sécurité de l'Arctique, ce que plus de 70 % des Canadiens soutiennent aujourd'hui. »* Si ces derniers ont longtemps été opposés aux investissements de défense, *« la sécurité internationale et les stupidités américaines nous forcent à faire plus »*, explique le colonel Leblanc.

Mark Carney a aussi promis de consacrer 253 millions de dollars à la construction de logements pour les 40 000 habitants du Nunavut, pour l'essentiel inuits, ainsi que quatre centrales électriques. L'Arctique est le dernier endroit à la mode dans le microcosme politique. Même le chef de la gauche néodémocrate, Jagmeet Singh, peu féru de la chose militaire, s'y est rendu. Le conservateur Pierre Poilievre, lui, veut construire une base permanente à Iqaluit. Elle serait financée en escamotant l'aide internationale canadienne aux pays pauvres. Le rival de Mark Carney a dit lors de sa visite nordique : *« On doit ramener notre argent ici, au Canada, pour notre monde, pour notre défense. C'est fini de donner notre argent au reste du monde, c'est fini de financer les priorités des terroristes, des dictateurs et des groupes bureaucratiques du monde. »*

Les promesses de celui que ses adversaires nomment « mini-Trump » ont suscité un intérêt mitigé dans le Grand Nord, où les acteurs locaux doutent de leur mise en application. Le premier ministre du Nunavut, P. J. Akeeagok, a taclé Pierre Poilievre. *« Bien qu'il soit encourageant de constater un engouement politique à l'égard de l'Arctique, je tiens à rappeler à M. Poilievre et à son parti que les décisions concernant le Nord ne peuvent pas être prises sans une contribution importante des habitants du Nord »*, a-t-il déclaré, mettant en garde contre des décisions unilatérales décidées par Ottawa.

« Ottawa va consacrer plus de moyens financiers à la sécurité de l'Arctique, ce que plus de 70 % des Canadiens soutiennent aujourd'hui »

Le colonel Pierre Leblanc Ancien commandant des FAC en Arctique

Professeur au Collège des forces armées canadiennes (CFC), Éric Ouellet explique que le Canada doit muscler ses capacités de surveillance. *« Il y a beaucoup de zones blanches, où nous ne disposons pas de surveillance réelle, au regard de la vaste étendue du territoire et de sa faible population. Le Canada a bien acheté 11 drones (américains) MQ-9B SkyGuardian pour la surveillance en longue distance qui peuvent être armés, mais il faudra aussi ajouter des microsatellites supplémentaires pour la même raison »*, précise le spécialiste.

Les forces armées canadiennes manquent également de capacités d'intervention terrestres. Et Éric Ouellet de rappeler que lorsqu'en 2023 un ballon espion chinois avait été abattu au-dessus du Canada : *« Les forces spéciales canadiennes ont dû rebrousser chemin au lieu de le récupérer à cause de la météo et du terrain inhospitalier. Constituer une brigade spécialisée en guerre arctique avec des moyens de mobilité sérieux pourrait apporter une contribution sérieuse à l'Otan en étant potentiellement déployable dans les pays scandinaves au besoin. »* Mais, pour les Canadiens, la menace se situe désormais au sud du 48e parallèle.

Donald Trump veut annexer le Canada. Professeur au CFC, Paul Mitchell met en garde contre *« les États-Unis, susceptibles de lancer une opération de "liberté de navigation" par le passage du Nord-Ouest, sous l'Administration Trump* (Washington a toujours contesté la souveraineté d'Ottawa sur le passage du Nord-Ouest, NDLR). *Alors que le Canada s'est concentré sur les périls posés par la Russie et la Chine au cours de la dernière décennie, la menace implicite des États-Unis doit maintenant être prise en compte. Ils disposent des moyens nécessaires pour projeter leur puissance militaire dans notre Nord et les FAC ne seraient pas en mesure d'y faire face. »* ■

Le Danemark hausse le ton

Slim Allagui
Copenhague

Mardi dernier, sur la chaîne nationale de télévision (DR), la première ministre danoise, Mette Frederiksen, le visage fermé, semblait en avoir assez des pressions continues depuis trois mois de Donald Trump pour prendre le contrôle du Groenland, territoire autonome du royaume du Danemark dans l'Arctique. Pour la première fois, oubliant tout langage diplomatique, elle s'est insurgée contre les États-Unis qui exercent *« une pression tout à fait insupportable sur le Groenland, mais aussi sur le Danemark et par conséquent sur l'unité du royaume »*.

Le déplacement de l'épouse du vice-président américain, Usha Vance, qui devait initialement se promener en compagnie d'une délégation de haut niveau dans l'île, a été qualifié d'*« indésirable »* par les autorités groenlandaises. Une tempête de protestations a balayé l'île, qui est en pleines négociations sur la formation d'un nouveau gouvernement après les élections du 11 mars. La délégation a finalement annulé sa venue à Sisimiut et Nuuk, et le programme des réjouissances, fortement allégé, a laissé place à une visite sur la base US de Pituffik (ex-Thulé), au nord-ouest de l'île, le temps d'un discours du vice-président américain, qui s'est in extremis joint à cette équipée.

Face à une situation de plus en plus tendue et à l'hostilité manifeste des Inuits contre la bannière étoilée, la dirigeante danoise s'est vue contrainte de changer de stratégie, selon les analystes. Elle, qui s'est abstenue jusque-là de critiquer ouvertement son *« grand allié historique »*, a haussé le ton, reconnaissant que le chef de la Maison-Blanche est *« très sérieux. Il veut le Groenland. »* Or, face à ces pressions continues, *« nous devons résister »*, affirme-t-elle.

« Les États-Unis exercent une pression tout à fait insupportable sur le Groenland, mais aussi sur le Danemark et par conséquent sur l'unité du royaume »

Mette Frederiksen
Première ministre danoise

Répondant à l'appel du premier ministre inuit intérimaire Mute B. Egede à *« un soutien de la communauté internationale »* face aux tentatives répétées d'annexion américaine, Mette Frederiksen a assuré qu'il existe *« un soutien massif au Groenland, des pays nordiques et de l'Union européenne »*.

« Le Danemark se trouve face à un dilemme difficile : maintenir, d'un côté, des relations fortes avec les États-Unis, mais refuser, de l'autre, toute ingérence dans les affaires intérieures du royaume », constate, auprès du *Figaro*, Jon Rahbek Clemmensen, chef de la section des études stratégiques à l'Académie danoise de défense. Paradoxalement, en dépit du nouveau ton très critique de Copenhague vis-à-vis de Donald Trump, le ministre danois de la Défense, Troels Lund Poulsen, vient d'annoncer son *« souhait d'acheter plus d'avions de chasse américains F-35 en plus des 27 appareils déjà commandés »*.

Le Danemark, comme nombre de pays européens très dépendants de l'armement américain, ne s'inquiète pas outre mesure des menaces potentielles américaines de clouer au sol les F-35 par un système de blocage des mises à jour des logiciels des avions ou leurs signaux GPS. *« Une préoccupation que ne semble pas partager le gouvernement danois »*, selon cet expert, qui craint néanmoins la poursuite de l'escalade par un président américain déterminé plus que jamais à acquérir le Groenland.

« Les Américains bénéficient, souligne-t-il, *d'un large champ de manœuvres au Groenland depuis l'accord de défense de 1951 avec le Danemark, et s'ils décident de ne plus tenir compte de l'attitude du Groenland et du Danemark, ils pourraient alors accroître leur présence militaire sur l'île, et dans le pire des cas recourir à une annexion qui aurait pour grave conséquence la dislocation de l'Otan. »* ■

L'Ukraine rejette l'« administration transitoire » voulue par Poutine

Stanislas Poyet Kiev

Alors que le président russe propose de placer l'Ukraine sous mandat onusien pour organiser de nouvelles élections, Kiev dénonce une tentative de délégitimation du pouvoir et de division intérieure.

Depuis Kiev, la dernière sortie de Vladimir Poutine est perçue comme une provocation de plus. Vendredi, depuis Mourmansk, le président russe a évoqué la mise en place d'une « *administration transitoire* » en Ukraine, placée sous l'égide de l'ONU, avec l'appui des États-Unis et de l'Europe. Cette structure, a-t-il précisé, aurait pour mission d'organiser une nouvelle élection présidentielle, avant d'ouvrir des négociations de paix. Une initiative qui, selon ses mots, pourrait permettre de « *stabiliser* » l'Ukraine. « *On ne sait toujours pas avec qui signer certains documents, ni quel pouvoir ils ont, car demain d'autres dirigeants viendront… par le biais d'élections* », a déclaré Vladimir Poutine. Vu de Kiev, ces déclarations n'ont d'autre finalité que de ralentir un processus de négociations dont le Kremlin ne veut pas.

« *C'est absolument absurde, et personne ici ne prend cette proposition au sérieux* », déclare Oleksandr Merejko, député du parti présidentiel Serviteur du peuple. Même son de cloche dans l'opposition : « *Aucun gouvernement intérimaire n'est possible en Ukraine* », tranche le député Oleksiy Honcharenko. « *Si Poutine a encore du mal à comprendre avec qui il doit dialoguer, il devrait peut-être avaler quelques pilules pour stimuler son activité cérébrale* », ironise de son côté le conseiller à la communication du président Zelensky, Dmytro Lytvyn, qui rappelle que deux frappes russes ont visé les infrastructures énergétiques dans les dernières 24 heures. « *Empêcher ces attaques, c'est aussi la responsabilité de nos partenaires* », insiste-t-il.

« Vladimir Poutine ne veut pas la paix. Il veut retarder, déstabiliser, reprendre l'initiative. Mais les sanctions font effet, et l'Ukraine tient bon. Poutine n'est pas intéressé par la fin de la guerre. C'est pourquoi il avance constamment des demandes folles »

Oleksandr Kovalenko
Analyste militaire

Depuis le début de la guerre, le Kremlin cherche à délégitimer Volodymyr Zelensky, dont le mandat présidentiel a théoriquement expiré le 20 mai 2024. Seulement, la loi martiale en vigueur depuis février 2022 suspend constitutionnellement tout scrutin tant que dure la guerre. « *La Constitution et les lois de l'Ukraine ne permettent pas la tenue d'élections présidentielles ou parlementaires sous la loi martiale* », rappelait Volodymyr Zelensky début janvier lors d'un entretien à la presse.

Organiser des élections en pleine invasion – alors que 20 % du territoire est occupé, que plusieurs millions de citoyens sont déplacés à l'intérieur ou hors du pays, et que des dizaines de milliers de soldats se trouvent au front – serait à la fois dangereux et inapplicable. Le processus électoral nécessiterait non seulement des garanties sécuritaires mais aussi un accès logistique équitable à toutes les régions, y compris les zones frontalières ou récemment libérées. Les partis politiques ne peuvent mener campagne, et l'espace médiatique reste dominé par la communication de guerre.

Début janvier, le chef de l'État précisait toutefois que si « *la phase chaude de la guerre* » prenait fin, le Parlement serait en mesure de lever la loi martiale et de fixer une date pour un nouveau scrutin. Le message est limpide : ce n'est pas un refus de démocratie, mais le respect scrupuleux des règles constitutionnelles. Une clarification destinée à fermer la porte aux lectures biaisées de Moscou, qui tente d'imposer l'idée d'un pouvoir illégitime à Kiev.

À Kiev, la proposition de Poutine est perçue comme une tentative de fracturer l'unité nationale et de brouiller le soutien international. « *Poutine est un dictateur illégitime. Il n'a aucune autorité pour dicter quoi que ce soit à une démocratie parlementaire européenne comme l'Ukraine* », rappelle le député Oleksandr Merejko. Selon lui, la Russie poursuit sa stratégie de guerre hybride en propageant le récit d'un pouvoir ukrainien « *illégitime* » : « *Ils continuent de parler de la Révolution de la dignité comme d'un coup d'État, alors qu'il y a eu plusieurs élections libres depuis 2014.* » Malgré l'usure, les sondages montrent que l'immense majorité des Ukrainiens soutiennent la continuité du pouvoir en temps de guerre. Dans la population comme au sommet de l'État, la priorité reste l'unité nationale.

Oleksandr Kovalenko, analyste militaire, voit dans cette proposition une tentative de masquer la vulnérabilité du Kremlin. « *Poutine ne veut pas la paix. Il veut retarder, déstabiliser, reprendre l'initiative. Mais les sanctions font effet, et l'Ukraine tient bon* », estime-t-il. « *Vladimir Poutine n'est pas intéressé par la fin de la guerre. C'est pourquoi il avance constamment des demandes folles* », ajoute-t-il. La Russie semble peu intéressée par le cessez-le-feu total de 30 jours proposé par les États-Unis. Elle a accepté du bout des lèvres un cessez-le-feu théorique et partiel sur les infrastructures énergétiques et la mer Noire, lui laissant les mains libres pour continuer son offensive dans l'est de l'Ukraine.

À l'étranger, la proposition russe a été fraîchement, voire sèchement, accueillie. La Maison-Blanche l'a immédiatement rejetée, y voyant une tentative à peine voilée de « *légitimer un changement de régime* » par des moyens pseudo-diplomatiques. « *Il ne revient pas à la Russie de décider des règles du jeu démocratique en Ukraine* », a rappelé un porte-parole du Département d'État. Mais, à Washington, le président Trump a lui-même récemment critiqué l'absence d'élections à Kiev, reprenant en partie la rhétorique du Kremlin. Une convergence qui inquiète. « *Poutine teste le soutien occidental. Il cherche les fissures. Et il le fait avec des mots* », confie un diplomate ukrainien. ■

Depuis le début de la guerre, le Kremlin cherche à délégitimer Volodymyr Zelensky *(ici, vendredi, à Kiev)*, dont le mandat présidentiel a, en théorie, expiré le 20 mai 2024.

GENYA SAVILOV / AFP

La France, cible privilégiée de la désinformation russe

Nicolas Barotte

« *La France est, après l'Ukraine, le pays le plus visé en Europe par les tentatives de manipulation venant de l'étranger* », a dénoncé vendredi le premier ministre, François Bayrou, en ouverture d'un forum public de Viginum, l'agence chargée depuis 2021 de lutter contre les ingérences numériques étrangères. Discrète, elle détecte et analyse les manipulations artificielles de l'information destinées à perturber le débat public. Certaines manipulations « *viennent de Chine,* a expliqué le premier ministre. *On détecte des interventions massives venant de Russie* ». Sur 505 incidents de manipulation de l'information relevés en Europe entre 2023 et 2024 par le Service européen pour l'action extérieure (EEAS), 257 concernaient l'Ukraine et 152 concernaient la France. Quatre-vingt-dix pays différents ont été touchés par ces opérations, souvent adaptées à leur audience spécifique.

Si la stratégie chinoise vise à « *promouvoir une vision du monde alternative* » à l'ordre international façonné par l'Occident, la Russie diffuse le chaos et cherche à « *créer de la défiance* » dans les opinions publiques pour « *semer le chaos et diviser* », explique l'ancienne secrétaire générale adjointe de l'Otan Marie-Doha Besancenot, chargée de la diplomatie publique et donc de la riposte aux manœuvres informationnelles. Les manipulations de l'information étrangères « *représentent une menace majeure pour l'Union européenne* », souligne Kaja Kallas, la chef de la diplomatie européenne, dans le dernier rapport de l'EEAS.

Les modes opératoires s'intensifient et évoluent pour installer le faux là où devrait s'exprimer le vrai. Sans prendre de précaution pour leur réputation, des diplomates russes ont ainsi accusé les pays occidentaux d'être responsables de l'échec de l'offensive ukrainienne dans la région de Koursk lors d'une réunion de l'OSCE le 19 mars. Pour « *preuve* », ils ont présenté de fausses unes de journaux anglo-saxons et français, dont *USA Today* et *La Croix*, qui circulaient sur les réseaux sociaux. Jusqu'à présent, la Russie veillait à ne pas mélanger ses tentatives de manipulation et sa diplomatie. L'opération révèle la désinhibition de la Russie pour diffuser ses narratifs et la mise en œuvre de stratégies complexes. « *Nous ne pouvons pas nous résigner à voir les enceintes diplomatiques devenir des lieux de manipulation grossière* », a dénoncé la France quelques jours plus tard.

« *La stratégie russe de désinformation* » vise « *l'intimidation* » et la « *polarisation* », indique une source experte du sujet. Pour prendre l'avantage dans le contexte global de la guerre en Ukraine, le Kremlin veut décourager les Européens et fragiliser leurs sociétés. « *La tension, si elle s'arrête dans le champ cinétique avec un possible cessez-le-feu en Ukraine, va se déporter dans le champ informationnel* », craint un haut gradé. « *En France, la future élection présidentielle sera un sujet* » pour les manipulations russes, s'inquiète un haut responsable du ministère des Armées.

« *Depuis cinq ans, pas un seul scrutin majeur en Europe n'a été épargné* », explique Marc-Antoine Brillant, le directeur de Viginum, en détaillant les quatre tactiques employées : l'exposition réputationnelle des acteurs (pour les dénigrer ou les valoriser), la mise en cause du fonctionnement du processus électoral (pour le faire paraître insincère), la mise en avant de thématiques clivantes, l'attaque des médias traditionnels. L'agence se tient prête avant les échéances de 2027. Les outils de régulation existent. Des opérations de sensibilisation sont mises en place. Le cas des élections roumaines a été étudié de près.

« Un chatbot étudié sur trois a délivré des éléments de réponse directement issus des narratifs russes diffusés via le réseau Portal Kombat »

Un expert

Le champ de bataille numérique est en pleine transformation. L'affrontement ne se limite plus aux réseaux sociaux traditionnels mais se déporte sur des plateformes militantes, de faux médias de « *réinformation* »… Ou bien a recours à des « idiots utiles », tels que des influenceurs. « *Le changement du terrain numérique pose des problèmes de détection* » des opérations, a souligné Marc-Antoine Brillant. L'élection de Donald Trump aux États-Unis, propagateur lui-même de « vérités alternatives », change aussi les termes de la lutte informationnelle de X à Meta. « *La Silicon Valley a emboîté le pas du phénomène Trump, l'a amplifié*, déplore Arnaud Coustillière, président du Pôle excellence cyber et ancien commandant de la cyberdéfense française. *Ce phénomène concrétise quelque chose de profond, une nouvelle vision de l'espace numérique, une offensive idéologique* », s'inquiète-t-il. Celle-ci est fondée sur une liberté d'expression sans limite ni contrôle. Du pain bénit pour la Russie.

La transformation de la lutte informationnelle ne se limite pas à ces acteurs, mais touche aussi aux techniques permises par le développement rapide de l'intelligence artificielle générative. Les acteurs de la manipulation russe ont perçu les opportunités pour « *polluer* » les IA. Une étude récente de la société américaine Newsguard a montré la permissivité des assistants conversationnels, à l'image de ChatGPT, aux narratifs russes. « *Un chatbot étudié sur trois a délivré des éléments de réponse directement issus des narratifs russes diffusés via le réseau Portal Kombat* », s'inquiète un expert. Le réseau de faux sites Portal Kombat, mis en place pour diffuser des contenus prorusses avant les élections européennes de 2024, avait été révélé par Viginum. Il a continué à perdurer en cherchant à infiltrer les outils d'IA. « *Trompés par le gavage informationnel orchestré par les manœuvres russes de désinformation, les chatbots pourraient relayer de plus en plus la propagande du Kremlin, en rendant leur détection plus difficile* », poursuit l'expert. ■

Vendredi en milieu de journée, Tsahal a frappé le quartier de Hadath, dans la banlieue sud de Beyrouth. MOHAMED AZAKIR / REUTERS

Emmanuel Macron fustige les bombardements d'Israël à Beyrouth

Georges Malbrunot

Le chef de l'État a dénoncé des « frappes inacceptables » pendant qu'il recevait le président de la République, Joseph Aoun.

Au moment où le président libanais, Joseph Aoun, était reçu par Emmanuel Macron à l'Élysée pour sa première visite officielle dans un pays occidental, Israël bombardait, vendredi en milieu de journée, la banlieue sud de Beyrouth, pour la première fois depuis l'instauration du cessez-le-feu entre l'État hébreu et le Hezbollah, fin novembre.

Lors d'une conférence de presse commune, Emmanuel Macron a fustigé ces bombardements « *inacceptables* » contre le quartier densément peuplé de Hadath dans la mesure où « *nous n'avons pas eu d'informations signalant des frappes du Hezbollah* » auparavant. Il a annoncé qu'il allait s'entretenir dans « *les prochaines heures* » avec Donald Trump et d'ici deux jours avec le premier ministre israélien Benyamin Netanyahou, qu'il accuse d'avoir « *violé le cessez-le-feu* » de « *manière unilatérale* ». Selon Emmanuel Macron, ces frappes « *trahissent une promesse donnée* » et « *font le jeu du Hezbollah* ». Nullement impressionné, Benyamin Netanyahou a répondu deux heures après, en assurant qu'Israël frappera « *partout au Liban contre toute menace* ». « *Quiconque n'a pas encore compris la nouvelle situation au Liban a reçu aujourd'hui un nouvel exemple de notre détermination* », a ajouté le chef du gouvernement israélien. Tôt vendredi matin, plusieurs roquettes se sont abattues sur le nord d'Israël, des tirs dont l'origine reste indéterminée.

Au terme de quatre mois de calme relatif, cette nouvelle flambée de violences rappelle la fragilité de la situation entre le Liban et Israël, dont l'armée occupe encore cinq positions au Sud Liban, qu'elle ne compte pas abandonner. À Paris, Joseph Aoun était venu remercier la France de son soutien, déjà manifesté par la visite en janvier d'Emmanuel Macron à Beyrouth. Mais coincées entre Israël, toujours menaçant au sud, et la Syrie à l'est, engagées dans une très fragile transition politique, les autorités libanaises ont une tâche des plus ardues.

Si l'élection en janvier de Joseph Aoun, suivie de la formation d'un gouvernement dirigé par le réformiste Nawaf Salam, a suscité un espoir de sortir le Liban de l'ornière, le tandem Aoun-Salam doit désormais convaincre les bailleurs de fonds internationaux de mettre la main au pot, tout en supervisant un délicat processus de désarmement du Hezbollah, en vertu de l'accord qui a mis fin à la guerre meurtrière et dévastatrice entre la formation pro-iranienne et Israël.

La négociation de l'accord avec le FMI s'annonce ardue

Historiquement liée au Liban, dont elle fut la puissance mandataire, la France s'est dite prête à organiser une conférence internationale sur la reconstruction du pays du Cèdre. Le mois d'octobre est avancé en coulisses mais, avant de s'engager plus avant, Paris, tant de fois échaudé, pose deux conditions au Liban : la conclusion d'un accord avec le Fonds monétaire international (FMI) et la mise en place de réformes. Or ces deux dossiers semblent peu avancer. Si une délégation du FMI s'est rendue récemment à Beyrouth, « *la négociation technique autour de cet accord, qui sera ardue, n'a pas commencé* », confie une source proche des discussions. Quant aux réformes réclamées par la communauté internationale, les premiers signaux envoyés par le Liban sont accueillis avec scepticisme. Le nouveau gouverneur de la Banque centrale, Karim Souhaid, élu en Conseil des ministres juste avant la venue à Paris du président Aoun, « *a été choisi par le lobby des banques, qui sont à l'origine de la faillite du secteur en 2019* », regrette la source précitée.

De nombreux épargnants libanais spoliés redoutent que Karim Souhaid, dont la candidature a été approuvée par le président Aoun mais pas par le premier ministre Nawaf Salam, relègue au second plan de ses priorités leurs dédommagements. Dans ces conditions, il n'est pas sûr que les États-Unis, la France et le FMI le soutiennent. « *Le test sera l'adoption ou pas par le Parlement du projet de loi sur la levée du secret bancaire* », affirme l'ancien diplomate Pierre Duquesne, spécialiste des affaires économiques du Liban.

Devant Emmanuel Macron, Joseph Aoun a répété que l'État libanais devait être le seul détenteur des armes. Mais dans un entretien à France 24, le président libanais a tempéré son engagement, indiquant que « *la réponse sur l'exclusivité du port des armes sera donnée par la stratégie de défense nationale* ». Il a ajouté que jusqu'à maintenant « *le Hezbollah coopère (avec l'armée) au Sud Liban* » pour son désarmement, qui ne devrait donc pas s'étendre, à court terme, à la frontière à l'est avec la Syrie. Un autre point de friction, comme l'ont montré les récentes escarmouches entre militaires libanais et hommes en armes syriens. Cette question a été abordée lors d'un entretien téléphonique élargi au président syrien par intérim Ahmed al-Charaa. Interrogé sur une prochaine visite en France de ce dernier, Emmanuel Macron a rappelé qu'un tel scénario restait envisagé, mais serait conditionné, notamment, par le caractère inclusif du nouveau gouvernement syrien, dont l'annonce est régulièrement annoncée par Damas. ■

Le Soudan du Sud menace de sombrer dans l'anarchie

Tanguy Berthemet

Le jeune État africain est secoué par des rivalités au sein du pouvoir, des tensions communautaires et l'arrestation du vice-président, Riek Machar.

Le Soudan du Sud menace une fois de plus de sombrer dans la violence. Le pays se « *rapproche encore plus* » d'une nouvelle guerre civile, s'inquiète le secrétariat général de l'ONU. L'alerte a été sonnée après l'arrestation mercredi soir du vice-président, Riek Machar. Ce soir-là, un convoi lourdement armé conduit par le ministre de Défense est entré dans la résidence officielle du « VP », dans la capitale, Juba. Après un bref combat, Riek Machar ainsi que plusieurs membres de son entourage proche ont été arrêtés, notamment son épouse, ministre de l'Intérieur. Les deux jours suivants, d'autres caciques du régime, tous membres du SPLM-IO (Sudan People's Liberation Movement-in-Opposition), ont, à leur tour, été démis et chassés. Le gouvernement sud-soudanais a confirmé vendredi avoir assigné à résidence Riek Machar et affirme avoir le contrôle de Juba, la capitale.

Après ces arrestations, qualifiées de « *tromperie* » et de « *rupture de promesse* », l'accord de paix de 2018 « *est abrogé* » a déclaré un haut responsable du SPLM-IO. Ce texte avait mis terme à un conflit qui, entre 2013 et 2018, a fait quelque 400 000 morts et quatre millions de déplacés. Les combats d'alors, particulièrement brutaux, sont pour beaucoup liés à la vieille rivalité entre Riek Machar et le président Salva Kiir et leurs communautés respectives, les Nuer et les Dinka. Les deux hommes, aujourd'hui septuagénaires, s'affrontent, plus au moins directement, depuis des décennies, et le temps de la guerre d'indépendance contre Khartoum.

« *L'arrestation arrive à un pic d'une nouvelle crise engagée depuis plus d'un mois* », explique Daniel Akech, analyste pour le centre de recherche International Crisis Group (ICG). Début mars, des combats éclataient dans la province du Upper Nile, dans le Nord-Ouest, entre la « White Army », une milice nuer proche de Riek Machar et l'armée régulière. Ce dernier avait répliqué en remplaçant par des proches plusieurs gouverneurs de provinces « *réservées* » au SPLM-IO d'après l'accord de 2018 et en y envoyant des troupes loyalistes. Très vite, la lutte entra dans une phase d'escalade et se rapprocha de Juba avec l'attaque, le 24 mars, par l'infanterie et des blindés, d'une base des SPLM-IO à une trentaine de kilomètres de Juba, puis d'une autre plus proche encore. Ces combats ont entraîné une certaine panique, jusque dans les rangs du clan présidentiel. « *Ça a sans doute précipité l'arrestation de Machar pour éviter qu'il ne continue à appeler à son tour ses alliés en dehors du pays* », estime le chercheur. L'Ouganda déploie des troupes à Juba depuis le début du mois.

« Si le conflit devait éclater, les soldats reprendraient la lutte et ce serait alors un vaste incendie fait de dizaines de microguerres avec leur propre dynamique »

Daniel Akech Analyste pour le centre de recherche International Crisis Group

La rupture était prévisible. L'accord de 2018 avait pour piliers l'adoption d'une Constitution et la formation d'une armée unique. Sept ans plus tard, sur ces deux points cruciaux, rien ou presque n'a été fait. En octobre, la présidentielle prévue en décembre a donc été reportée de deux ans, commençant à faire monter la pression. « *Il s'agit là surtout du résultat de tensions tant externes qu'internes qui s'exercent sur Salva Kiir* », rappelle Daniel Akech.

À l'extérieur, la guerre qui secoue au nord le Soudan depuis bientôt deux ans a entraîné la fermeture du principal pipeline qui permet l'exportation du pétrole sud-soudanais. Or, le pétrole compte pour presque 90 % dans le budget de l'État. Le président, à court d'argent, s'est trouvé incapable de payer tous ses affidés et ses troupes, se créant autant d'ennemis potentiels. Les combats chez le voisin ont aussi entraîné le retour de 1 million de réfugiés, dénués de tout, qui ont provoqué une forte hausse des prix de la nourriture dans une région déjà très fragile… Et donc de la colère.

À ces problèmes s'ajoutent des logiques internes au pouvoir. « *Salva Kiir est malade est tout le monde le sait* », souligne un employé d'une ONG. La faiblesse présidentielle a débouché sur une lutte intense pour la succession. Plusieurs dignitaires, perçus comme des rivaux, ont brusquement été écartés. Puis, en février, Benjamin Bol Mel a été promu à la vice-présidence chargée de l'économie, une nomination qui a fait de lui le dauphin. Le choix a fait grincer des dents. Intime de Kiir, l'homme d'affaires de 48 ans est sous sanction des États-Unis, soupçonné d'avoir détourné plus de 3 milliards de dollars.

Pour tenter de sauver ce qui peut l'être, Raila Odinga est arrivé vendredi au Soudan du Sud. L'ex-premier ministre kényan connaît bien, et depuis longtemps, les deux vieux rivaux soudanais. Selon le président kényan, William Ruto, la décision d'envoyer un médiateur a été prise après un « *entretien téléphonique avec le président Salva Kiir* » et des consultations avec le président ougandais, Yoweri Museveni, et le premier ministre éthiopien, Abiy Ahmed. « *Si tous les présidents font pression, il y a une chance d'éviter le pire* », veut encore croire l'humanitaire. Car la guerre serait dévastatrice. Le SPLM-IO, contrairement à 2013, n'a plus ou presque de milices organisées. « *Mais les soldats sont toujours là, armés, dans leurs communautés. Si le conflit devait éclater, ils reprendraient la lutte et ce serait alors un vaste incendie fait de dizaines de microguerres avec leur propre dynamique ; l'anarchie complète* », redoute Daniel Akech. Cet avenir sombre pourrait, en plus, conduire, à une fusion des guerres avec celle du Soudan, au nord. Riek Machar est soupçonné de liens avec Khartoum et le président par intérim, Abdel Fattah al-Burhan, quand Salva Kiir est perçu comme proche des rebelles du général Hamdan Daglo. ■

« Reconquête de l'écrit », formation rémunérée des professeurs : un plan pour « refonder » l'école

Aude Bariéty de Lagarde

François Bayrou et Élisabeth Borne ont annoncé que les concours enseignants se tiendraient désormais à bac +3 et seraient suivis de deux ans de master rémunéré. Ils souhaitent aussi que les élèves lisent et écrivent « tous les jours ».

Rien de moins que *« refonder l'école »*. Ce vendredi 28 mars, le premier ministre François Bayrou et la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Élisabeth Borne ont annoncé, depuis l'école primaire Claude Monet de Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine), deux réformes qualifiées de *« majeures »*, visant à enrayer la baisse du niveau des élèves et la crise de recrutement des professeurs.

« Nous considérons que l'éducation est la mère de toutes les batailles. C'est là que tout se joue, a martelé François Bayrou. *Il faut à tout prix que nous apportions des réponses et des remèdes à l'évolution de la situation de l'école. »* Le chef du gouvernement a identifié deux *« problèmes »* dont il veut faire ses *« chevaux de bataille »*. D'abord, la *« reconquête de l'écrit »*. Ensuite, le remaniement des concours enseignants, dans l'idée de *« retrouver l'esprit des écoles normales »*.

L'exécutif souhaite en premier lieu *« reconquérir l'écrit »* en lançant un *« grand plan »* en faveur de l'écrit à l'école. Ce plan devra être présenté par Élisabeth Borne à François Bayrou *« d'ici l'été »*. Pour ce faire, un groupe de travail piloté par l'écrivain et académicien Erik Orsenna a été constitué, a indiqué la ministre de l'Éducation nationale. *« Il n'y a pas de réussite scolaire et universitaire s'il n'y a pas la capacité de maîtriser la lecture et l'écriture. Pas seulement pour ce qui est lettres, mais aussi ce qui est chiffres et sciences. Nous allons essayer (de faire en sorte) que les élèves lisent et écrivent tous les jours, dans toutes les classes »*, a déclaré le premier ministre.

Second axe des annonces de François Bayou et d'Élisabeth Borne : une réforme *« profonde et systémique »* des concours enseignants – agrégation exclue. Cette évolution est tout sauf une surprise. En avril 2024, le chef de l'État Emmanuel Macron avait déjà posé les bases d'une *« école normale du XXIe siècle »*. Sa ministre de l'Éducation de l'époque, Nicole Belloubet, n'avait cependant pas pu mettre cette réforme en œuvre, *« notamment à cause d'arbitrages budgétaires »*, confie un fin connaisseur du dossier. Un an plus tard, c'est finalement Élisabeth Borne qui sera le visage de ce chantier. Avec un atout non négligeable en poche : cette dernière cumule les portefeuilles de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Après leur baccalauréat, les jeunes désireux de devenir enseignants s'inscriront soit dans une licence professorat des écoles (LPE), soit dans une licence disciplinaire comprenant des modules de préparation aux concours. Au bout de trois ans, les étudiants passeront le concours du premier degré ou celui du second degré, qui étaient depuis 2021 placés en fin de seconde année de master. L'objectif est de *« rendre plus précoce le recrutement des enseignants »* et de *« revenir aux fondamentaux pour que les enseignants soient formés le mieux possible »*, confie une source gouvernementale.

Une fois leur concours réussi, les étudiants bénéficieront de deux ans de formation rémunérée. En master 1, sous un statut d'élève fonctionnaire, ils toucheront 1400 euros net par mois et consacreront un tiers de leur temps à des *« stages d'observation et de pratique accompagnée »*. En master 2, devenus fonctionnaires stagiaires, ils seront payés 1800 euros net mensuels et passeront la moitié de l'année en *« stage de responsabilité »*. Ils devront ensuite quatre années à l'État.

Insistant sur *« l'effort considérable, dans un contexte budgétaire particulièrement difficile »*, que représentent ces changements, l'exécutif estime le coût de cette évolution à environ 500 millions d'euros par an à compter de 2028, année où la réforme *« trouvera sa pleine dimension »*. D'ici là, les deux formats coexisteront afin de ne pas pénaliser les étudiants actuels et de mettre en place les nouvelles formations. Les premiers concours à bac+3 devraient avoir lieu en 2026.

« Une crise des vocations »

Le gouvernement, et en premier lieu son chef François Bayrou, qui fut lui-même professeur de lettres et ministre de l'Éducation nationale, fondent de grands espoirs sur cette réforme, avant tout pensée pour *« rendre à nouveau le métier d'enseignant attractif »*. Il y a urgence : depuis plusieurs années, le nombre d'inscrits aux concours enseignants ne cesse de baisser, tandis que les démissions de professeurs ne cessent d'augmenter. Un constat que n'ont éludé ni François Bayrou ni Élisabeth Borne. *« Notre école traverse une crise des vocations. Le désir d'enseigner se perd chez les futures générations »*, a déploré la ministre de l'Éducation.

Les annonces de ce vendredi ont suscité des réactions contrastées chez les organisations syndicales enseignantes. Jean-Rémi Girard, président du Snalc, approuve le décalage des concours à bac+3, considérant que le passage de ces derniers à bac+5 était *« trop tardif »*. À l'inverse, le Snes, syndicat majoritaire chez les enseignants du second degré, qualifie ce changement de *« recul inquiétant pour la maîtrise de la discipline qu'on doit enseigner »*. *« À bac+3, forcément, on ne maîtrise pas les mêmes savoirs disciplinaires qu'à bac+4 ou bac+5. Or transmettre des connaissances, c'est le cœur du métier de professeur du second degré ! »*, estime Sophie Vénétitay, enseignante de sciences économiques et sociales et secrétaire générale du Snes.

Jean-Rémi Girard comme Sophie Vénétitay saluent en revanche la rémunération des futurs enseignants en master, jugée *« essentielle »* pour *« attirer »* des étudiants qui ne pourraient pas forcément financer cinq ans d'études. Le premier considère cependant que l'obligation quadriennale qui en découle est une *« erreur majeure »*, soulignant qu'elle pourrait faire hésiter les potentiels futurs professeurs. *« Si les conditions d'exercice des enseignants ne sont pas améliorées, cela sera plus vu comme un carcan qu'autre chose »*, abonde la seconde. ■

THOMAS SAMSON / AFP

La ministre de l'Éducation nationale, Élisabeth Borne, et le premier ministre, François Bayrou, vendredi dans une école de Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine).

Au Pays basque, la lutte contre l'immigration clandestine s'intensifie

Annelot Huijgen Hendaye (Pyrénées-Atlantiques)

S'inspirant de la « force frontière » créée dans les Alpes-Maritimes, une première opération de contrôle coordonnée s'est déroulée cette semaine.

« *C'est sur ce point de passage que nous interceptons le plus de migrants* », pointe Éric Laplaud, responsable des CRS dans les Pyrénées-Atlantiques et les Landes, devant le péage de Biriatou, près d'Hendaye. Tous les jours, 30 000 véhicules franchissent ici la frontière franco-espagnole, dont 20 000 camions. *« Nous ciblons en priorité les véhicules de transport de personnes et les cars internationaux, en provenance d'Espagne et du Portugal, soit entre une dizaine et une trentaine par jour »*, poursuit le commandant.

Pour la première fois, son unité a agi pendant 48 heures cette semaine en coordination avec la police, la gendarmerie, la douane, des militaires et la brigade de transports de la SNCF. *« Douze unités sont mobilisées, appuyées par des drones. Soit 350 hommes chaque jour, quatre fois plus qu'en temps normal »*, explique Jean-Marie-Girier, préfet des Pyrénées-Atlantiques. C'est depuis les bureaux de la police aux frontières de cette ville frontalière, séparée de l'Espagne par le fleuve Bidassoa, qu'il a donné mercredi matin le coup d'envoi de cette opération d'une ampleur inédite dans la région à l'occasion de la mise en place de la « force frontière ». Il s'agit de répliquer, dans le Sud-Ouest, la coordination de ces unités relevant de différents ministères testée à la frontière franco-italienne depuis juin 2023. Et validée le 26 février dernier par le comité interministériel de contrôle de l'immigration, qui a décidé son déploiement sur toutes les frontières.

« Nous avons démarré l'année avec inquiétude, car notre département a été durant quelques semaines le premier en nombre d'entrées illégales », détaille Jean-Marie Girier. Près de 1000 migrants ont ainsi été interpellés sur les seuls mois de janvier et février, contre 5265 en 2024. *« Le volume risque d'augmenter encore ici, car l'Espagne a dénombré 64 000 entrées illégales sur son territoire l'an dernier, soit un doublement depuis 2022 »*, poursuit le préfet. Cette hausse s'est traduite par un doublement de la fréquentation des deux lieux d'accueil locaux, la Croix-Rouge à Irun, et le centre Pausa à Bayonne, qui ont accueilli respectivement 6100 et 7900 personnes en 2024. Pausa a été créé fin 2018 par la communauté d'agglomération Pays basque, qui le gère et le finance, une situation unique en France. Mi-février, la cour d'appel de Bordeaux a condamné l'État à rembourser plus de 800 000 euros aux 158 communes basques, au titre de 2019 seulement, estimant *« que la carence de l'État en matière d'hébergement d'urgence des personnes en situation de précarité est avérée et prolongée »*.

« Avec la force frontière, chaque unité conserve ses missions spécifiques, la lutte antiterroriste pour les militaires de Sentinelle ou le contrôle des marchandises pour les douaniers, mais en coordination totale, créant ainsi une culture commune »

Jean-Marie Girier
Préfet des Pyrénées-Atlantiques

« Hendaye est la plaque tournante, concentrant 95 % des flux en provenance d'Espagne », explique Alexandre Cotto, chef du service interdépartemental de la police aux frontières. À l'aide d'un plan, il détaille les 6 *« points de passage autorisés »* de la ville sur un total de 19 dans ce département partageant 210 kilomètres de frontière avec l'Espagne. La présence des Pyrénées, difficilement franchissables, fait que les flux se concentrent, *« notamment à la gare, où on peut arriver en train depuis Saint-Sébastien, à pied ou à vélo en empruntant le pont ou la passerelle, en voiture par le pont ou l'autoroute et également en bus »*, énumère le commandant. *« Avec la force frontière, chaque unité conserve ses missions spécifiques, la lutte antiterroriste pour les militaires de Sentinelle ou le contrôle des marchandises pour les douaniers, mais en coordination totale, créant ainsi une culture commune. Cette première opération dite zonale associe des unités du département, de la région et même d'autres régions, pour ce qui est des réservistes »*, complète Jean-Marie Girier, qui a visité mercredi matin les principaux points de contrôle.

L'opération a été élargie jeudi aux 12 départements de la Nouvelle-Aquitaine. Mis à part le contrôle des flux des personnes et des marchandises, il s'agissait avant tout de dissuader les passeurs et d'observer leur comportement. Une cinquantaine d'entre eux ont été arrêtés au Pays basque l'an dernier.

« La plupart des personnes en situation irrégulière sont de nationalité algérienne et marocaine », explique Alexandre Cotto, en empruntant le chemin suivi par les migrants après leur interpellation. *« Nous sommes en travaux pour pouvoir accueillir davantage de personnes »*, précise-t-il une fois dans les locaux où les migrants sont invités à montrer leurs effets personnels et à décliner leur identité. Leur sort est ensuite décidé à deux pas, au centre de coopération policière et douanière, dont l'effectif est composé de policiers et de douaniers français et espagnols, mais aussi de policiers de la communauté autonome basque. *« Pas de photos s'il vous plaît »*, demande le chef Thibault Roux, expliquant que la mémoire des attentats de l'ETA, qui ont coûté la vie à de nombreux policiers, est encore vive. *« La lutte contre l'immigration représente 40 % de notre activité »*, souligne-t-il, en présentant les équipes traitant les demandes de réadmission. *« Le taux d'acception est tombé de 60 % à 40 % en ce début d'année. Nous attendons de nos homologues espagnols qu'ils le remontent de nouveau »*, conclut Jean-Marie Girier. Jeudi soir, la préfecture a fait le compte : 1324 véhicules ont été contrôlés, un passeur placé en garde à vue et 135 étrangers en situation irrégulière arrêtés. ■

Violences et cambriolages : quelles sont les communes les plus touchées en 2024 ?

Victimes de **violences par coups et blessures** hors famille dans les villes de **5 000** à **20 000** habitants...

Taux pour 1000 **habitants** en 2024		Nbre de faits en 2024	*Évol. 2023 / 2024*
Saint-Omer (62)	**11,49**	165	*+ 0,07 %*
Caudry (59)	**8,84**	124	*- 0,43 %*
Fourmies (59)	**8,76**	101	*+ 3,99 %*
Pointe-à-Pitre (971)	**8,68**	129	*+ 1,14 %*
Longuenesse (62)	**8,52**	90	*+ 1,04 %*
Hautmont (59)	**7,11**	101	*+ 1,83 %*
Oignies (62)	**6,73**	69	*+ 3,7 %*
Elbeuf (76)	**6,72**	106	*- 1,33 %*
Woippy (57)	**6,46**	93	*+ 1,11 %*
La Trinité (972)	**6,45**	75	*+ 1,46 %*

... **20 000** à **100 000** habitants

Taux pour 1000 **habitants** en 2024		Nbre de faits en 2024	*Évol. 2023 / 2024*
Béthune (62)	**8,25**	209	*+ 1,14 %*
Denain (59)	**7,9**	163	*+ 1,55 %*
Douai (59)	**7,73**	308	*+ 1,43 %*
Cayenne (973)	**7,96**	484	*+ 0,77 %*
Périgueux (24)	**7,36**	220	*+ 0,64 %*
Bruay-la-Buissière (62)	**6,96**	153	*- 0,91 %*
Lens (62)	**6,76**	221	*- 1,68 %*
Armentières (59)	**6,74**	176	*- 0,65 %*
Matoury (973)	**6,47**	230	*+ 0,56 %*
Cambrai (59)	**6,46**	204	*+ 0,7 %*

... **100 000** habitants et plus

Taux pour 1000 **habitants** en 2024		Nbre de faits en 2024	*Évol. 2023 / 2024*
Mulhouse (68)	**6,08**	638	*- 0,12 %*
Amiens (80)	**5,62**	757	*+ 0,33 %*
Saint-Denis (93)	**4,93**	568	*+ 0,64 %*
Toulon (83)	**4,92**	890	*+ 1,02 %*
Saint-Denis (974)	**4,76**	744	*+ 0,18 %*
Saint-Paul (974)	**4,74**	503	*+ 1,17 %*
Argenteuil (95)	**4,63**	496	*+ 0,08 %*
Reims (51)	**4,54**	811	*- 0,01 %*
Rouen (76)	**4,29**	499	*+ 0,51 %*
Le Havre (76)	**4,21**	700	*+ 0,24 %*

Victimes de **cambriolages** dans les villes de **5 000** à **20 000** hab. ....

Taux pour 1000 **logements** en 2024		Nbre de faits en 2024	*Évol. 2023 / 2024*
Vétraz-Monthoux (74)	**25,04**	118	*+ 2,55 %*
Saint-Avertin (37)	**23,42**	171	*+ 13,15 %*
Le Taillan-Médoc (33)	**21,82**	102	*+ 8,77 %*
Cestas (33)	**21,69**	165	*- 2,5 %*
Cesson-Sévigné (35)	**19,45**	184	*+ 1,69 %*
Bois-Guillaume (76)	**19,35**	131	*+ 6,5 %*
Gaillard (74)	**18,19**	134	*- 3,12 %*
L'Union (31)	**18,05**	113	*- 3,19 %*
Saint-Loubès (33)	**16,89**	73	*+ 8,1 %*
Genas (69)	**16,35**	92	*+ 5,87 %*

... **20 000** à **100 000** habitants

Taux pour 1000 **logements** en 2024		Nbre de faits en 2024	*Évol. 2023 / 2024*
Saint-Laurent-du-Maroni (973)	**20,04**	257	*+ 0,78 %*
Kourou (973)	**19,39**	180	*+ 6,03 %*
Couëron (44)	**16,43**	167	*v5,21 %*
Saint-Genis-Laval (69)	**15,53**	151	*+ 5,04 %*
Bègles (33)	**14,18**	227	*- 0,37 %*
Sèvres (92)	**14,18**	154	*- 1,75 %*
Morsang-sur-Orge (91)	**14,03**	131	*+ 4,18 %*
St-Sébastien-sur-Loire (44)	**14**	204	*+ 3,16 %*
Sainte-Foy-lès-Lyon (69)	**13,91**	150	*+ 2,69 %*
Saint-Cloud (92)	**13,72**	199	*- 1,03 %*

... **100 000** habitants et plus

Taux pour 1000 **logements** en 2024		Nbre de faits en 2024	*Évol. 2023 / 2024*
Aix-en-Provence (13)	**11,46**	1 009	*- 1,05 %*
Marseille (13)	**9,68**	4 473	*- 2,29 %*
Lille (59)	**9,59**	1 376	*+ 0,94 %*
Grenoble (38)	**9,27**	938	*+ 0,6 %*
Bordeaux (33)	**9,04**	1 493	*- 0,74 %*
Montpellier (34)	**8,8**	1 586	*+ 1,04 %*
Villeurbanne (69)	**8,48**	757	*+ 0,13 %*
Montreuil (93)	**8,47**	451	*- 1,13 %*
Clermont-Ferrand (63)	**8,11**	745	*- 1,68 %*
Toulouse (31)	**7,97**	2 497	*+ 0,43 %*

Source : SSMSI / Ministère de l'Intérieur

Infographie LE FIGARO

Cambriolages, violences, trafics... Les chiffres de la délinquance dans les villes de France

Jean-Marc Leclerc,
Nicolas Mondon et **Fig Data**

« Le Figaro » a répertorié les crimes et délits pour l'année 2024, des grandes métropoles aux petites communes.

Lille qui s'installe sur le podium des grandes villes les plus cambriolées de France, derrière Marseille et Aix-en-Provence, autour de 10 faits pour 1000 habitants. Les coups et blessures volontaires commis dans la rue, au travail ou à l'école trouvent, quant à eux, un champ d'expression inquiétant à Rouen, la ville à la première place dans notre palmarès, devant Mulhouse, si tristement frappée par l'affaire de l'attaque islamiste commise par un Algérien sous OQTF, le 22 février dernier. Perpignan, l'une des cités les plus sinistrées de France au plan des violences, arrive juste derrière. Et quand on dresse un panorama des crimes et délits dans les villes moyennes, la statistique place dans le top 10 de véritables coupe-gorge comme Cayenne en Guyane, championne incontestée des agressions sur la voie publique avec plus de 500 faits répertoriés en un an, Mamoudzou à Mayotte avec ses 415 agressions, mais aussi Angoulême en Charente et Valenciennes dans le Nord, avec chacune près de 300 coups et blessures volontaires répertoriés.

Il est d'ailleurs effarant de constater à quel point une partie de l'outre-mer a décroché au plan sécuritaire. Concernant les vols avec armes, faits particulièrement graves, les villes ultramarines raflent les 16 premières places, de Saint-Laurent-du-Maroni (plus de 300 faits par an) en Guyane, à Mamoudzou (172), sans oublier Les Abymes (122) en Guadeloupe ou Fort-de-France (83) en Martinique. Ces communes explosent les compteurs, loin devant Grigny et Évry-Courcouronnes dans l'Essonne, ou encore Melun en Seine-et-Marne (de 16 à 31 faits de violence avec arme par an).

Le Figaro a analysé les données brutes de la délinquance pour 2024, ville par ville. Des chiffres délivrés par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), rattaché directement à l'hôte de Beauvau, Bruno Retailleau. Cet organisme a retenu 14 indicateurs significatifs du climat sécuritaire, du vol avec effraction à l'escroquerie, en passant par les violences sexuelles, intrafamiliales, les trafics et usages de stupéfiants, les vols violents avec ou sans arme, les vols de véhicules ou dans les voitures et les actes de vandalisme.

Ces chiffres méritent toutefois un peu de travail pour y voir clair. Nous avons donc trié et classé ces résultats, rapportés au nombre d'habitants ou de logements dans chaque commune, et surtout selon trois catégories distinctes : les villes de plus de 100 000 habitants, au nombre de 42 ; les villes moyennes de 20 000 à 100 000 habitants, au nombre de 440 ; enfin, les petites cités de 10 000 à 20 000 habitants, au nombre de 550.

Ces données communales peuvent être compulsées dans notre présentation interactive *(à consulter sur notre site lefigaro.fr)*. Elles ne couvrent pas toutes les communes de France bien entendu. Elles concernent, assure le SSMSI, *« selon les catégories d'atteintes, entre 30 % et 91 % des communes (62 % et 83 % de la population totale de la France) et un volume de faits enregistrés par les services compris entre 65 % et 96 % de l'ensemble des faits connus des services de sécurité »*. Autant dire que les tendances qui se dégagent sont tout à fait significatives.

Les statisticiens de Beauvau brossent, pour leur part, un tableau assez général : *« En 2024, comme les années précédentes, la délinquance commise à l'échelle de la commune et enregistrée par les services de police et de gendarmerie nationales est restée concentrée sur un nombre limité de communes. »* Selon eux, *« pour ce qui concerne les quatorze grandes catégories enregistrées suivies »* dans leurs tableaux Excel, *« 1 % des communes les plus touchées (environ 350 communes) concentre entre 41 % des cambriolages de logement et jusqu'à 82 % des vols violents sans arme »*.

De bien mauvaises surprises dans les petite communes

Mais en entrant dans le détail, se dessine une France de moins en moins sereine, dont les noms de villes nourrissent désormais, de façon récurrente, la chronique des faits divers, particulièrement dans ces villes moyennes qui se mettent à ressembler aux grandes dans ce qu'elles ont de pire. À côté de Nancy (Meurthe-et-Moselle), Besançon (Doubs), Caen (Calvados), Grenoble (Isère) ou Amiens (Somme), toutes mal situées dans le classement en termes de violences, avec 4 à 6 faits pour 1 000 habitants, se distinguent, tout aussi négativement, des communes comme Libourne (Gironde), Arras, Calais et Liévin (Pas-de-Calais), Agen (Lot-et-Garonne), Charleville-Mézières (Ardennes).

Quant aux petites communes que l'on croyait si calmes, elles peuvent aussi réserver de bien mauvaises surprises : de Cestas (Gironde) à Cesson-Sévigné (Ille-et-Vilaine), où l'on déplorait, l'an dernier, 184 faits de coups et blessures volontaires, sans même parler de violences intrafamiliales, soit un taux de près de 10 faits pour 1 000 habitants.

Pour vivre tranquille en France, mieux vaut, si l'on en croit la statistique criminelle, vivre à Borgo (Haute-Corse) ou Beausoleil (Alpes-Maritimes), Albertville (Savoie) ou Chanteloup-les-Vignes (Yvelines). Pour échapper aux cambriolages, Angers (Maine-et-Loire), Ajaccio (Corse-du-Sud), Les Ulis (Essonne) le Creusot (Saône-et-Loire) semblent des villes toutes désignées, avec seulement quelques faits dénoncés.

Il ne s'agit là que des faits rapportés à la justice, car la zone grise des crimes et délits commis en France, ceux qui échappent à la plainte, demeure considérable, si l'on en croit les enquêtes dites de *« victimation »*. Particulièrement s'agissant des violences intrafamiliales. Ces infractions font clignoter en rouge, dans notre classement, certaines communes du Pas-de-Calais et du Nord : Béthune, Denain, Douai, Lens ou Roubaix. ■

Amnésie infantile : pourquoi oublions-nous nos premières années de vie ?

Tristan Vey

Des analyses par IRM menées sur des enfants de moins de 2 ans montrent qu'ils sont capables d'encoder des souvenirs ponctuels.

Nous perdons peu à peu accès aux souvenirs d'enfance à mesure que nous vieillissons, mais un enfant de 4 ans peut avoir des souvenirs de ses 18 mois. SVITLANA/STOCK.ADOBE.COM

C'est un fait désormais bien établi en psychologie : aucun adulte n'a de souvenirs datant d'avant ses 2 ans (et rares sont ceux qui en ont avant 3 ans). Les bébés ne sont pas pour autant des amnésiques permanents, tous les parents en font l'expérience. Ils apprennent même à une vitesse phénoménale. Mais possèdent-ils pour autant une mémoire « épisodique » fonctionnelle, c'est-à-dire sont-ils capables d'enregistrer des événements ponctuels, spécifiques ? La question est difficile à trancher. Et elle en pose une autre : si ce n'est pas le cas, est-ce lié à une incapacité à enregistrer des souvenirs individuels ou bien à les « récupérer » ?

Dans une étude publiée dans la revue *Science* le 20 mars, une équipe emmenée par Nick Turk-Browne, psychologue à l'université Yale dans le Connecticut, apporte de nouveaux éléments très importants à cette énigme scientifique. Quelque 26 enfants âgés de 2 mois à 2 ans ont été soumis à une petite expérience dans un dispositif d'IRM fonctionnelle. Chacun des jeunes participants se voyait soumis pendant deux secondes à une image inconnue. Une minute plus tard, l'image lui était remontrée, à côté d'une autre, complètement nouvelle. L'objectif était double : voir si l'enfant accordait plus d'attention à l'image à laquelle il avait d'abord été soumis (preuve qu'il s'en « rappelait ») ; et regarder quelle était l'activité cérébrale associée à l'ensemble de l'expérience.

Résultat : plus l'activation de l'hippocampe était importante au moment où on leur présentait une nouvelle image, plus les enfants avaient de chances de s'attarder sur elle quand on leur remontrait dans la deuxième partie de l'expérience (avec une réactivation de la même zone cérébrale).

« *C'est très intéressant, car l'hippocampe joue justement un rôle clé dans la mémoire épisodique chez l'adulte* », explique Olivier Pascalis, directeur de recherche CNRS au laboratoire de psychologie et neurocognition de l'université de Grenoble-Alpes et responsable du BabyLab. « *Certains pensaient que c'était peut-être le manque de maturation de cette zone cérébrale qui expliquait l'éventuelle absence de mémoire épisodique chez le très jeune enfant. Cette expérience montre que ce n'est pas le cas. Des enfants de moins de 2 ans semblent bel et bien capables d'encoder un souvenir unique de cette façon.* » Le chercheur précise toutefois qu'il s'agit chez l'enfant de « reconnaissance » (son œil a déjà vu cela quelque part), quand la mémoire épisodique chez l'adulte est de l'ordre du « rappel » (il se souvient dans quel contexte il a vu cette image, et ce souvenir peut être ancien). « *On a donc une forme de mémoire dépendant de l'hippocampe, mais on est encore loin de celle de l'adulte, ce qui est tout à fait normal.* »

Autre enseignement de l'étude américaine : les jeunes enfants étaient d'autant plus performants qu'ils étaient âgés. Comme s'ils suivaient une courbe de progression, relativement linéaire dans leur capacité à forger des souvenirs « uniques ».

Mais alors, pourquoi n'arrivons-nous pas à nous rappeler ces événements quand nous vieillissons ? « *Une possibilité vraiment intéressante est que les souvenirs soient encore là à l'âge adulte. C'est juste que nous ne sommes pas en mesure d'y accéder* », explique à *Nature News* Tristan Yates, neuroscientifique à l'université Columbia à New York, premier auteur de l'étude.

Une étude menée chez le rat en 2016 va dans ce sens. Par des techniques d'optogénétique, qui permettent d'activer des régions cérébrales très spécifiques en envoyant de la lumière de manière ciblée dans le cerveau de rats génétiquement modifié pour que leurs neurones y soient sensibles, des scientifiques avaient montré que des souvenirs d'enfance (un chemin menant vers une récompense dans un labyrinthe) pouvaient être réactivés !

« Le fait que les enfants perdent leurs souvenirs de bébés n'est pas un défaut. C'est une composante essentielle du fonctionnement du cerveau de laisser la place à de nouvelles expériences, plus utiles pour notre construction psychique »

Olivier Pascalis
Directeur de recherche CNRS à l'université de Grenoble

Nous savons en outre que nous perdons peu à peu accès aux souvenirs d'enfance à mesure que nous vieillissions. Un jeune adulte de 18 ans aura par exemple plus de souvenirs d'événements s'étant déroulés quand il avait 4-5 ans qu'un autre de 40 ans. Et des enfants de 4 ans peuvent avoir des souvenirs de leurs 18 mois ! « *On oublie souvent qu'une des grandes forces de la mémoire, c'est l'oubli* », souligne Olivier Pascalis. « *Le fait que les enfants perdent leurs souvenirs de bébés n'est pas un défaut. C'est une composante essentielle du fonctionnement du cerveau de laisser la place à de nouvelles expériences, plus utiles pour notre construction psychique.* » Tout s'accélère ensuite vers l'âge de 6 ans, quand le langage devient assez complexe pour soutenir et solidifier le socle de notre identité. Probablement une des raisons pour lesquelles c'est à partir de cet âge que nos souvenirs d'enfance deviennent plus nombreux : ils sont aussi plus « signifiants ». ■

Climat : la baisse des émissions françaises de CO_2 marque le pas

Anne-Laure Frémont

En 2024, les émissions de gaz à effet de serre n'ont baissé que de 1,8 %, après une chute de 5,8 % l'année précédente, d'après l'inventaire du Citepa.

Le gouvernement assure être « *sur la bonne trajectoire* » pour respecter son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, responsables du réchauffement climatique. Mais force est de constater qu'en 2024 la machine s'est enrayée. Le Citepa, chargé de l'inventaire des émissions de la France, a publié vendredi les résultats de son baromètre pour l'année complète 2024. Il constate qu'après un recul important enregistré en 2023 (- 5,8 % par rapport à 2022), la baisse des émissions ralentit drastiquement en 2024, avec une réduction de seulement 1,8 % par rapport à l'année précédente.

Les émissions du pays atteignent ainsi 366 millions de tonnes équivalent CO_2 (Mt éq. CO_2, mesure qui tient compte de tous les gaz à effet de serre en plus du dioxyde de carbone, comme le méthane). Il s'agit certes du niveau « *le plus bas observé depuis 1990* »… mais en termes de trajectoire de réduction des émissions, « *la pente est moins forte qu'en 2023* ».

Dans le détail, le secteur de l'énergie fait office de bon élève : il est le seul à enregistrer une forte baisse (- 11,6 %) étalée tout au long de l'année, « *en raison essentiellement de la poursuite du redressement de la production nucléaire et d'une forte production hydraulique* ». Dans une bien moindre mesure, la baisse des émissions se poursuit aussi dans l'industrie manufacturière. Le secteur des bâtiments voit quant à lui ses émissions évoluer « *de façon fluctuante* » pour finalement parvenir à une « *faible diminution* » de 1,1 %, ce que le Citepa explique en partie « *par un climat plus doux au premier trimestre 2024 par rapport à celui de 2023 (notamment en février et mars) et plus rigoureux en septembre* ». Il pointe également « *la baisse de 40 % du nombre de rénovations énergétiques* » en lien « *avec les évolutions du dispositif MaPrim'Rénov courant 2024* ».

Côté transports, secteur le plus émetteur (33 % des émissions nationales), la tendance à la baisse est très légère (- 0,9 %). L'organisme indépendant note néanmoins qu'en ce qui concerne le transport aérien domestique, « *la dynamique de réduction des émissions se poursuit avec une décroissance de 4,3 % par rapport 2023* ». Le trafic international en lien avec la France est en croissance (+ 5 % pour les rejets) mais n'est pas comptabilisé dans l'inventaire national. Le Citepa précise en outre que sa méthode actuelle de calcul ne prend pas en compte l'évolution mensuelle des émissions pour les secteurs des déchets et de l'agriculture, « *faute d'indicateur pertinent* ».

L'accord de Paris, clé de voûte des efforts mondiaux de lutte contre le changement climatique, vise à contenir le réchauffement « *bien en dessous de 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels* » et de poursuivre les efforts pour le limiter à + 1,5 °C. Dans le cadre de cet accord, la France s'est engagée à atteindre la neutralité carbone en 2050 et, pour y parvenir, s'est dotée d'une feuille de route de réduction des émissions par secteur, la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), dont la troisième version doit être officiellement publiée dans les prochains mois. L'objectif : réduire nos émissions brutes de 50 % entre 1990 et 2030, en accord avec l'objectif européen. Cela implique une réduction moyenne de 4,7 % par an. Le compte n'y est donc pas. « *Sans parler d'inquiétude, il est nécessaire que la baisse des émissions reprenne plus significativement l'an prochain* », prévient ainsi le Citepa.

Une baisse de 11,2 % depuis le rebond post-crise sanitaire

Émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) de la France, hors puits de carbone, en Mt CO_2e*

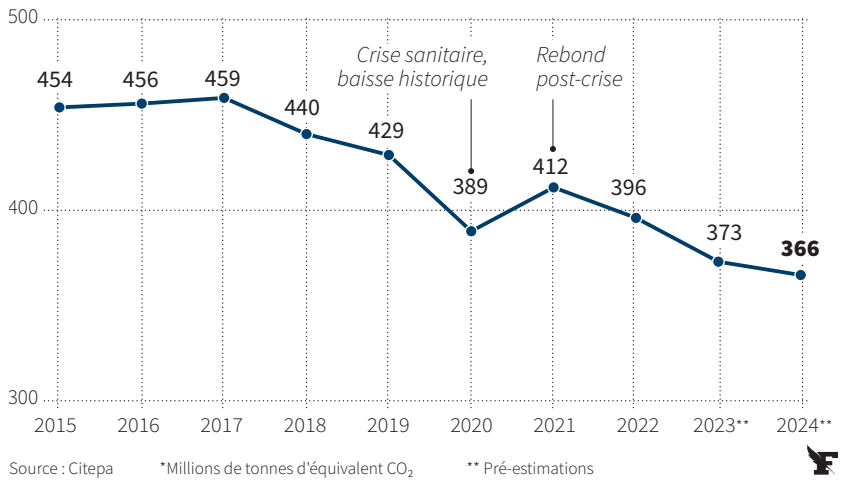

Source : Citepa *Millions de tonnes d'équivalent CO_2 ** Pré-estimations

En juin 2024, le Haut Conseil pour le climat appelait déjà à « *tenir le cap de la décarbonation* » pour « *protéger la population* ». Il prévenait qu'un tiers de la baisse des émissions observée en 2023 était dû à des facteurs conjoncturels, non reproductibles, citant « *en particulier le retour à la normale de la production électrique après l'arrêt de plusieurs centrales nucléaires et le manque d'eau dans les barrages en 2022* ». Dans son baromètre publié vendredi, le Citepa indique ne pas encore être en mesure de distinguer la part du conjoncturel et du structurel, et donc de « *déterminer l'impact des mesures de sobriété et des politiques et mesures gouvernementales incitant à l'électrification du parc, à la rénovation énergétique des bâtiments, dans les réductions des émissions* ». Cependant, ajoute-t-il, « *il est probable que ces mesures, jointes aux efforts de décarbonation des processus industriels, aient joué un rôle dans cette baisse* ». On en saura davantage en juin prochain avec la publication du rapport Secten de baisse des émissions, plus complet et détaillé.

« Nous attendons des propositions fortes (…) pour les secteurs qui ont pris du retard comme les transports et la rénovation des bâtiments, avec de vraies solutions pérennes pour les ménages qui ont du mal à boucler leur fin de mois »

Anne Bringault
Directrice des programmes du Réseau Action Climat

Quoi qu'il en soit, « *nous n'avançons pas assez vite* », admettait fin 2024 le Secrétariat général à la planification écologique lors d'un point d'étape. Seules 85 000 rénovations globales ont par exemple été financées l'an dernier, contre 200 000 prévues. Côté transport, 299 000 véhicules particuliers électriques neufs ont été immatriculés, alors que le gouvernement comptait atteindre les 430 000. Et les récentes coupes budgétaires – notamment pour l'enveloppe dédiée au bonus à l'achat de voitures électriques – risquent d'accentuer le problème.

Vendredi matin, sur TF1, la ministre de la Transition écologique, Agnès Pannier-Runacher, a tout de même salué la « *bonne nouvelle* » que représente la baisse des émissions, assurant que la politique de planification « *a permis de baisser 2 fois plus nos émissions en 7 ans qu'au cours des 27 années précédentes* ». Mais « *il ne faut pas baisser la garde* », a-t-elle ajouté, alors qu'un Conseil de planification écologique se tient lundi prochain à l'Élysée en présence d'Emmanuel Macron, pour la première fois depuis septembre 2023. « *Nous attendons des propositions fortes (…) pour les secteurs qui ont pris du retard comme les transports et la rénovation des bâtiments, avec de vraies solutions pérennes pour les ménages qui ont du mal à boucler leur fin de mois* », indique à l'AFP Anne Bringault, directrice des programmes du Réseau Action Climat, qui regroupe de nombreuses ONG. ■

Ski alpin : alerte blanche à un an des Jeux de Milan et à cinq ans des Alpes 2030

Clément Noël a signé, jeudi, le deuxième chrono du slalom de Sun Valley, aux États-Unis, dernière épreuve de la saison.

Cédric Callier

Le bilan hivernal de l'équipe de France n'est guère reluisant, entre les blessures et un secteur féminin aux abois.

Avec trois représentants – Clément Noël (2e), Victor Muffat-Jeandet (8e) et Steven Amiez (10e) – dans le top 10 de la dernière épreuve de l'année, le slalom de Sun Valley, le ski français pourrait donner l'impression d'avoir fini la saison de Coupe du monde en apothéose, ce jeudi. Mais il ne s'agit là que d'une impression, la réalité s'avérant bien moins chatoyante pour une discipline qui avait déjà souffert sur le plan sportif lors des Championnats du monde de Saalbach en février. En repartant, comme en 2003, sans la moindre médaille dans leurs bagages, les Bleu(e)s avaient déjà connu un douloureux échec. Qu'une fin de saison sans guère plus de relief est venue entériner, laissant ainsi le sentiment d'une catastrophe à venir pour les prochains Jeux olympiques de 2026 à Milan et Cortina d'Ampezzo. Et peut-être même aussi en 2030 pour ceux organisés dans les Alpes françaises…

Clément Noël, le petit sapin qui cache (mal) la forêt

Même s'il a échoué une nouvelle fois dans sa quête du globe de cristal du slalom, Clément Noël a tout de même remporté quatre courses cette saison, et fini 2e de l'ultime épreuve. Sans sa blessure survenue à Val d'Isère lors du géant, qui l'a contraint au forfait le lendemain pour le slalom, le Vosgien de 27 ans aurait peut-être pu décrocher la timbale. D'ailleurs, le principal intéressé, malgré sa déception, parvenait à se montrer positif jeudi soir. « *J'ai le sentiment de ne pas avoir grand-chose à me reprocher sur ma saison. J'ai eu une course de moins que tout le monde aussi. Je pense que j'ai été quand même pas mauvais. Par rapport aux deux dernières saisons, il y a quand même vraiment un pas en avant.* » La saison prochaine, il aura à cœur de défendre le titre olympique obtenu en 2022 à Pékin et sa saison confirme qu'il en a largement le potentiel.

Des blessures aux lourdes conséquences en vitesse

Une saison noire au niveau des blessures, et des lourdes chutes, pour l'ensemble du plateau. Mais plus particulièrement pour le contingent hexagonal masculin, qui a payé un très lourd tribut à la dangerosité de ce sport. Ainsi, le 27 décembre dernier, lors d'un entraînement en descente à Bormio, Cyprien Sarrazin avait été victime d'une très lourde chute, qui avait occasionné un hématome intracrânien. Aujourd'hui, le Français va beaucoup mieux, mais le chemin le ramenant sur les pistes au plus haut niveau s'annonce aussi long qu'incertain, comme il l'a confié à *L'Équipe* : « *Je vois au jour le jour… J'essaie déjà de récupérer à 100 % de la chute. Je ne me pose pas vraiment aujourd'hui la question de reprendre la compétition. Reskier un jour, oui, mais en compétition… Je sens que j'ai toujours cette flamme en moi… Mais, encore une fois, je suis conscient de ce que j'ai traversé et je veux prendre le temps avant d'annoncer quoi que ce soit.* »

Privé de son chef de file en vitesse, l'équipe de France a également dû composer sans Alexis Pinturault (fracture du tibia à Kitzbühel), Blaise Giezendanner (rupture du ligament croisé du genou droit à Wengen) ou encore Nils Alphand (durement éprouvé par une chute à Crans Montana). Une multitude de chutes qui auront eu un impact psychologique important sur ceux ayant su passer au travers, mais dont la courbe de performance s'est infléchie. À l'image d'un Nils Allègre parti très fort – quatre Top 8 lors de ses cinq premières courses de la saison –, avant de s'éteindre. Néanmoins, malgré tous ces nuages noirs, des motifs d'espoir subsistent car le potentiel existe, que ce soit en descente avec Allègre (10e mondial) ou en géant avec Léo Anguenot (26 ans).

Où sont les femmes ?

Un désastre intégral. Aucune Française dans le Top 25 mondial au général, un seul podium durant toute la saison – une 3e place pour Romane Miradoli (31 ans) lors du Super-G à La Thuile (Italie) –, des disciplines sinistrées, une absence criante de relève… Dire qu'à un an des Jeux, « *la situation du ski féminin français inquiète* » relève du pléonasme. Depuis la retraite de Tessa Worley à l'issue de l'hiver 2023, personne ne s'impose comme une chef de file à même de redonner un certain allant à l'ensemble des troupes. Comme un symbole, le fond du fond a d'ailleurs été atteint en géant, là même où Worley brillait avec ses deux titres mondiaux (2013 et 2017) et ses 16 victoires en Coupe du monde. Avec pour meilleure représentante Clara Direz, 38e au classement, et aucun Top 15 sur une épreuve d'un jour, le géant n'a jamais été aussi ridiculement petit vu de France.

« *Il est temps de s'inquiéter* », lâchait Tessa Worley dans les colonnes de *L'Équipe* à l'issue des derniers Mondiaux en février. « *Je pense que c'est inquiétant pour tout le monde. Malheureusement, on ne peut pas inventer des filles qui arrivent et qui peuvent percer soudainement. Mais, clairement, pour 2030, il y a quelque chose à faire, il faut commencer dès maintenant et vraiment mettre des choses en place avec des groupes relève, des groupes juniors, des filles qui arrivent en courses FIS.* » Seule exception dans ce panorama extrêmement sombre, le slalom où le trio Marie Lamure (23 ans)-Clarisse Brèche (23 ans)-Chiara Pogneaux (22 ans) commence à pointer le bout de son nez, de manière encore trop timide cependant. ■

JO 2030 : Marie Martinod, l'envie olympique

Jean-Julien Ezvan

Dans la short list des personnalités pressenties pour diriger le Comité d'organisation des Jeux d'hiver 2030, Marie Martinod a, durant de longs mois, côtoyé Martin Fourcade ou Vincent Jay. Au terme d'interminables tractations, Edgar Grospiron est finalement sorti du chapeau. Restée sur le bord de la route, la skieuse freestyle, médaillée d'argent du half-pipe des Jeux olympique 2014 à Sotchi et 2018 à Pyeongchang, reconnaît : « *Cela a été une grosse déception parce qu'il y a le fond et la forme et que la forme n'a pas été très belle. Cela faisait sept mois que dans mon téléphone, pour cumuler beaucoup d'infos, je tournais en boucle là-dessus. Les algorithmes fonctionnaient selon mes intérêts. Donc cela n'est pas évident de prendre du recul parce qu'ils ne se disent pas du jour au lendemain "Tu n'as pas été nommée cocotte, je vais changer de braquet".* »

Avant le rebond. Indispensable. Salutaire. Au service des Jeux, de leur histoire. Des territoires. Edgar Grospiron attend la nomination d'un directeur général avant de se pencher sur l'organigramme. Marie Martinod, membre du conseil municipal d'Aime-La Plagne (très active sur le projet d'ascenseur valléen, une télécabine qui part de la gare ferroviaire d'Aime, qui monte à la gare routière de La Plagne, « *solution de décarbonation pour distribuer les stations* ») veut en être. Notamment sur l'épais dossier « impact et héritage » (porté durant les Jeux de Paris 2024 par l'actuelle ministre des Sports, Marie Barsacq). Elle qui, dès les premières tables rondes ou conférences hostiles aux Jeux 2030, a levé le doigt. Pour défendre le projet :

JB AUTISSIER/PANORAMIC/STARFACE

Marie Martinod, médaillée d'argent du half-pipe des JO 2014 à Sotchi et 2018 à Pyeongchang, veut s'investir dans le dossier des Alpes françaises.

« *Imaginer pouvoir mélanger l'olympisme qui m'est viscéralement accroché au corps et la prise de décision, la politique avec un P majuscule, le management d'une équipe avec en ligne de mire la livraison de Jeux olympiques chez moi, c'est très excitant. Et avec la conscience écologique qui est la mienne, je trouve génial de pouvoir tordre le cou aux préjugés et d'être une fervente défenseur de cette transition parce qu'elle est nécessaire.* »

Reconvertie dans la communication, élue à la commission des athlètes de haut niveau du CNOSF, Marie Martinod a vécu intensément les Jeux de Paris 2024. Micro en main, animatrice au Club France : « *Tout était magique. Cette petite bulle a fait un bien fou à mon humanité, à notre capacité à vivre ensemble, et m'a encore ramenée, une fois de plus, à ce à quoi doivent servir les Jeux, l'olympisme. On est capables de trouver des sujets qui nous rapprochent, plutôt que de toujours faire le point sur les sujets qui nous séparent. Les Jeux l'illustrent assez bien, même si on sait bien qu'aujourd'hui on n'y est pas forcément en termes d'héritage sur le sport…* »

Être utile

Elle espère que les Jeux d'hiver 2030 portés par les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côté d'Azur pourront servir de relais, de tremplin. En ouvrant la porte de la nouveauté : « *Je pense qu'on peut associer les vertus de l'environnement avec une certaine forme d'économie. Je crois vraiment qu'on peut organiser des Jeux qui soient moins impactants, qui soient une belle vitrine, qui puissent pousser les sujets de transition en se servant des disciplines additionnelles, en se disant qu'on peut faire un pas de côté, se projeter sur des Jeux de la montagne, mettre le VTT de descente, pourquoi pas l'escalade sur glace pour montrer que la montagne n'est pas qu'une destination ski. On parle beaucoup du tourisme quatre saisons, en se disant que la montagne est une destination à elle toute seule, même sans la neige.* » Et de lancer : « *On parle de décarboner nos transports. La mobilité, la mobilité douce, il y a plein de termes. Concrètement, aux Jeux, on pourrait très bien se dire "On change un peu les codes, on déplace les curseurs". Tous les athlètes qui sont à une certaine distance entendable en Europe, par exemple, sont acheminés vers les Jeux en train. On fait des trains olympiques. Ça part de Berlin, de Londres, de Madrid… Cela converge vers les sites olympiques. Si on fait des trains olympiques pendant les Jeux, il n'y a aucune raison qu'on ne puisse pas, derrière, faire venir nos clientèles européennes sur nos stations en train. La force de l'exemple et la vitrine.* »

Alors Marie Martinod consulte, se démultiplie, pour nourrir la réflexion, être utile. Certaine d'y « *laisser des plumes* » (« *J'ai 40 ans et c'est la première fois de ma vie que je fais des insomnies où je mets beaucoup d'affect et où j'ai l'impression de pas maîtriser* ») mais heureuse de porter des idées au sujet des Jeux qui la renvoient toujours à l'enfance, berceau des premiers rêves : « *En 1991, l'équipe nationale de bobsleigh des îles Vierges était venue s'entraîner à La Plagne. Puis ils ont cherché un endroit pour laisser le bob avant les JO. Mon père s'est proposé et ils l'ont laissé à la maison, dans le garage. Jusqu'en février 1992, on avait le bobsleigh des Îles Vierges. Mes copines qui venaient à la maison le mercredi et tous les visiteurs devaient passer par le garage pour aller voir le bob des Jeux olympiques. Quelques années plus tard, est sorti ce film* Rasta rockett, *avec l'équipe de bob de la Jamaïque, c'était un peu la même histoire…* » Spectatrice, puis actrice des Jeux, Marie Martinod veut cette fois en être l'une des chevilles ouvrières et lance : « *On pourrait même faire envisager des appels à projets, en disant aux gens, ce sont vos Jeux, parce qu'après tout, ils sont quand même financés par de l'argent public, ils sont chez vous, qu'avez-vous envie d'en faire ? Et on a l'opportunité de le faire, puisque, comme la candidature a été très rapide, elle n'est pas issue d'un projet très travaillé pendant de longues années, par des pôles bien précis sur chaque volet. J'exagère un peu, mais on est face à une feuille blanche, donc on a l'occasion de l'écrire ensemble, et on peut en faire une force…* » ■

EN BREF

Tennis : Arthur Fils dans le top 15 mondial

Après son quart de finale à Miami (défaite contre Jakub Mensik 7-6, 6-1, jeudi), Arthur Fils (20 ans) va atteindre la 15e place du classement ATP lundi, le meilleur rang de sa carrière. La finale dames du tournoi opposera Aryna Sabalenka (no 1 mondiale) à Jessica Pegula (no 4), ce samedi (17 h 30, beIN Sports).

Voile : première pour Alexis Thomas en Figaro

Le Rochelais Alexis Thomas a remporté la Solo Guy Cotten, première épreuve du circuit Figaro Bénéteau 2025 et signé sa première grande victoire en tant que figariste.

27E JOURNÉE LIGUE 1

STRASBOURG (7)	vendredi	LYON (5)
REIMS (15)	samedi 17 h beIN	MARSEILLE (2)
ST-ÉTIENNE (17)	19 h	PARIS SG (1)
MONACO (3)	21 h 05	NICE (4)
TOULOUSE (10)	dimanche 15 h	BREST (9)
ANGERS (14)	17 h 15	RENNES (12)
AUXERRE (11)	-	MONTPELLIER (18)
LE HAVRE (16)	-	NANTES (13)
LILLE (6)	20 h 45	LENS (8)

Les matchs sur DAZN sauf mention

20E JOURNÉE TOP 14

TOULOUSE (1)	samedi 14 h 30 C+	PAU (7)
CLERMONT (9)	16 h 30	LA ROCHELLE (8)
BAYONNE (4)	-	LYON (5)
MONTPELLIER (10)	-	ST. FRANÇAIS (11)
VANNES (14)	-	PERPIGNAN (13)
CASTRES (6)	21 h 05 C+	TOULON (3)
RACING (12)	dimanche 21 h 05 C+	BORDEAUX B. (2)

LE CARNET DU JOUR

Les annonces sont reçues avec justification d'identité

Courriel : carnetdujour@media.figaro.fr

sur notre site : carnetdujour.lefigaro.fr

Téléphone : 01 56 52 27 27

Le Carnet du Jour vous accueille du lundi au vendredi de **9h** à **13h** et de **14h** à **18h (excepté les jours fériés)** et tous les dimanches de **9h** à **13h**.

Vos annonces doivent nous parvenir avant 16 h 30 pour toutes nos éditions du lendemain, avant 13 h les dimanches.

fiançailles

M. François de HARENNE et Mme, née Astrid Janssens de Bisthoven,

le chevalier PARTHON de VON et Mme, née Sophie Béchet de La Peschardière,

sont heureux de faire part des fiançailles de leurs enfants

Christina et Gautier

Le baron Jean-Brice de TURCKHEIM et la baronne, née Patricia Hervé du Penhoat,

sont heureux d'annoncer les fiançailles de leur fils

Vladimir

avec

Mlle Aliya GIZATULLINA

fille de M. Fazgat Gizatullin et de Mme, née Magfiya Khakimova.

naissances

Le docteur Matthias WUNDERLICH et Mme, née Bleuzenn Monot,

partagent avec Henri, Armand et Axel Pech de Pluvinel, la joie d'annoncer la naissance de

Theodor

le 14 mars 2025, à Saint-Cloud.

nominations

L'Académie des inscriptions et belles-lettres

dans sa séance du vendredi 28 mars 2025, a élu deux nouveaux associés étrangers :

M. Michaël McCORMICK

médiéviste, spécialiste d'histoire et d'archéologie du haut Moyen Âge occidental et du monde byzantin, professeur à l'université Harvard, de nationalité américaine.

M. Dario MANTOVANI

juriste, historien du droit romain, et notamment spécialiste de son influence sur la culture européenne médiévale et moderne, professeur au Collège de France, de nationalité italienne.

signatures

À l'occasion de l'exposition « Je t'aime comme un chien ! »
le Bon Marché Rive Gauche

vous convie à la séance de dédicace des derniers albums de

Nicole Lambert
Les Triplés et Toto
et
Les Triplés tutos-farces

le dimanche 6 avril 2025 de 14 heures à 16 heures.

Rendez-vous à la librairie au 2e étage du magasin.

Renseignements et réservation www.lebonmarche.com

conférences

Le Cercle France-Amériques

vous convie au récital-conférence que donnera la pianiste

Jennifer Fichet

sur la compositrice américaine
Amy Beach
(1867-1944),

le lundi 7 avril 2025, à 19 heures, suivi d'un verre amical.

Au programme, des œuvres de Amy Beach, Frédéric Chopin, Franz Liszt, Johannes Brahms, Edward MacDowell.

Le concert est initié par Emmanuel Nommick, délégué à la musique.

Accueil à partir de 18 h 30.

Participation à prévoir. Renseignements par e-mail à manifestations@france-ameriques.org

9, avenue Franklin-D.-Roosevelt, Paris (8e). france-ameriques.org

---

Une rencontre est organisée le lundi 7 avril 2025, à 19 heures, avec

Antoine COMPAGNON
de l'Académie française,

La littérature, ça paye ! (éditions des Équateurs),

à l'auditorium du Centre des arts d'Enghien-les-Bains, 12-16, rue de la Libération.

Entrée gratuite sur inscription. Téléphone : 01 34 28 42 28, www.georgesand95.fr

deuils

Paris (16e).

La comtesse Hubert d'Anselme,
son épouse,

M. et Mme Amaury d'Anselme,
M. et Mme Geoffroy d'Anselme,
Mme Armelle d'Anselme,
M. et Mme Renaud d'Anselme,
M. et Mme Hugues d'Anselme,
ses enfants,

François, Thibault, Arnaud, Iléana et Adrien, Jeanne, Pierre, Albéric, Guillaume, Antoine, Sixtine, Hortense, Isaure, Augustin, Ombline, Grégoire et Louis,
ses petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu du

comte Hubert d'ANSELME
X 56,

le 25 mars 2025, à l'âge de 88 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Notre-Dame-de-Grâce-de-Passy, à Paris (16e), le lundi 31 mars 2025, à 10 h 30.

Jean de Beaufort,
son mari,

Julie et Raphaël Huon,
Émilie et Benoît Perriquet,
Caroline et Sébastien Devos,
ses filles et ses gendres,

Axel et Johanna de Beaufort,
son beau-fils et sa belle-fille,

Alfred, Arthur, Joséphine, Andrea, Gabrielle, Louis, Romy, Gaspard, Michèle, Charlotte et Castille,
ses petits-enfants,

ont la tristesse de vous faire part du rappel à Dieu de

Martine de BEAUFORT
née Stalla,

le 25 mars 2025.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 2 avril, à 14 h 30, en l'église Notre-Dame-d'Auteuil, Paris (16e), suivie de l'inhumation au cimetière de Buno-Bonnevaux (Essonne).

Ni fleurs ni couronnes, des dons au profit de la lutte contre le cancer, sur collecter.gustaveroussy.fr « *en mémoire de maman* ».

« *Laisse-moi contempler ta gloire.* »
Exode, 33, 18.

Estelle de Seze Chalumeau,
son épouse,

Pascaline et Cyrille Callies,
Marguerite et Alexis Masurel,
ses enfants,

Guy-Louis et Lorea, Joseph, Suzanne, Tatiana, Aimée, Prisca, Elvire,
ses petits-enfants,

Charlotte,
son arrière-petite-fille,

les familles Spinga et de Seze

dans l'espérance de la Résurrection du Christ, font part du rappel à Dieu, le 27 mars 2025, de

Jean-Luc CHALUMEAU
critique d'art,
chevalier
de la Légion d'honneur,
commandeur
des Arts et Lettres.

La messe de funérailles sera célébrée le mercredi 2 avril, à 10 h 30, en l'église Saint-Germain-des-Prés, Paris (6e).

L'inhumation aura lieu le jeudi 3 avril, au cimetière de Juaye-Mondaye (Calvados), à l'issue d'une messe célébrée à 15 heures, en l'abbaye Saint-Martin de Mondaye.

Richard et Béatrice Delorme, Franck et Marie-Pascale Delorme, Fabienne et Vincent Garreta-Delorme, Camille Vadon-Delorme,
ses enfants,

Christophe et Solenne, Arthur, Guillaume et Emma, Chloé et Ronak, Antoine et Violaine, Timothé et Lise, Charlotte et Léopold, Olivier, Romain et Aurore, Pauline, Tanguy, Laure, Noëlle et Maud,
ses petits-enfants,
Nicolaï, Bertille, Anatole, Cybèle, Valentin, Daphné, Ravi, Eloi, Jocelyn, Alban, Elise et Victoire,
ses arrière-petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Guy DELORME
née Marie-Thérèse Chamussy,

dans sa 97e année, le 27 mars 2025.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 2 avril, à 14 h 30, en la chapelle haute de l'église Saint-Pierre de Neuilly-sur-Seine.

Jean Caulliez (†),
son époux,
Nicolas et Aurélie Caulliez,
Jean-Louis et Bérengère Caulliez,
ses enfants,
Théo et Olivier,
Louis, Paul, Constance,
ses petits-enfants,
Jean-Philippe et Barbara Gallant,
Patrice Gallant
et Nicole Masquelier,
ses frères et belles-sœurs,
les familles Caulliez-Delesalle et Gallant-Faucheur

ont l'immense tristesse de vous faire part du décès de

Marie-Laure GALLANT

survenu le 27 mars 2025, à l'âge de 85 ans.

La messe d'À-Dieu aura lieu le mercredi 2 avril, à 10 h 30, en l'église Saint-Vaast, à Bondues (Nord).

La marquise de Mirabel de Neyrieu,
sa sœur,
ses neveux, nièces
et toute sa famille

ont la tristesse de faire part de la mort de

Mme Jean-Jacques HOPPENOT
née Claude
Gonzalez de Linarès,

survenue le 24 mars 2025, à La Colle-sur-Loup.

La cérémonie religieuse a eu lieu dans l'intimité familiale, en l'église Saint-Jacques de La Colle-sur-Loup, le vendredi 28 mars 2025.

L'inhumation aura lieu ultérieurement au cimetière de Nevoy (Loiret).

Ferrières (Oise).

Geneviève,
son épouse,

Antoine et Sylvie, Catherine et Stéphane, Pierre et Sophie,
ses enfants,

Hippolyte, Camille, Laure, Jean, Cyprien, Flavie, Simon, Ulysse,
ses petits-enfants,

Marie-Rose,
sa sœur,

Jean-Paul et Betty,
son frère et sa belle-sœur,

vous font part avec émotion du retour à Dieu de

M. Philippe HUCHEZ

le 25 mars 2025, dans sa 87e année, muni des sacrements de l'Église.

La messe d'À-Dieu sera célébrée en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, à Ferrières, le lundi 31 mars, à 14 heures.

Ni plaques ni fleurs.

Mme Rose Lacour,
son épouse,
Mme Anne-Dominique Fertitta-Lacour,
sa fille,
Clémence et Thomas Fertitta,
ses petits-enfants,
Mme Marie-Madeleine Morel,
sa belle-sœur,

ont la tristesse de vous faire part du rappel à Dieu de

M. Paul LACOUR

à Paris, le mardi 25 mars 2025, à l'âge de 89 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 1er avril, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, Paris (16e).

L'inhumation se déroulera le mercredi 2 avril, dans l'intimité familiale, au cimetière de La Baule (Loire-Atlantique).

Malo-les-Bains (Nord).

Michèle Larangé-Rouvroy,
son épouse,
Mélanie Larangé
et Nicolas Bondonneau,
Arthur, Anna,
Alexandre et Laëtitia Larangé-Séguin,
ses enfants et petits-enfants,
ainsi que toute la famille
et ses nombreux amis

ont le profond chagrin de vous faire part du décès de

Alain LARANGÉ
inspecteur général
de l'administration honoraire,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
chevalier
des Palmes académiques.

La messe de funérailles a eu lieu le 25 mars 2025, dans l'intimité, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille, au cimetière de Dunkerque.

9, digue de Mer, 59240 Dunkerque. michele.larange@gmail.com

Hélène Ploix,
son épouse,
Eugénie Lumbroso,
Anne-Catherine Lumbroso-Pringuet (†)
et son mari Pierre,
ses filles et gendre,
Charlotte Lumbroso
et Frederike,
Alexia Pringuet et Luc-Olivier,
Aurore Pringuet et Guillaume,
ses petites-filles
et leurs conjoints,
Jeanne, Leander, Charlie,
ses arrière-petits-enfants,
Rooba qui l'a accompagné

font part du décès, le 21 mars 2025, de

Alexandre LUMBROSO
né le 18 décembre 1926.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité, le 26 mars 2025.

Sa famille et ses amis

ont le regret de vous faire part du décès, le 15 mars 2025, de

M. Jean MONGRÉDIEN
professeur émérite
à la Sorbonne.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale, au cimetière de Fontenay-sous-Bois.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Anne Poussier,
son épouse,

Aymeric Honoré,
Clarence et Charles Chapuy,
ses enfants,
Julianne, Louis, Auguste,
ses petits-enfants,
Sophie Dumas Vorzet,
sa sœur, et sa famille,

la famille Figeac

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Georges POUSSIER

survenu le 22 mars 2025.

Une bénédiction aura lieu le mercredi 2 avril, à 14 h 30, en l'église Saint-François-de-Sales, 6, rue Brémontier, à Paris (17e).

Ni fleurs ni couronnes.

Nicole Rousseau,
son épouse,
William et Alexia Rousseau,
Alban et Eugénie Rousseau,
Édouard et Mathilde Rousseau,
ses enfants,
ses petits-enfants,
ses sœurs
et toute sa famille

ont la tristesse de vous faire part du rappel à Dieu, le 24 mars 2025, à l'âge de 84 ans, de

Jean-Pierre ROUSSEAU
chevalier
de la Légion d'honneur,
chevalier du Mérite agricole.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 1er avril, à 14 h 30, en l'église Notre-Dame de Surgères (Charente-Maritime).

Elisabeth et Daniel Salleron,
Brigitte (†) et Donald (†) Soualle,
ses grands-parents,

Titiane et Christophe (†) Salleron,
ses parents,

Alfred Salleron,
son frère,

et toute sa famille

font part du rappel à Dieu de

Pénélope SALLERON

le 27 mars 2025, à l'âge de 21 ans.

La messe sera célébrée en l'église Saint-Sulpice, Paris (6e), le lundi 31 mars, à 10 h 30.

tsalleron@gmail.com

M. et Mme Jacques-Yves du Brusle de Rouvroy,
M. et Mme Bernard Nicolas,
Mme Caroline de Cissey,
M. Jehan de Cissey (†),
M. et Mme Christian Roussey,
ses enfants,

Alain, Muriel, Éric, Viviane, Valérie, Aude, Marie-Anne, André (†), Marc, Pierre, Alexandre et Matthieu,
ses petits-enfants,

ses 33 arrière-petits-enfants
et ses 9 arrière-arrière-petits-enfants,

Georges Davin,
Aurore de Louvigny,
son frère et sa sœur,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Hélène TEILLET-LABORIE
née Davin,

dans sa centième année, le 24 mars 2025.

La cérémonie religieuse aura lieu en la basilique Notre-Dame de Boulogne, (Hauts-de-Seine), rue de l'Église, le lundi 31 mars, à 10 h 15, suivie de l'inhumation au cimetière intercommunal de Clamart, 108, rue de la Porte-de-Trivaux.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Françoise Trucy-Olmer,
son épouse,

a la tristesse de vous informer du décès du

docteur François TRUCY
ancien maire de Toulon,
ancien sénateur du Var,
ancien vice-président
de la Confédération des
syndicats médicaux français,

survenu le 25 mars 2025.

Le Seigneur a accueilli dans Sa Paix et Sa Lumière

Violaine de VAUMAS
née de Gouvion Saint Cyr,

le 23 mars 2025.

Hubert de Vaumas,
son époux,
Marie-Isabelle et Gauthier Bories,
Hortense, Anne-Clotilde, Amicie, Paul-Aimery, Ghislain,
ses enfants,
en union avec
la comtesse Yves-Henri de Gouvion Saint Cyr (†),
née Isabelle de La Bédoyère,
sa mère,

le comte et la comtesse Yves-Henri de Gouvion Saint Cyr,
la comtesse Bertrand de Vaumas
en union avec le comte Bertrand de Vaumas (†),
ses parents et beaux-parents,
ses frères, sa sœur,
ses belles-sœurs
et leurs familles

vous invitent à partager leurs prières et leur espérance.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 2 avril 2025, à 10 heures, en l'église Sainte-Thérèse de Boulogne-Billancourt, suivie de l'inhumation, à 16 h 30, au cimetière de Boucé (Orne).

Claire, Jeanne et Roland

ont l'immense tristesse de faire part du décès de

Amilcar VIDE-AMBLARD

survenu le 23 mars 2025, à l'âge de 55 ans, à Paris.

remerciements

Mme Bertrand de Montgolfier, née Béatrix de Reviers de Mauny,
son épouse,

Hedwige et Olivier Gerry, Claire et Renaud de Butler, Delphine et Pablo Thorner, Thierry et Isabelle de Montgolfier, Servane et Philippe de La Villardière, Myriam et Laurent Peloux de Reydellet de Chavagnac, Agnès et Hubert Jullien de Pommerol, Sébastien de Montgolfier,
ses enfants,

ses petits-enfants
et son arrière-petit-fils,

très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du rappel à Dieu de

Bertrand de MONTGOLFIER

le 24 mars 2025,

vous prient de trouver ici leurs sincères remerciements.

messes et anniversaires

Une messe à l'intention de la

comtesse Henri COLONNA de GIOVELLINA
née Jeanne Le Roy Ladurie,

rappelée à Dieu le 30 mars 2020,

sera célébrée le lundi 31 mars 2025, à 18 h 45, en l'église Saint-François-Xavier, à Paris (7e).

Il y a cinq ans,

Geneviève de MOUGINS-ROQUEFORT

nous a quittés.

Une messe sera célébrée à son intention, le samedi 5 avril 2025, à 18 h 30, en l'église Saint-Augustin, à Paris (8e).

À l'occasion du trente-et-unième anniversaire du rappel à Dieu du vénérable

professeur Jérôme LEJEUNE

l'Association des amis, la Fondation Jérôme Lejeune et la famille vous invitent à participer ou à vous unir par la prière à la messe qui sera célébrée en la cathédrale Notre-Dame de Paris, le jeudi 3 avril 2025, à 18 heures, par Mgr Dupont-Fauville, chanoine émérite de Notre-Dame, chanoine de Saint-Pierre de Rome.

souvenirs

Il y a deux ans,

Pierre-Olivier JAUSSAUD

nous quittait.

Aline, Pascale, Florence et Nicolas, Anne et Étienne, Sophie et Guillaume, Camille, Gabin et Paul, Margaux et Raphaël, Garance
vous remercient d'avoir une pensée, une prière pour lui.

LE FIGARO
le carnet du jour

Un événement culturel ? Mettez-le en lumière

Publiez votre annonce dans le Carnet du Jour.

carnetdujour@media.figaro.fr
01 56 52 27 27

Selon une enquête publiée en janvier, la consommation de cocaïne en France est en hausse. L'Observatoire français des drogues et des tendances addictives note, parmi les facteurs, *« l'évolution des conditions de travail »* et la *« pénibilité »* et cite le milieu des marins-pêcheurs.

ERIC CABANIS/AFP

Le fléau tabou de la cocaïne chez les marins-pêcheurs

PAR
Mayeul Aldebert

Les pêcheurs, parfois aux premières loges du trafic de cocaïne, n'échappent pas à l'explosion de la consommation en France. Les matelots, capitaines ou médecins interrogés confirment le phénomène autant qu'ils craignent une stigmatisation.

En pleine mer, à bord de son fileyeur d'une vingtaine de mètres, Gilles Bardu se souvient d'une découverte aussi malheureuse que fortuite. Alors que son navire subissait une avarie de barre, le patron est descendu dans la cale pour tenter de diagnostiquer le dommage. *« J'ai décalé un sac et j'ai trouvé quatre doses de Subutex, estampillées Hôpitaux de Paris »*, raconte-t-il. Le Subutex est un médicament qui permet de supprimer les symptômes de manque après la prise de drogue. Immédiatement, le capitaine renvoie le matelot concerné. À bord, et selon ses règles, pas d'alcool ni de drogues. Son navire est un bateau « sec », comme on dit dans le milieu.

Ce qui n'est pas le cas de tous les navires de pêche. *« Dans certains ports en France, presque la moitié des marins se cament »*, souffle un autre patron, armateur à Lorient, décrivant un phénomène largement connu dans le métier. Selon lui, les ports du Sud comme Royan, Arcachon ou Saint-Jean-de-Luz sont les plus touchés. *« Le patron, qui a perdu deux matelots dans un accident au Pays basque en décembre 2023, était connu pour en prendre »*, accuse-t-il aussi alors que l'enquête est encore en cours. *« Et puis au Guilvinec bien sûr, où il y a beaucoup de pêche hauturière »*, glisse-t-il encore.

Dans le *« grand métier »* de la pêche au large *(par opposition avec le « petit métier » de la pêche côtière, NDLR)*, raconte de son côté Jean, un matelot d'expérience qui a travaillé dans ce port breton et qui souhaite garder l'anonymat, les équipiers sont nombreux à *« se cartonner pour tenir »*. *« Quand tu pars dix jours, que tu dois relever ton chalut toutes les trois heures… et si ton chalut se casse, qu'il fait mauvais temps, que tu tombes dans le poisson… il y a des matelots et même des capitaines qui sont accros, c'est banal. »*

« On a la trouille que le marin se colle une nouvelle image de drogué », explique de son côté Dimitri Rogoff, président du Comité régional des pêches maritimes de Normandie, qui évoque un sujet *« tabou »*. Forcément, *« passer d'un marin alcoolique à un marin qui se met des trucs dans le nez »*, comme l'explique l'ancien pêcheur à la coquille Saint-Jacques avec son franc-parler, cela inquiète.

Est-ce pour cette raison que le phénomène est si peu documenté ? Une vieille étude de 2013, utilisée dans une campagne de prévention *« Pas de ça à bord »*, rapportait que les marins de moins de 35 ans étaient positifs à 46 % pour le cannabis et à 8 % pour la cocaïne. Depuis, peu de chiffres, peu de données.

Pourtant, même dans les instances de représentation, on reconnaît le problème. *« On ne peut pas le nier »*, concède le vice-président du Comité national des pêches, Serge Larzabal. En janvier dernier, dans une enquête révélant une hausse spectaculaire de la consommation de cocaïne en France avec désormais plus de 1 million de consommateurs sur l'année 2023, l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) note, parmi les facteurs, *« l'évolution des conditions de travail »* et la *« pénibilité »* et cite le milieu des marins-pêcheurs.

« La pêche est un métier dur et très pénible, avec le plus fort taux d'accident du travail et d'accident mortel », explique le docteur David Lucas du Service de santé des gens de mer, ajoutant que cette forte exposition aux événements traumatisants provoque une plus grande exposition aux addictions. À cela s'ajoute aussi l'éloignement social et familial de séjour en mer parfois long.

Cependant, pour de nombreux autres pêcheurs interrogés, ce n'est pas tellement la dureté du métier qui pousse certains marins à se droguer. Certes, les accidents arrivent toujours. Henry Vingt-trois, capitaine d'un des navires les plus modernes de la flotte d'un port de la baie de Seine, raconte qu'un jour de mer calme et de ciel bleu, un chalutier devant lui s'est fait engloutir en une seconde après avoir accroché, avec sa drague, une *« croche »*, un rocher ou une épave qui jonchent le fond marin. L'équipage n'a pas survécu.

Mais de manière générale, les conditions de travail ont bien évolué. *« On n'est plus dans Zola »*, brocarde Henry. Avant, les matelots embarquaient sur des vieux rafiots, craquant de la coque au pont, de *« véritable tue-bonhommes »* selon ses mots. *« On était rincé »*. Aujourd'hui, les bateaux sont moins bruyants, mieux équipés pour la jetée des dragues ou des filets, et la pêche est plus efficace grâce aux outils de navigation. *« Moi j'ai même le Wi-Fi maintenant, depuis trois ans, quand je pars plusieurs jours »*, ajoute Gilles Bardu.

Malgré tout, le métier de pêcheur reste très exigeant. Mais il est aussi rémunérateur. *« Le simple matelot peut gagner jusqu'à 4 000 à 5 000 euros par mois »*, indique Dimitri Rogoff pour qui le pouvoir d'achat fait partie des motivations. *« Et surtout, la drogue est plus accessible »*, poursuit-il. *« C'est plus facile à se procurer »*, ajoute Jean, qui avoue consommer parfois à terre, *« comme tout le monde »*, mais *« jamais en mer parce que ça casse la gueule »*. Comme le montrent de nombreuses enquêtes aujourd'hui, le fléau de la drogue ne s'arrête plus aujourd'hui aux villes et déferle désormais dans les zones rurales, notamment dans certains petits villages de l'ouest de la France, où la commande s'opère facilement sur un format « Uber-coke ». Les marins-pêcheurs sont, de ce point de vue, victimes d'une tendance sociétale générale.

Mais ils sont aussi et surtout parfois aux premières loges des trafics. Pour contourner les terminaux géants de conteneurs maritimes comme Le Havre, plaque tournante très surveillée par les autorités, les trafiquants de cocaïne ciblent désormais les ports secondaires hexagonaux mais larguent aussi des ballots à l'approche des côtes, récupérés ensuite par des complices. *« Et qui sait mieux qu'un marin récupérer des choses à la mer ? »*, glisse Dimitri Rogoff.

« Quand tu pars dix jours, que tu dois relever ton chalut toutes les trois heures… et si ton chalut se casse, qu'il fait mauvais temps, que tu tombes dans le poisson… il y a des matelots et même des capitaines qui sont accros, c'est banal »

Un matelot

« On peut imaginer que certains marins-pêcheurs sont sollicités par les trafiquants pour récupérer les colis munis d'un AirTag (traceur disponible dans le commerce pour une somme modique, NDLR) *ou de balises »*, explique à l'AFP un agent de terrain de la lutte antitrafics, souhaitant rester anonyme, évoquant un tout nouveau phénomène. Et d'ajouter : *« Les pêcheurs sont en ce moment un peu, comment dire, pas sous surveillance, mais ça fait partie des hypothèses. »*

« On a des indices, ça reste des indices », pointe Jean-Pierre Stephan, représentant du syndicat Solidaires des douanes de l'interrégion de Bretagne-Pays de la Loire. *« Le monde de la pêche connaît des difficultés actuellement. Et ce n'est pas un mystère, il est touché par la consommation de stupéfiants »*, poursuit le douanier. Une fois *« le doigt mis dans la consommation »* de stupéfiants-stimulants, des pêcheurs sont susceptibles d'être en *« lien avec des réseaux »*.

En décembre 2023, entre 650 et 700 kg de cocaïne, conditionnés dans plusieurs ballots qui flottaient en pleine mer, ont été retrouvés au large de Fécamp *« par hasard »* par un pêcheur. Un « drop-off » (largage en mer), qui avait sans doute échoué.

L'année dernière, au printemps et comme l'a rapporté le média local Actu, trois hommes, dont un pêcheur, ont été condamnés pour avoir vendu de la cocaïne, entre le mois de janvier et le mois de mai, dans plusieurs ports de la côte d'Albâtre. Tout a commencé quand le pêcheur a trouvé, avec son équipage, plusieurs centaines de kilos de cocaïne échouées sur les plages du pays de Caux. Le capitaine prévient la gendarmerie mais le matelot pioche discrètement 2 kg, à l'insu de son patron. Revenu à terre, le marin cache l'onéreuse marchandise dans un faux plafond avant de la revendre, petit à petit.

Le problème est-il pris au sérieux par les représentants du secteur ? Beaucoup de moyens d'accompagnement sont proposés, assure-t-on au Comité national des pêches. Des campagnes de prévention et de sensibilisation sont réalisées dans les écoles. Et des tests urinaires sont imposés aux marins pour obtenir leur licence puis à intervalles réguliers au cours de leur carrière, qui peuvent déboucher sur une inaptitude à la navigation. *« Mais tu peux passer au travers comme tu veux. Il suffit de faire pisser ton gamin ou ta femme à ta place pour les tests urinaires »*, ironise Jean, le matelot normand interrogé.

Pourtant, les risques induits par la consommation en mer peuvent tourner au drame. En 2019, le BEA (Bureau enquête accident) mer avait pointé du doigt l'influence du cannabis sur un matelot à la barre du navire, dans la baie de Saint-Brieuc, qui avait fait naufrage en décembre de l'année précédente, tuant un patron de 31 ans et son matelot de 44 ans.

Si les mesures restrictives voire répressives sont peu nombreuses, c'est peut-être parce que la main-d'œuvre est aussi rare que précieuse. Et certains armateurs préfèrent fermer les yeux. *« Les salaires sont super mais on n'est pas aux 35 heures »*, explique Aurélie Pénisson qui gère avec son mari un armement sur l'île de Noirmoutier. Malgré cette difficulté à recruter, accentuée par l'insularité, leurs trois bâtiments de pêche à la palangre pour attraper du bar, du lieu ou encore du merlan, sont des bateaux irrévocablement « secs ». *« Mon mari, tous les soirs, boit une infusion avant d'aller se coucher. Les matelots font pareil maintenant : le patron, c'est la figure à bord »*, explique-t-elle rappelant le dicton : *« On a l'équipage que l'on mérite. »*

Le couple n'est pas du genre à faire dans le cliché. *« Chez nous, il n'y a pas de gros barbus tatoués qui fument des clopes »*, dit-elle avouant que l'image du marin pirate, reclus, solitaire, taiseux, voire alcoolique, qui colle à la peau du métier, l'exaspère. Le pêcheur drogué ne saurait encore remplacer le Capitaine Haddock ou Corto Maltese. ■

S'il suit le Conseil constitutionnel, le tribunal ne rendra pas l'inéligibilité de Marine Le Pen exécutoire

JEAN-ÉRIC SCHOETTL

Dans une décision rendue ce 28 mars sur l'inéligibilité provisoire d'un élu mahorais, le Conseil constitutionnel a introduit une réserve d'interprétation qui ne sera pas sans conséquence sur le verdict du procès Le Pen, analyse l'ancien secrétaire général du Conseil constitutionnel.

DESSIN CLAIREFOND

Quel lien existe-t-il entre la situation d'un élu mahorais condamné à une peine complémentaire d'inéligibilité pour prise illégale d'intérêts et celle des personnalités poursuivies pour détournement de fonds publics dans l'affaire des assistants des eurodéputés du RN, sur laquelle le tribunal judiciaire de Paris rendra sa décision le 31 mars ?

Il est étroit, voici pourquoi.

Le 13 novembre 2024, dans l'affaire des assistants des eurodéputés du Front national (devenu Rassemblement national), le parquet a requis, contre Marine Le Pen, cinq ans de prison, dont trois avec sursis, 300 000 euros d'amende et cinq ans d'inéligibilité, avec exécution provisoire ; contre les vingt-six autres prévenus (Louis Aliot, Nicolas Bay, Bruno Gollnisch, Julien Odoul…), diverses peines de même acabit ; contre le parti lui-même, une amende de 2 millions d'euros.

Si ces réquisitions soulèvent toutes des interrogations, c'est l'effet immédiat de l'inéligibilité (son « *exécution par provision* ») qui suscite la plus grande perplexité. Perplexité d'autant plus profonde que, dans l'affaire, très voisine, des assistants des eurodéputés du MoDem, aucune peine d'inéligibilité immédiatement exécutoire n'avait été requise, ni prononcée, en première instance. L'effet immédiat de l'inéligibilité est ici requis en vertu des dispositions combinées de l'article 131-26-2 du code pénal (issu de la loi du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique), qui punit le détournement de fonds publics de la peine complémentaire « *automatique* » d'inéligibilité, et de l'article 471 du code de procédure pénale, qui permet de donner un effet immédiat aux peines complémentaires.

Un mois plus tard, le Conseil d'État transmettait au Conseil constitutionnel une « question prioritaire de constitutionnalité » (QPC) soulevée par le président d'une communauté d'agglomérations mahoraise, Rachadi Saindou. Le tribunal correctionnel de Mamoudzou l'avait condamné, le 25 juin 2024, pour détournement de fonds publics et prise illégale d'intérêts, à une peine complémentaire d'inéligibilité de 4 ans, assortie de l'exécution provisoire. Le préfet de Mayotte l'avait, en conséquence, aussitôt déclaré démissionnaire d'office de ses mandats locaux. Il faisait ainsi application du code électoral, tel qu'interprété par le Conseil d'État. Celui-ci considère en effet que le préfet a compétence liée pour déclarer immédiatement démissionnaire d'office l'élu frappé d'inéligibilité par le juge pénal, même lorsque celui-ci a décidé cette inéligibilité par provision (par exemple n°356865 du 20 juin 2012).

Le Conseil d'État a estimé sérieuse l'argumentation de M. Rachadi Saindou selon laquelle méconnaissent le droit d'éligibilité, lorsqu'il en est fait application à la suite d'une condamnation pénale déclarée exécutoire par provision sur le fondement de l'article 471 du code de procédure pénale, les dispositions combinées des articles L 230 (« *Ne peuvent être conseillers municipaux : 1° Les individus privés du droit électoral* ») et L 236 (« *Tout conseiller municipal qui, pour une cause survenue postérieurement à son élection, se trouve dans un des cas d'inéligibilité prévus par les articles L. 230, L. 231 et L. 232 est immédiatement déclaré démissionnaire par le préfet* ») du code électoral. Il résulte en effet, juge-t-il, des dispositions de l'article 6 de la Déclaration de 1789 (égale admissibilité aux charges publiques) et de l'article 3 de la Constitution (souveraineté populaire et universalité du suffrage) que, si le législateur est compétent pour fixer les règles électorales, « *il ne saurait priver un citoyen du droit d'éligibilité dont il jouit en vertu de ces dispositions que dans la mesure nécessaire au respect du principe d'égalité devant le suffrage et de la liberté de l'électeur* » (considération reprise à son compte par le Conseil constitutionnel le 28 mars).

Dans cette affaire mahoraise, le Conseil constitutionnel (présidé depuis trois semaines par Richard Ferrand) avait l'occasion, avant que le tribunal correctionnel statue sur l'affaire des assistants des eurodéputés du RN, de traiter des conditions dans lesquelles l'exécution provisoire d'une peine d'inéligibilité peut être prononcée et appliquée.

Quelle portée aurait le droit de faire appel et de se pourvoir en cassation contre une condamnation, si celle-ci était exécutée, avec toutes ses conséquences irréversibles, alors qu'elle n'est pas définitive et pourra être infirmée en appel ou en cassation ?

Dans une affaire intéressant l'ancien maire de Toulon, Hubert Falco, la Cour de cassation a été saisie d'une QPC mettant en cause l'imprécision de l'article 471 du code de procédure pénale. Par renvoi au code pénal, cet article donne la faculté aux premiers juges d'ordonner l'exécution provisoire de la peine complémentaire d'inéligibilité pour des infractions comme la prise illégale d'intérêts ou le détournement de fonds publics. Ces dispositions posent un problème de constitutionnalité, et plus précisément d'« incompétence négative », car, faute d'encadrer le pouvoir d'ordonner l'exécution provisoire d'une inéligibilité, elles semblent le laisser à l'entière discrétion du juge. La Cour de cassation a cependant estimé inutile de transmettre la QPC au Conseil constitutionnel, en tenant pour acquis que la faculté, pour les premiers juges, d'ordonner l'exécution provisoire d'une peine devait répondre à l'objectif d'intérêt général visant à favoriser l'exécution de la peine et à prévenir la récidive (Cass. crim., 18 décembre 2024 n° 23-84 556).

« Le pouvoir du juge pénal d'ordonner l'exécution provisoire d'une condamnation, quelle qu'elle soit, doit être subordonné à la nécessité de protéger l'ordre public, de prévenir l'inexécution de la peine ou d'éviter la récidive »

Pour sa part, le Conseil constitutionnel a déjà examiné une QPC relative à l'exécution d'une peine par provision. Quoique concernant non une inéligibilité, mais un ordre de démolition, de mise en conformité des lieux ou de réaffectation des sols, il a dûment relevé, se référant à la jurisprudence de la Cour de cassation, que l'exécution provisoire de l'ordre devait être justifiée par les circonstances de l'espèce et ne pas emporter de conséquences excessives pour la vie privée (n° 2024-1099 QPC du 10 juillet 2024).

Plus généralement, le pouvoir du juge pénal d'ordonner l'exécution provisoire d'une condamnation, quelle qu'elle soit, doit être subordonné, même si la loi pénale ne l'indique pas expressément, à la nécessité de protéger l'ordre public, de prévenir l'inexécution de la peine ou d'éviter la récidive.

Or les raisons pour lesquelles, en vertu d'une jurisprudence abondante, le juge prononce une sanction immédiatement applicable (par exemple une peine d'emprisonnement), en dépit du caractère suspensif de l'appel, ne sont pas réunies dans l'affaire des assistants des eurodéputés du RN. Éviter une pression sur des collaborateurs de la justice ou des témoins ? Éviter la fuite des prévenus ? Prévenir des troubles à l'ordre public ? Éviter que ne perdure une situation contraire à la probité ? De tels risques n'existent pas en l'espèce. Prévenir la récidive ? Cette condition n'est pas satisfaite, car, comme l'indique Benjamin Morel dans ces colonnes, « *on peut juger peu probable qu'entre le jugement de première instance et l'appel, Marine Le Pen décide de mettre en place un système de financement occulte du parti sur fonds parlementaires* ».

L'exécution provisoire d'une inéligibilité devrait être motivée par des circonstances particulières. Plus encore dans un contexte comme celui de l'affaire des assistants européens du RN, eu égard aux effets de l'immédiateté de l'inéligibilité, non seulement sur Marine Le Pen et ses coprévenus, mais encore sur le déroulement du calendrier électoral et sur la vie démocratique de la nation. Écarter de l'élection nationale majeure la candidate naturelle du principal parti du pays serait, de la part du tribunal judiciaire de Paris, interférer dans la vie politique française encore plus lourdement que ne l'avait fait l'autorité judiciaire dans l'affaire Fillon en 2017. Si, en effet, les poursuites contre François Fillon avaient gravement perturbé sa campagne présidentielle, elles ne lui avaient pas interdit d'être candidat. Or c'est bien d'une interdiction de candidature qu'il s'agirait pour Marine Le Pen dix ans plus tard. Seules d'impérieuses raisons, inexistantes en l'espèce, pourraient conduire le tribunal à une telle extrémité.

L'exécution provisoire d'une peine d'inéligibilité ne saurait être discrétionnaire sans porter atteinte au droit d'éligibilité et sans faire fi de la liberté des électeurs. C'est donc à fort bon escient que, dans sa décision n° 2025-1129 QPC du 28 mars, le Conseil constitutionnel a introduit une réserve d'interprétation imposant aux premiers juges de s'assurer de la proportionnalité de l'exécution provisoire de l'inéligibilité au regard du risque d'atteinte au droit d'éligibilité et à la liberté des électeurs : « *Sauf à méconnaître le droit d'éligibilité garanti par l'article 6 de la Déclaration de 1789, il revient au juge, dans sa décision, d'apprécier le caractère proportionné de l'atteinte que cette mesure est susceptible de porter à l'exercice d'un mandat en cours et à la préservation de la liberté de l'électeur.* »

Eu égard à la réserve d'interprétation ainsi formulée par le Conseil constitutionnel, le tribunal judiciaire de Paris ne pourrait ordonner l'exécution provisoire de l'inéligibilité, le 31 mars, sans tenir le plus grand compte de la chose jugée par le Conseil constitutionnel le 28. Aux termes de l'article 62 de la Constitution, en effet : « *Les décisions du Conseil constitutionnel ne sont susceptibles d'aucun recours. Elles s'imposent aux pouvoirs publics et à toutes les autorités administratives et juridictionnelles.* »

S'agissant de la démission d'office d'un élu local frappé d'une inéligibilité avec exécution provisoire, exprimons en revanche un regret : que le Conseil constitutionnel n'ait pas jugé que le préfet devait attendre le jugement définitif pour prononcer la démission d'office. L'exécution provisoire aurait ainsi affecté les mandats futurs, mais non le mandat en cours. Une telle position du Conseil quant à l'effet de l'exécution provisoire d'une inéligibilité sur un mandat local en cours aurait été cohérente avec celle qu'il a prise pour le mandat parlementaire (en dernier lieu, n° 2022-27 D du 16 juin 2022). Selon cette dernière jurisprudence, Marine Le Pen poursuivrait son mandat de député jusqu'à son jugement définitif, même si le tribunal judiciaire de Paris la rendait immédiatement inéligible (cette inéligibilité immédiate lui interdirait toutefois de se présenter à une prochaine élection politique, qu'elle soit présidentielle, parlementaire ou locale). Il n'est pas évident que la nature du mandat parlementaire, parce qu'inséparable de l'exercice de la souveraineté nationale, justifie cette différence de traitement entre élus.

Au-delà de l'affaire des assistants des eurodéputés du RN, la décision du Conseil constitutionnel du 28 mars 2025 devrait inciter le juge pénal à plus de retenue dans les affaires impliquant des élus. Prononcer l'inéligibilité avec exécution provisoire semble en effet être devenu un réflexe, au nom du « devoir d'exemplarité », notamment à la 32e chambre correctionnelle du tribunal judiciaire de Paris, qui juge les affaires suivies par le Parquet national financier. Nombre de maires ont ainsi dû quitter leurs fonctions alors qu'ils avaient fait appel de leurs condamnations (tels Philippe Cochet, maire de Caluire-et-Cuire et ancien député LR, ou Laurence Arribagé, adjointe au maire de Toulouse et, elle aussi, ancienne députée LR). Mal en prend parfois au juge. Ainsi, l'effet immédiat de l'inéligibilité prononcée par le tribunal judiciaire de Toulouse en février 2021 à l'encontre Brigitte Barèges, maire LR de Montauban, au motif que sa communication publique aurait été financée sur des deniers publics, conduisit l'intéressée à abandonner son mandat. Or elle a été relaxée en appel. Les dommages causés sont irréparables.

« L'exécution provisoire d'une inéligibilité devrait être motivée par des circonstances particulières. Plus encore dans un contexte comme celui de l'affaire des assistants européens du RN »

Dans l'affaire des assistants des eurodéputés du RN, c'est d'abord pour la démocratie que l'inéligibilité immédiate de Marine Le Pen aurait des conséquences irréparables. Un tel verdict ne serait pas seulement juridiquement indéfendable. Il serait en outre perçu, par des millions de nos compatriotes, comme une mise à mort politique prononcée pour des motifs idéologiques et au mépris de l'électeur. N'est-ce pas à ce dernier de dire qui est digne de ses suffrages ?

La crise de confiance que, depuis quelques années, traversent nos institutions a de multiples causes. L'une d'entre elles, et non la moindre, est cette hubris judiciaire qu'illustrent à nouveau, il y a deux jours, les réquisitions du parquet contre Nicolas Sarkozy dans l'affaire dite du financement libyen de la campagne présidentielle de 2007. La décision du Conseil constitutionnel du 28 mars 2025 montre qu'il est encore temps, pour la justice, de se ressaisir. ■

LE GRAND JURY
Le Grand Jury, le rendez-vous politique incontournable.
DIMANCHE 12H-13H EN DIRECT DU GRAND STUDIO DE RTL ET EN DIFFUSION SIMULTANÉE SUR PUBLIC SÉNAT
Olivier BOST
Pauline BUISSON
Perrine TARNEAUD
Carl MEEUS
LE FIGARO
#LeGrandJury
RTL
RTL 6

Sarkozy, Le Pen et l'arsenalisation de la justice

CHRONIQUE
Mathieu Bock-Côté

Marine Le Pen et Nicolas Sarkozy ne s'attendaient probablement pas à voir leurs destins liés. La première saura lundi si elle subira une forme de décapitation juridique, avec une peine d'inéligibilité avec exécution provisoire, l'empêchant de participer à la prochaine élection présidentielle. Le second a vu cette semaine le PNF chercher à l'anéantir une fois pour toutes, au terme d'une procédure relevant d'un acharnement judiciaire démentiel. Marine Le Pen et Nicolas Sarkozy sont tous deux traités non pas comme des chefs politiques, mais comme des chefs de gangs, ou si on veut, comme des chefs mafieux, qu'il faudrait exécuter de manière exemplaire pour purifier les mœurs de la République. Dans les deux cas, c'est la transparence qui est convoquée, et l'intégrité éthique de la classe politique.

Les grands mots et les effets de toge cachent mal toutefois une rage haineuse de procureurs croyant terrasser la bête, qu'ils nomment corruption, alors qu'ils sont en fait en croisade tout simplement contre le politique. Car derrière cela, c'est tout simplement une prise de pouvoir qui se confirme. Un bon journaliste aujourd'hui engagé en politique avait parlé dès la fin des années 1990 du coup d'État des juges. On ne doit pas en sous-estimer l'ampleur : c'est une caste qui s'affirme. Cette caste se fait de grandes illusions sur elle-même, en se croyant désintéressée, comme si les magistrats n'étaient pas des humains comme les autres, mais d'une catégorie à part, investis d'une fonction sacrée, celle de créer une société délivrée du mal, et plus exactement, des passions humaines. La caste juridique est convaincue des vertus d'une vision strictement procédurale de la politique, et traite ceux qui s'y engagent pleinement comme les résidus d'une humanité antérieure. On le voit quand Nicolas Sarkozy est accusé d'avoir cédé à une ambition démesurée, à une quête de pouvoir dévorante. Ce reproche est lunaire. Ces juges sont manifestement étrangers à l'histoire du politique, qui est, pour le meilleur et pour le pire, non pas le domaine des petits égaux mais le théâtre des grands ego. Il faut avoir une singulière estime de soi pour se lancer dans le monde violent de la politique – on veut normalement y transformer le monde et transfigurer son existence en destin. L'acharnement juridique à l'endroit de Nicolas Sarkozy est d'abord l'expression d'une haine contre un homme qui croyait et croit encore au primat du politique.

Le désir d'encadrement et finalement d'asservissement du politique s'est étendu au contrôle juridique du discours autorisé, qui frappe tous ceux qui, tôt ou tard, s'inscriront en faux contre l'idéologie dominante – aujourd'hui, l'idéologie diversitaire, vivre-ensembliste. Qui croit un instant que l'acharnement judiciaire contre Marine Le Pen soit étranger au fait qu'elle soit étiquetée par le régime et la presse comme étant « d'extrême droite » ? Qui croit, par ailleurs, que la condamnation récente d'Éric Zemmour pour ses propos concernant le raid de Crépol et le racisme anti-Blancs qui en est indissociable n'est pas d'abord une condamnation idéologique ? Voyons-y une forme nouvelle de despotisme qui se croit « éclairé ».

L'État de droit condamne, mais qui, encore une fois, doutera que ce dernier ne soit finalement devenu qu'une forme d'arbitraire comme une autre ? Ce n'est pas sans raison que les Américains dénoncent aujourd'hui la *weaponization of justice* – on traduira après d'autres en parlant de l'arsenalisation de la justice. Nul ne dira, évidemment, qu'être en politique donne le droit de se dérober aux exigences de la loi. Mais l'hubris des procureurs se révèle ici dans la volonté de rayer de la carte ceux qu'ils ont dans leur mire. Il s'agit de parachever cette prise de pouvoir en détruisant un ancien président de la République, que certains, ne l'oublions pas, voyaient encore récemment comme un possible recours dans ces temps troublés, et la principale figure de l'opposition nationale, plébiscitée dans son rôle par les Français.

Certains répondront, avec raison, que ce sont les politiques qui ont voté à la chaîne les lois par lesquelles on les pend aujourd'hui. C'est vrai. Le fondamentalisme éthique qui s'est imposé à partir des années 1990 était fondamentalement impolitique. La politique est incompatible avec le culte de la transparence intégrale, qui bascule lui-même dans l'autoritarisme. Faut-il toutefois rappeler que les magistrats ont interprété de manière rétroactive l'immense pouvoir qui leur était confié, en interprétant avec les lois d'aujourd'hui les mœurs politiques d'hier – et la part de ces mœurs qui survivait au temps présent. Le résultat est désastreux : la justice arsenalisée a transformé la politique en champ de mines. Au terme du nettoyage éthique, il ne reste plus rien, sinon un néant et le dégoût du peuple pour la chose publique. ■

« Il ne radicalise pas, il intègre » : les angles morts des lieux communs sur le sport fédérateur

ANALYSE
Ronan Planchon

À les écouter, la France se déchire pour un bout de tissu. Débattre sur le port du voile dans le sport, que le gouvernement entend interdire jusqu'aux compétitions amateurs, quand le monde croule sous les crises et que Trump s'apprête à lâcher l'Ukraine en rase campagne poutinienne, est-ce bien sérieux ? Pour le quintuple champion olympique Teddy Riner, *« on perd notre temps »* à s'écharper en querelles inutiles, *« chez les voisins, dans d'autres cultures, tout se passe bien et ça n'emmerde personne »* (RMC, le 23 mars). Personne ? Si, a minima Mahyar Monshipour. L'ex-boxeur d'origine iranienne, champion du monde des poids super-coq WBA entre 2003 et 2006, a répliqué dans *Le Figaro* : *« On ne parle pas de port d'une simple croix mais de la volonté de cacher la femme avec le voile. Ce voile est un linceul et le signe visible d'une inégalité entre l'homme et la femme. »* Face à la polémique, la légende du judo s'est fendue d'un post sur ses réseaux sociaux (*« je souhaite rappeler que le sport doit rester un espace où chacun peut s'exprimer, s'épanouir et se rassembler dans le respect des règles et de l'éthique sportive »*). Un long message, pour ne pas dire grand-chose, saupoudré de néologismes déjà usés comme *« inclusion »*.

Tibo InShape, roi des youtubeurs français (26 millions d'abonnés) fait peu ou prou le même constat. *« Chacun doit pouvoir pratiquer une activité sportive avec la tenue de son choix : croix, kippa ou voile (…) C'est un choix que chacun doit faire et on ne devrait pas lui imposer ni lui interdire »*, assure sur X le vidéaste, spécialisé musculation et fitness. En guise d'argument, un filet d'eau tiède : *« Le sport ne radicalise pas, au contraire il aide à intégrer chaque personne peu importe son origine, sa couleur de peau ou sa religion. »* Avant d'ajouter : *« Pour certaines, leur interdire de pouvoir porter le voile, c'est les priver de sport et donc d'une activité sociale. »*

Ce qui nous chiffonne, derrière cette bonne parole faussement consensuelle et bienveillante (« le sport nous rassemble » ; « ce qui nous unit est plus fort que ce qui nous divise »), c'est qu'en plus de trahir un basculement – le port du voile, autrefois une exception discrète dans le paysage français, s'érige en norme et défendre son extension tient lieu de nouveau conformisme –, ce prêchi-prêcha met sous le tapis la montée du fanatisme, y compris quand il s'agit de brûler des calories. Louer les vertus du sport, d'accord, mais Tibo InShape se trompe : les terrains de foot, de basket, les gymnases, les dojos ou les salles de boxe dopent aussi, en sourdine, la radicalisation islamiste. Début mars, une « mission flash » de l'Assemblée nationale a recensé *« entre 25 et 130 associations sportives à visée séparatiste »*, dirigées par *« des individus organisant, à l'initiative notamment des Frères musulmans, un projet en rupture avec la République »*. Morceaux choisis de ce rapport publiés dans nos colonnes début mars : de plus en plus de sportifs refusent de serrer la main à un arbitre ou un adversaire d'un autre sexe, des judokas rechignent à s'incliner devant un concurrent ou devant le portrait de Jigoro Kano (fondateur de cette discipline), au motif que l'*« on ne se prosterne que devant Allah »*. Dernier avatar de ce phénomène, ces footballeurs qui exigent de leur club qu'ils floutent leurs genoux sur les photos d'eux publiées sur les réseaux sociaux. Une partie du corps jugée impure, aux yeux de ces âmes délicates.

« Certains clubs veulent que les filles s'entraînent entre elles, voilées, avec un entraîneur femme, et qu'il n'y ait aucun contact visuel avec les garçons. Il y en a même qui organisent des séminaires de jiu-jitsu couplés avec un pèlerinage à La Mecque »

Confédération française de jiu-jitsu brésilien

Médéric Chapitaux sait mieux que tout le monde qu'entre deux prises de judo combat, se mêlent parfois des convictions plus radicales. Ancien fonctionnaire au ministère des Sports, il a publié en 2023 un essai fouillé, au titre peu ambigu *Quand l'islamisme pénètre le sport* (PUF). On y croise un prof de judo radicalisé, bardé d'un diplôme d'État, donnant des cours à de jeunes Jurassiens. On y découvre des cours de kickboxing non-mixtes, pour des raisons religieuses, et les dérives du milieu du jiu-jitsu brésilien. *« Certains clubs veulent que les filles s'entraînent entre elles, voilées, avec un entraîneur femme, et qu'il n'y ait aucun contact visuel avec les garçons. Il y en a même qui organisent des séminaires de jiu-jitsu couplés avec un pèlerinage à La Mecque »*, confiait récemment au *Figaro* une Confédération française de jiu-jitsu brésilien dépassée.

L'idée même du sport intrinsèquement fédérateur trouve vite ses limites, voire se fracasse contre des murs. Le Hamas a monté une équipe de football pour former des joueurs habiles ballon au pied, peut-être, mais surtout des terroristes en puissance. *« Dans ce cadre, l'organisation terroriste a utilisé la structure sportive et la discipline enseignée pour élaborer une stratégie de recrutement de kamikazes »*, relate le sociologue. Et les auteurs des attentats de Londres en 2005 ? Eux aussi, recrutés dans des clubs de sport.

On pardonnera volontiers au judoka, comme au youtubeur, de tenir des propos légèrement mièvres, dont les marques raffolent, au vu du palmarès du premier, qui a fait battre le petit cœur de millions de Français aux Jeux olympiques. Et au regard de l'engagement sans faille du second à inciter les jeunes à se lever de leur canapé, et les enjoindre d'adopter une hygiène de vie plus saine. D'ailleurs, les deux personnalités ne se mouillent pas. Elles se gardent bien de dire si elles sont favorables au port du voile dans le sport, elles se prononcent seulement contre l'interdiction étendue voulue par le gouvernement, Bruno Retailleau en tête. Ainsi, taxer Tibo InShape d'*« ambassadeur »* des Frères musulmans, comme l'a fait une anthropologue sur X, frôle le burlesque. Reste qu'il faudra un peu plus que ces formules éculées pour repousser les assauts des nouveaux bigots islamisés et aider à « rassembler », pour reprendre les mots de Riner. ■

LE FIGARO

Dassault Médias (actionnaire à plus de 95 %)
23-25, rue de Provence
75009 Paris
Président-directeur général
Eric Trappier
Administrateurs
Thierry Dassault, Olivier Costa de Beauregard, Benoît Habert, Rudi Roussillon

SOCIÉTÉ DU FIGARO SAS (société éditrice)
23-25, rue de Provence
75009 Paris
Président
Eric Trappier
Directeur général, directeur de la publication
Marc Feuillée

Directeur des rédactions
Alexis Brézet
Directeur délégué de la rédaction
Vincent Trémolet de Villers
Directeurs adjoints de la rédaction
Gaëtan de Capèle (Économie), Laurence de Charette (pôle audiovisuel), Anne-Sophie von Claer (Style, Art de vivre, F), Philippe Gélie (International), Anne Huet-Wuillème (Édition, Photo, Révision, DA), Jacques-Olivier Martin (directeur de la rédaction du Figaro.fr), Étienne de Montety (Figaro Littéraire), Yves Thréard (Enquêtes, Opérations spéciales, Sports, Sciences, Culture, Télévision).
Directeur artistique
Pierre Bayle
Rédacteur en chef
Frédéric Picard (Web)
Directeur délégué du pôle news
Bertrand Gié
Éditeurs
Robert Mergui
Anne Pican

FIGAROMEDIAS
23-25, rue de Provence, 75009 Paris
Tél. : 01 56 52 20 00
Fax : 01 56 52 23 07
ARPP autorité de régulation professionnelle de la publicité
Président-directeur général
Aurore Domont
Direction, administration, rédaction
23-25, rue de Provence
75009 Paris
Tél. : 01 57 08 50 00
direction.redaction@lefigaro.fr

Impression L'Imprimerie, 79, rue de Roissy 93290 Tremblay-en-France
Midi Print, 30600 Gallargues-le-Montueux
ISSN 0182-5852
Commission paritaire n° 0426 C 83022
Pour vous abonner Lundi au vendredi de 7 h à 18 h ; sam. de 8 h à 13 h au 01 70 37 31 70. Fax : 01 55 56 70 11.
Gérez votre abonnement, espace Client : www.lefigaro.fr/client
Formules d'abonnement pour 1 an – France métropolitaine
Club Prestige : 599 €. Club : 509 €. Semaine : 445 €.
Week-end Prestige : 459 €. Week-end : 389 €.
Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement.
Origine du papier : Allemagne. **Taux de fibres recyclées :** 100 %.
Ce journal est imprimé sur un papier UPM porteur de l'Ecolabel européen sous le numéro FI/011/001. **Eutrophisation :** Ptot 0.002 kg/tonne de papier.

Ce journal se compose de :
Édition nationale
1er cahier 20 pages
Cahier 2 Économie 8 pages
Cahier 3 Le Figaro et vous 8 pages
Cahier 4 Figaro Legende 18 pages
Sur certaines éditions :
Supplément 4 Magazine 118 pages
Cahier TV 68 pages
Supplément 5 Madame 120 pages
Promo Portage Audemars Piguet : diffusion sur une partie du territoire national

150 YEARS

AUDEMARS PIGUET

Le Brassus

L'HISTOIRE CONTINUE

BOUTIQUE AUDEMARS PIGUET PARIS :
RUE ROYALE

CODE 11.59
BY AUDEMARS PIGUET

LE FIGARO économie

INFLATION
LA CONSOMMATION PATINE MALGRÉ DES PRIX QUI S'ASSAGISSENT PAGE 23

LE GRAND TÉMOIN
« LES MÉDICAMENTS ANTI-OBÉSITÉ RÉDUISENT LE COÛT DE CETTE MALADIE POUR LA SOCIÉTÉ » PAGE 26

Marcel Lechanteur, président France et Benelux d'Eli Lilly.

B. TESSIER/REUTERS, B. NOËL VIA ELI LILLY FRANCE, J-F. FORT/HANS LUCAS VIA AFP, BLONDET ELIOT/ABACA

Le ministre des Armées, Sébastien Lecornu, visite un des sites de Thales, qui a engagé une diversification dans le militaire, vendredi, à Pont-Audemer (Eure).

Ces industriels qui se convertissent au militaire

La hausse des dépenses de défense peut offrir une opportunité de reconversion à des entreprises de secteurs en difficulté. Mais le gouvernement devra tenir ses promesses. PAGE 22

Les actifs français de Technicolor vendus à la découpe

Le sort des studios français de Technicolor, en redressement judiciaire depuis février, est scellé. Les actifs tricolores du géant des effets spéciaux et de l'animation ont été cédés à la découpe ce jeudi, selon une décision du tribunal de commerce de Paris.

Dans le détail, les studios Mikros Image (effets spéciaux et animation pour le cinéma et les séries), The Mill (effets spéciaux pour la publicité) et Technicolor Trademark Management (gestion des marques) ont été répartis entre le studio d'animation canadien Rodeo FX et une filiale française de l'américain Transperfect. Fournisseur de solutions linguistiques axées sur l'intelligence artificielle, ce dernier a déjà acquis en mars la division jeux vidéo du groupe, Technicolor Games. La branche Technicolor Animation Productions (TAP), qui produit des animations pour les dessins animés, est, elle, reprise par la société française Lift Value, dirigée par Boris Hertzog, cofondateur et ancien codirecteur de la société.

Ces cessions devraient préserver plus de 220 emplois en France. Mais l'avenir des milliers de salariés employés par Technicolor à travers le monde reste incertain. En faillite, le groupe a été contraint de cesser ses opérations dans toutes ses zones d'activité. Au Royaume-Uni, où il est entré en procédure de faillite le mois dernier, l'ensemble des 440 employés du groupe dans le pays ont été licenciés.

AMÉLIE RUHLMANN

> FOCUS

TAXE SUR LE COGNAC : PARIS OBTIENT UNE TRÊVE À PÉKIN

« Une très bonne nouvelle ! » La filière cognac est soulagée : Pékin a relâché vendredi la pression sur les fabricants européens d'eaux-de-vie. Le pouvoir chinois avait jusqu'au 5 avril pour décider d'une éventuelle application définitive de droits de douane supplémentaires qui affectent depuis octobre le cognac. Il vient de repousser cette échéance de trois mois, au 5 juillet.

Certes, cela ne suspend pas les droits temporaires de 30 % à 40 % en vigueur depuis l'automne sous forme de cautions sur chaque bouteille entrant en Chine. Et cela ne lève pas totalement le différend commercial entre les deux pays, l'enquête antidumping ouverte le 5 janvier 2024 par Pékin étant toujours en cours.

« Mais c'est malgré tout un signe que le climat entre Paris et Pékin s'est réchauffé », juge un géant du secteur. *« On attend des traces écrites de ces engagements »*, souligne un autre. Cette étape passée, les possibilités de repousser à nouveau l'échéance étant désormais épuisées, le plus dur reste à faire : éloigner définitivement les sanctions.

« Cette première étape devra être suivie d'autres étapes pour mettre définitivement ce différend derrière nous », souligne depuis Pékin Jean-Noël Barrot, ministre des Affaires étrangères. Un enjeu majeur pour la filière, qui exporte 98 % de sa production. Les taxes provisoires ont fait chuter de 60 % ses expéditions en Chine. Pour ne rien arranger, les spiritueux français exportés aux États-Unis pourraient être taxés à 200 % dès la semaine prochaine.

OLIVIA DÉTROYAT

le PLUS du FIGARO ÉCO

HABILLEMENT
L'actionnaire chinois de SMCP s'est volatilisé
PAGE 25

LA SÉANCE

DU VENDREDI 28 MARS 2025

CAC 40	7916,08	-0,93%
DOW JONES	41538,50	-1,80%
ONCE D'OR	3080,00	(2900,00)
PÉTROLE (Brent)	73,510	(74,050)
EUROSTOXX 50	5331,40	-0,92%
FOOTSIE	8658,85	-0,08%
NASDAQ	19263,81	-2,70%
NIKKEI	37120,33	-1,80%

L'HISTOIRE

Aides Covid : le PDG de TotalEnergies veut que les entreprises remboursent

Les entreprises françaises aidées pendant la c rise sanitaire du Covid doivent-elles rendre l'argent perçu de l'État, maintenant qu'elles ont redressé la barre ? C'est l'intime conviction du PDG de TotalEnergies Patrick Pouyanné *(photo)*, auditionné cette semaine par la commission d'enquête sur l'utilisation des aides publiques aux grandes entreprises. Devant les sénateurs, le patron d'un fleuron du CAC 40 a p laidé pour que toutes les entreprises affichant aujourd'hui des bénéfices appliquent ce *« principe simple »*, par *« souci de cohérence »*. Et s'il estime *« légitime »* le fait qu'à l'époque, l'État intervienne pour aider certaines entreprises en difficulté, il se dit désormais profondément convaincu que *« ces mêmes groupes, cinq ans après, doivent se poser la question du retour »*. Et à plus forte raison *« s'ils ont des résultats significatifs »*, citant en exemple les groupes PSA et Air France. Car *« c'est l'argent des Français qu'on utilise. L'argent de l'État, c'est l'argent des Français »*, a-t-il rappelé, persuadé que ces derniers doivent *« savoir ce que devient leur argent »*. Sera-t-il le premier à montrer l'exemple ? Non, puisque, comme il l'affirme, *« TotalEnergies est sûrement la seule ou l'une des seules entreprises du CAC 40 à ne pas avoir reçu d'aide Covid »*. Une *« décision éthique »* prise par le conseil d'administration du groupe, qui avait alors préféré ne pas toucher d'aide financière de l'État plutôt que de rogner sur les dividendes. ■

PAULINE LANDAIS-BARRAU

Mauvais payeurs, les États-Unis en « arriérés de paiement » à l'OMC

Taxé de mauvais payeur à l'Organisation mondiale du commerce, Washington se retrouve dans la même catégorie que l'Angola, le Chili, l'Eswatini, Grenade, Haïti, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, le Suriname et l'Ouganda. « *Le président du comité du budget, des finances et de l'administration de l'OMC a informé les membres, lors de la réunion du conseil général en février, que les États-Unis ont actuellement des arriérés de catégorie1* », a indiqué Ismaila Dieng, porte-parole de l'organisation internationale. Il précise que les États-Unis n'ont pas versé leur contribution au budget de 2024 et pas non plus pour cette année mais, dans de nombreux cas, les cotisations n'arrivent qu'au milieu de l'année.

Premier contributeur, les États-Unis sont redevables pour 2024 de 23,2 millions de francs suisses (24,4 millions d'euros), ce qui représente 11,4 % du budget de l'OMC. Suivent, en termes de contribution, la Chine (11,2 %), l'Allemagne (7,2 %), le Japon, le Royaume-Uni et la France (environ 3,7 % chacun). Les pays en arriérés de paiement ne peuvent pas présider les différents organes de l'organisation, ne peuvent pas non plus recevoir de la documentation et font l'objet de rapports lors des réunions du conseil. « *En général, les arriérés peuvent avoir un impact sur la capacité opérationnelle du secrétariat* », précise le porte-parole.

Faut-il y voir un lien de cause à effet ? Washington contribue depuis des années à la mort lente de l'OMC, paralysant le fonctionnement de son organe d'appel, pratique lancée sous Barack Obama. Dès le 4 février, peu après son investiture, Donald Trump a signé un décret qui ordonne un examen sous 180 jours « *de toutes les organisations internationales, conventions et traités auxquels les États-Unis sont liés afin de déterminer s'ils sont contraires aux intérêts des États-Unis* ». En attendant, c'est une guerre commerciale tous azimuts que le président américain a déclenchée.

ANNE CHEYVIALLE

Le ministre des Armées, Sébastien Lecornu *(au centre)*, a visité, vendredi, le site Thales de Pont-Audemer en compagnie du directeur général du groupe, Patrice Caine.

BLONDET ELIOT/ABACA

La conversion des industriels civils vers la défense, une mutation semée d'embûches

Valérie Collet, Emmanuel Egloff, Véronique Guillermard et **Elsa Bembaron**

La hausse annoncée du budget de la défense donne des idées à certains, notamment aux acteurs de l'automobile. Mais il faut que le gouvernement tienne ses promesses.

C'est à Pont-Audemer, dans l'Eure, que Sébastien Lecornu, le ministre des Armées, est allé voir ce vendredi la réalité de la transformation d'un site industriel, qui, opérant historiquement dans des activités civiles, a élargi sa palette vers le militaire. Cette usine de Thales coche toutes les cases en matière de maintien des compétences, de création d'emplois et d'installation d'une nouvelle activité dédiée à un composant stratégique pour la souveraineté française *(lire ci-dessous)*.

La nécessité d'accroître la production des industries de défense est perçue par le gouvernement comme une réelle opportunité pour reconvertir certains sites industriels en difficulté, comme dans l'automobile. Alors que la France a *« la capacité à produire à peu près tout ce qui est nécessaire sur un champ de bataille »*, le ministre délégué en charge l'Industrie, Marc Ferracci, voit dans ces industriels un moyen de *« résoudre les problèmes de montée en capacité »*, a-t-il déclaré mi-mars, au salon Global Industrie, à Lyon. Et de préciser son souhait de *« soutenir les entreprises qui ne sont pas aujourd'hui positionnées sur la défense mais qui peuvent y aller »*.

Comme le montre Thales, pour certains industriels, c'est déjà une réalité. D'une manière très symbolique, les Forges de Tarbes, dernier fabricant français de corps creux pour obus de 80 à 155 mm, basées dans les Hautes-Pyrénées, devaient arrêter leur activité, victime d'une demande en chute libre. Reprises en 2021 par le spécialiste de la valorisation des déchets dangereux Europlasma, elles devaient se tourner vers une activité de torches plasma. Avec la guerre en Ukraine et l'appel au réarmement du pays, Europlasma a relancé l'activité de corps d'obus et a recruté, les effectifs passant de 20 à 80 personnes afin de répondre à la demande en obus.

Et Europlasma a bien perçu le potentiel lié aux commandes militaires. La société est l'un des candidats à la reprise des Fonderies de Bretagne, une entreprise qui produit des pièces de fonderie pour l'industrie automobile, et qui a été placée en redressement judiciaire en janvier dernier. Aujourd'hui, Jérôme Garnache-Creuillot, le PDG d'Europlasma, espère ajouter cette ancienne filiale de Renault à son groupe et doper la production d'obus que les Fonderies de Bretagne ont déjà lancé.

Les grands groupes ne sont pas en reste, notamment ceux qui travaillent à la fois pour le civil et le militaire. Outre son site de Pont-Audemer, Thales a décidé, dès 2022, de diversifier l'activité de son usine de Châtellerault-La Brelandière (Vienne), spécialisée dans des équipements (centrales inertielles) pour l'avionique. Le groupe a investi pour y construire un nouveau centre de maintenance, des bancs de test et deux lignes dédiées aux équipements d'optroniques aéroportés, embarqués sur des avions de combat, notamment le Rafale. Cette nouvelle activité a été lancée en 2023, et 70 salariés ont été formés à ce nouveau métier. De son côté, Safran a mené plusieurs reconversions industrielles de son site breton de Fougères, créé en 1970. Initialement axé sur les activités civiles (télétranscripteurs, tableaux de bord automobiles, téléphonie mobile), ce site s'est vu confier au fil des années des activités militaires. Dernière en date, en 2015, Fougères a commencé la production des calculateurs aéronautiques.

« Si on veut investir dans la défense sur vingt ans, il faudra que l'État retrouve des marges de manœuvre financières »

Alexandre Saubot
Président de France Industrie

Framatome, surtout connu pour ses générateurs vapeurs et cuves pour centrales nucléaires, se présente aussi comme *« un partenaire historique et stratégique pour la défense en France »*. Le groupe va produire des pièces destinées au porte-avions français de nouvelle génération, notamment des pompes pour ses chaufferies nucléaires. Et il coopère avec Naval Group et le CEA sur des expérimentations autour de la propulsion nucléaire. Ces études doivent servir en particulier sur les nouveaux sous-marins nucléaires d'attaque de classe Barracuda et le futur porte-avions.

Le gouvernement veut donc accompagner ce mouvement déjà lancé par certains industriels. Mais pour l'instant, il n'y a pas de mesures concrètes. Il ne s'est encore rien passé pour identifier les entreprises de la filière automobile dont la capacité industrielle est effectivement sous-utilisée faute de commandes, et qui pourraient être reconverties. La Plateforme automobile (PFA) qui réunit 3500 constructeurs, équipementiers et sous-traitants, n'a pas été mobilisée. Aucune réunion préalable n'a eu lieu. Aucune étude n'a été lancée sur le sujet.

« Les chefs d'entreprise vont regarder les débouchés militaires », indique toutefois Benjamin Frugier, directeur général de la Fédération des industries mécaniques (FIM). D'autant que l'Allemagne affiche les mêmes ambitions que la France, ce qui accroît d'autant le potentiel. Les industriels bougent déjà de l'autre côté du Rhin. L'été dernier, Rheinmetall a signé un accord avec l'équipementier automobile Continental pour reprendre et former une centaine de salariés d'une usine dont la fermeture est programmée en 2027. Son compatriote Schaeffler compte faire de même aussi bien en Allemagne qu'en France, où il possède six usines. *« Nous avons toujours eu des activités dans la défense, notamment dans l'aérospatial. Mais aujourd'hui, nous voyons que l'Allemagne et la France veulent travailler ensemble. Nous avons dans nos usines des capacités qui ne sont pas assez utilisées »*, résume Klaus Rosenfeld, le PDG de Schaeffler. Ces prochains mois, l'équipementier va entamer une réflexion sur le cap à tenir : *« Il nous faut à présent définir une stratégie de long terme, réfléchir aux produits que nous pouvons fabriquer : systèmes d'armes, tanks, drones. »*

C'est réellement un choix stratégique pour une entreprise d'entrer dans l'activité militaire. Encore plus s'il s'agit d'une PME. Car il y a des obstacles à franchir. *« Souvent, le business model de l'entreprise est profondément bouleversé,* souligne Benjamin Frugier. *Il faut apprendre à travailler sur des marchés publics : cela génère des coûts spécifiques liés aux décalages fréquents dans les commandes et à des délais de paiement différents. Il faut avoir une trésorerie suffisante pour supporter ces aléas. »* Sur le plan opérationnel, les différences sont également nombreuses, notamment en termes de cadences de production, qui sont plus lentes dans la défense. Et il faut souvent des certifications ou des compétences techniques pointues, qui ne s'acquièrent pas si facilement.

Mais la principale limite de cette évolution pourrait se trouver dans le problème désormais structurel en France de la dette publique. *« Si on veut investir dans la défense sur vingt ans, il faudra que l'État retrouve des marges de manœuvre financières,* analyse Alexandre Saubot, président de France Industrie, qui rassemble l'écosystème de l'industrie en France. *Et donc que le gouvernement s'attelle réellement à la réforme de l'État. »* Car sans commandes fermes, les industriels ne pourront s'engager dans l'effort de défense, a fortiori s'il s'agit d'une reconversion. *« C'est sur cette base solide que les besoins de financement, en fonds propres comme en dette, pourront être évalués et recherchés »*, souligne Alexandre Saubot. ■

Comment Thales a diversifié son site de Pont-Audemer

Véronique Guillermard

C'est un modèle que Sébastien Lecornu souhaite voir se dupliquer en France. Le ministre des Armées s'est rendu, ce vendredi, à Pont-Audemer (Eure), en Normandie, pour visiter un des sites de Thales, qui a engagé une diversification dans le militaire.

L'usine a mis en service, en 2024, une première ligne de production de cartes électroniques militaires, qui embarquent des composants critiques et sont insérées dans nombre d'armements, notamment le radar à balayage électronique à antenne active de l'avion de combat Rafale, ou encore les systèmes de télécoms cryptés des forces terrestres. Une seconde ligne de production doit être mise en service en septembre 2025. À terme, ce site représentera 35 % de la capacité totale de production de Thales dans ce domaine, avec 30 000 cartes électroniques par an.

Auparavant, ces dernières étaient *« partiellement produites en France mais aussi importées depuis la Thaïlande et la Malaisie »*, souligne-t-on au ministère des Armées. À Pont-Audemer, Thales répond à l'appel lancé par Emmanuel Macron d'entrer en *« économie de guerre »*, tout en maintenant des compétences, des emplois et des activités industrielles sur le territoire national.

L'avenir de Pont-Audemer était en effet menacé. Depuis plusieurs années, le site est confronté à la décroissance structurelle de son marché historique, celui des cartes à puce physiques pour téléphones, tablettes et ordinateurs. Ces cartes sont remplacées par des e-Sim, les cartes virtuelles des objets connectés, des voitures aux montres en passant par les compteurs électriques intelligents. Thales a repositionné le site normand sur les e-SIM et le militaire, deux marchés en forte croissance.

La décision, prise en 2023, « a permis de *solidifier cette filière, qui est intégrée verticalement chez Thales, du design de composants spéciaux microélectroniques à la fabrication des cartes et équipements. Et, une fois la seconde ligne en service, la capacité de production totale de ce composant hautement stratégique augmentera de plus de 50 % »*, développe Thierry Charleux, directeur du site, qui emploie 300 personnes. Avec Pont-Audemer et ses usines de Cholet (Maine-et-Loire) et d'Etrelles (Ille-et-Vilaine), Thales pilote désormais trois sites de cartes électroniques militaires.

« Travail d'orfèvre »

En Normandie, Thales a investi 30 millions d'euros pour acheter de nouvelles machines, recruter des personnels expérimentés et former les salariés. *« La formation comporte trois mois d'enseignement théorique et pratique, suivis de trois mois en atelier de fabrication »*, précise Thierry Charleux. Les deux lignes de production sont automatisées mais en bout de chaîne, plusieurs opérations très délicates – insertion de composants critiques, fixation de fibres coaxiaux ultra-fins – nécessitent l'intervention humaine. *« Seules des personnes très qualifiées peuvent les réaliser. Ces interventions manuelles ne peuvent pas être automatisées. C'est un travail d'orfèvre qui nécessite de la dextérité, de la concentration et du calme »*, explique le directeur du site.

Avec ses activités duales – civiles et militaires –, le site normand est désormais plus « résilient », et critique pour la défense française. ■

Inflation stable en mars

Évolution mensuelle de l'indice des prix à la consommation en glissement annuel, en %

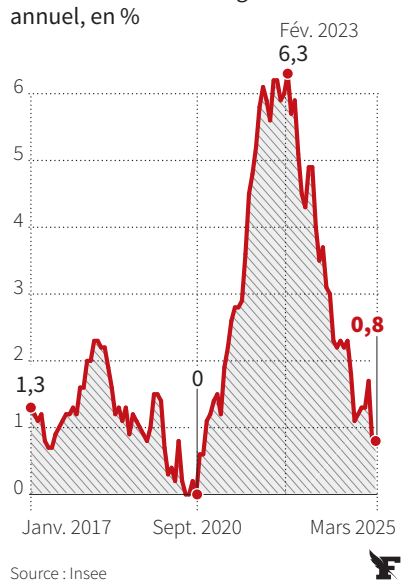

Source : Insee

RICCARDO MILANI/HANS LUCAS VIA AFP

Alors qu'elle s'élevait à 48,2 milliards d'euros en février 2019, la consommation totale de biens en volume ne dépassait pas 46,1 milliards en février dernier.

Les Français frileux pour consommer malgré la baisse de l'inflation

Gilles Boutin et **Manon Malhère**

Les prix n'ont progressé que de 0,8 % en février et mars. Un pouvoir d'achat en légère hausse n'incite pourtant pas les ménages à intensifier leurs dépenses.

La courbe descendante de l'inflation est impressionnante. Depuis le pic de février 2023 à 6,3 %, et malgré quelques soubresauts ponctuels, la variation des prix s'est stabilisée à 0,8 % aux mois de février, puis mars 2025, selon l'estimation provisoire publiée par l'Insee ce vendredi. Un résultat qui est la conséquence directe de la politique de hausse des taux de la BCE entre 2022 et 2024. Le gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau, affirmait en décembre dernier dans *Le Figaro* que cette *« maladie aiguë »* était *« en train d'être vaincue »*. Quelques semaines plus tard, il confirmait que la victoire était *« assurée en France, et en cours en Europe »*. Autour de 1 % actuellement chez nous, l'inflation devrait être ramenée aux alentours de 2 % dans la zone euro cette année, a-t-il assuré.

Dans un contexte de croissance hexagonale atone, de 1,1 % du PIB en 2024, et attendue à 0,7 % en 2025 par la Banque de France, le gouvernement mise plus que jamais sur un retour de la consommation favorisé par cette moindre hausse des prix. Les Français pourtant, toujours aussi fourmis, continuent de rechigner à sortir le portefeuille. D'après l'Insee, le pays n'est pas revenu au niveau de consommation pré-Covid. Alors qu'elle s'élevait à 48,2 milliards d'euros en février 2019, la consommation totale de biens en volume ne dépassait pas 46,1 milliards en février 2025. La faiblesse de la consommation dure depuis plus de deux ans maintenant. Et cela ne s'arrange pas. Les dépenses des ménages en biens ont diminué de 0,1 % le mois dernier, après avoir déjà baissé de 0,6 % en janvier. Ce recul est surtout porté par le repli de la consommation alimentaire.

Les prix des produits dans les grandes surfaces sont même en légère déflation depuis 11 mois, avec un recul de 0,7 % sur un an observé en mars, selon le dernier pointage de l'institut Circana. Certes, il est encore difficile de connaître dans les détails l'évolution des prix dans les rayons cette année, les négociations annuelles entre distributeurs et industriels sur les tarifs des produits pour 2025 ayant été bouclées au 1er mars. Mais l'inflation devrait en moyenne être contenue. Mais alors que les prix de produits comme les pâtes, les huiles et la droguerie devraient baisser, ceux du cacao ou encore du café devraient fortement progresser en raison de la flambée des cours sur les marchés.

Il reste qu'en dépit de cette détente sur les prix qui se confirme au fil des mois, les ventes en volume dans les grandes surfaces demeurent globalement mal orientées. En février, les achats ont à nouveau reculé de 0,7 % en moyenne. En réalité, la détente sur les prix n'efface pas entièrement le choc inflationniste, avec des prix qui restent toujours plus élevés qu'avant la crise liée à la guerre en Ukraine. Entre mars 2021 et mars 2025, les prix des produits en grande distribution sont en moyenne plus élevés de 20 %, selon les dernières estimations de Circana. *« Les volumes en baisse s'inscrivent en conformité avec le ressenti des consommateurs. À savoir que les prix ne baissent pas. Nous sommes davantage sur une stabilisation »*, analysait récemment Emily Mayer, directrice business insights à l'institut. Certains ménages doivent toujours se serrer la ceinture et restent ainsi contraints aux arbitrages lorsqu'ils font leurs courses alimentaires. D'autres ont développé de nouvelles habitudes en limitant leur consommation en grande surface au profit des petits commerçants, des loisirs ou encore des enseignes à petits prix. Les incertitudes économiques pèsent également sur le comportement des ménages.

« Quand on annonce la guerre pour demain ou une crise internationale majeure, ça incite à la prudence et donc à conserver quelques liquidités… »

Philippe Crevel Économiste

« Le redémarrage de la consommation est lié à la confiance », confirme l'économiste Philippe Crevel. Or le moral des ménages de l'Insee est ressorti en légère baisse en mars, à 92, sous la moyenne de longue période qui se situe à 100. Depuis 2021, ils n'arrivent pas à retrouver confiance. *« Quand on annonce la guerre pour demain ou une crise internationale majeure, ça incite à la prudence et donc à conserver quelques liquidités… »*, juge celui qui est aussi président du Cercle de l'épargne. Ce qui n'empêche pas l'institut de statistiques de considérer dans sa dernière note de conjoncture que, sous l'effet d'un pouvoir d'achat en hausse, la consommation devrait emprunter le même chemin *« malgré des intentions d'épargne qui se maintiennent à haut niveau »*. Même si *« cela fait cinq ans que l'Insee espère une telle reprise »*, s'amuse Philippe Crevel. ■

Commerce : Bruxelles prise de court par la brutalité de Trump

Florentin Collomp Correspondant à Bruxelles

Après les 25 % sur les voitures, les Européens s'attendent à des droits de douane américains généralisés de 10 % à 25 %.

L'Europe continue de mener une approche de la carotte et du bâton face à Washington pour tenter d'éviter une guerre commerciale. Sans grand succès jusqu'ici. Cela n'a pas dissuadé Donald Trump de dégainer des mesures très dommageables à l'économie européenne, sans guère se soucier des répercussions, y compris pour les États-Unis eux-mêmes. Après les 25 % sur l'acier et l'aluminium, les 25 % annoncés cette semaine sur les voitures, les dirigeants européens redoutent désormais d'être la cible de droits de douane généralisés massifs de l'ordre de 10 % à 25 % qui pourraient être mis en place le 2 avril, proclamé *« jour de la libération »* par le président américain.

Alors qu'ils se targuaient de s'être préparés depuis l'été à tous les scénarios économiques liés à l'élection américaine, les Européens ont été pris de court par la brutalité de Donald Trump. Si de nombreuses voix portent pour une riposte « œil pour œil, dent pour dent », d'autres estiment utile de poursuivre le dialogue dans l'espoir d'un apaisement. *« Pour l'instant, nous comptons encore sur les discussions avec les États-Unis pour parvenir à un accord qui éviterait peut-être une guerre commerciale »*, précisait vendredi le porte-parole du chancelier allemand sortant Olaf Scholz. Une approche qui pourrait être interprétée comme de la faiblesse ou de l'hésitation sur la conduite à tenir.

Malgré les simulations minutieusement préparées depuis des mois, l'Europe donne l'impression de tâtonner au pied du mur. La première tranche de mesures de rétorsion aux taxes sur l'acier et l'aluminium, censée entrer en vigueur le 1er avril, a été décalée jusqu'au 12. Il s'agissait pourtant d'un dispositif simple : la non-prolongation de la suspension d'un paquet de droits de douane sur des produits emblématiques américains, dont les jeans, les motos ou le bourbon, mis au point sous le premier mandat de Trump. Las, sa menace de répliquer en taxant à 200 % les vins et champagnes européens a suffi à semer la zizanie. La France et l'Italie, notamment, ont accusé la Commission d'avoir agi trop vite et fait le forcing pour que les bourbons du Kentucky soient retirés de la liste. Une faille dans le front uni censé être présenté par les Vingt-Sept face à Trump. Une nouvelle liste de produits est donc en train d'être constituée à Bruxelles, qui devrait entrer en vigueur le 12 avril, dans le but de *« créer un impact maximum aux États-Unis et minimal pour l'Union européenne »*, selon un porte-parole de la Commission. Le tout devrait porter sur 26 milliards d'euros d'exportations américaines, l'équivalent du montant visé par les droits sur l'acier et l'aluminium européen.

« Nous sommes prêts à défendre nos intérêts économiques et, si nécessaire, nous mettrons en place une réponse ferme, proportionnée, robuste et bien calibrée à toute mesure contre-productive prise par les États-Unis »

La Commission européenne

Reste ensuite à répondre aux 25 % sur les voitures et aux mesures prévues par la Maison-Blanche la semaine prochaine, jugées inévitables. *« Nous sommes prêts à défendre nos intérêts économiques et, si nécessaire, nous mettrons en place une réponse ferme, proportionnée, robuste et bien calibrée à toute mesure contre-productive prise par les États-Unis »*, a précisé la Commission après l'annonce des taxes américaines sur les voitures. D'autres secteurs pourraient d'ailleurs être visés après l'automobile : la pharmacie, le bois ou les semi-conducteurs. Les rétorsions européennes pourraient cibler les services, pour lesquels les États-Unis ont un excédent avec l'UE. Cela pourrait passer par une taxe visant les géants du numérique. Voire, si l'outil anticoercition européen est dégainé pour la première fois, des restrictions de propriété intellectuelle ou d'accès au marché unique pour les entreprises d'outre-Atlantique.

Dans le même temps, l'UE *« continuera à chercher des solutions négociées »* avec le gouvernement américain, a affirmé la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, mercredi soir. Son chef de cabinet, Bjorn Siebert, et le commissaire au Commerce, Maros Sefcovic, se sont rendus dans cet esprit cette semaine à Washington, où ils ont pu échanger avec le secrétaire au Commerce, Howard Lutnick, le représentant au Commerce, Jamieson Greer, et le directeur du National Economic Council, Kevin Hassett. La réponse des autorités américaines ne leur a guère donné d'espoir de conciliation. L'Union européenne prépare donc ses mesures de rétorsion en prenant son temps, sans précipitation. Il s'agit de travailler sur une *« panoplie d'options sur la manière de répliquer ou d'entrer dans une négociation »*, affirme un diplomate. Des concessions pourraient être offertes à Washington, notamment pour atténuer des barrières non tarifaires, comme des normes phytosanitaires, des taxes intérieures ou des règles sur les investissements.

Les Européens espèrent, au vu de ce qui s'est passé avec le Canada et le Mexique, pouvoir faire levier sur Donald Trump pour qu'il suspende ses mesures et entrer dans un « deal » avec lui, comme le prédécesseur d'Ursula von der Leyen, Jean-Claude Juncker, y était parvenu en 2019. Mais le président américain semble, cette fois, beaucoup plus déterminé à appliquer coûte que coûte ses tarifs protectionnistes. C'est pourquoi l'Europe, qui pensait avoir l'expérience de Trump 1, a tant de mal à appréhender Trump 2 et le chaos destructeur qu'il est prêt à assumer. D'autant qu'il menace d'une escalade. *« Si l'Union européenne travaille avec le Canada pour nuire économiquement aux États-Unis, des droits de douane à grande échelle, bien plus importants que ceux actuellement prévus, seront imposés à tous deux »*, a-t-il prévenu. ■

Maïsadour et Euralis veulent unir leurs forces

Annelot Huijgen Anglet

Ces deux coopératives agricoles du Sud-Ouest avaient essayé, en vain, de marier leurs activités foie gras en 2023.

Cette fois, serait-ce la bonne ? Les deux principales coopératives agricoles du Sud-Ouest, la béarnaise Euralis et la landaise Maïsadour, s'apprêtent à convoler. Après une première tentative avortée en 2023, il s'agit du second projet de mariage pour ces deux géants agricoles, qui ont chacun réalisé l'an dernier un chiffre d'affaires d'environ 1,5 milliard d'euros. Cette fois, le projet est bien plus engageant : s'il concernait auparavant uniquement leurs activités foie gras, les deux représentant environ 40 % du marché français avec plusieurs marques (Delpeyrat, Comtesse du Barry, Rougié, Montfort), il s'agit désormais d'une fusion complète.

Même si cette éventualité a localement été maintes fois évoquée, l'annonce a tout de même fait l'effet d'un coup de tonnerre : avec respectivement 5400 agriculteurs adhérents et 4900 employés dans 16 pays pour Euralis, et 5000 adhérents et 4300 salariés dans 13 pays pour Maïsadour, les deux sont des poids lourds locaux. Ils sont présents sur l'ensemble de la chaîne, de la fourche à la fourchette ou plutôt de la graine à l'assiette : ils cultivent et vendent à la fois des semences, font pousser du maïs et d'autres légumes et légumineuses, élèvent et abattent des vaches, canards, poulets ou encore des truites et saumons, transforment et vendent cette production à la restauration, aux grandes surfaces, tout comme dans leurs propres magasins. Sans parler des activités annexes, comme la production d'énergie renouvelable ou de biocarburants, exercées seuls ou en partenariat.

Le rapprochement entre l'ancienne coopérative de blé des Landes et l'ancienne coopérative du blé du bassin de l'Adour, toutes les deux créées en 1936, se ferait *« selon un principe d'égalité »* précisent Euralis et Maïsadour dans un communiqué commun. Les deux groupes, qui n'ont pas souhaité s'exprimer, prévoient la fusion de leurs conseils d'administration afin de garantir *« une représentation équilibrée des coopératives actuelles »*, ainsi que *« de toutes les productions et de tous les territoires »*. Le projet se concrétisera *« au plus tôt en 2026 »*, car il reste de nombreuses étapes à franchir. Outre les consultations du personnel et des adhérents, il faudra surtout obtenir le tampon de l'Autorité de la concurrence. Cette dernière avait ouvert une *« phase d'examen approfondi »* fin 2022 pour examiner les effets de la fusion des seules activités foie gras, évoquant alors un *« doute sérieux d'atteinte à la concurrence »*. N'arrivant pas à convaincre l'arbitre de la concurrence du bien-fondé de leur projet, les deux protagonistes avaient jeté l'éponge en août 2023.

Sans toutefois abandonner leur idée, au contraire. Les deux concurrents soulignent que *« le contexte marqué par de profondes mutations, une concurrence intense et des crises à répétition »*, avec des épisodes climatiques intenses et plusieurs épisodes de grippe aviaire notamment, ne fait que renforcer sa légitimité. À l'occasion de la présentation des résultats annuels, début février, Christophe Congues, président d'Euralis, avait déjà, implicitement, plaidé pour un rapprochement : *« Nous devons faire des choix forts. Les années de production massive sont derrière nous. Le nombre d'exploitations dans notre pays ne cesse de baisser et la demande évolue, en France comme à l'export. »*

« Nous devons faire des choix forts. Les années de production massive sont derrière nous. Le nombre d'exploitations dans notre pays ne cesse de baisser et la demande évolue, en France comme à l'export »

Christophe Congues
Président d'Euralis

Pris entre le marteau et l'enclume, Euralis et Maïsadour n'ont cessé d'adapter leurs activités ces dernières années. Ainsi, Euralis a réduit la voilure sur ses sites spécialisés dans les semences à Caussade (Tarn-et-Garonne), Cayrac (Lot-et-Garonne) et Réclainville (Eure-et-Loir), en raison notamment de l'impact de la guerre en Ukraine, et a décidé de fermer son site de production de foie gras de Sarlat (Dordogne). Maisadour, de son côté, a fermé deux abattoirs, La Pommeraie-sur-Sèvre (Vendée) et Vic-Fezensac (Gers) pour regrouper les volumes sur son site de Gibret (Landes). Pour Daniel Peyraube, président de Maïsadour, les deux groupes réunis pourront *« porter plus haut la voix de nos territoires et de nos savoir-faire. Face à une concurrence et des clients toujours plus concentrés, nous pourrions ouvrir ensemble des opportunités nouvelles et à plus forte valeur ajoutée pour les agriculteurs. »* Christophe Congues promet aussi, sans formuler d'objectifs concrets et chiffrés, que les deux sauront *« faire la preuve de leur capacité à travailler ensemble et à conforter la performance des exploitations comme celle des outils industriels et commerciaux en aval »*.

Euralis et Maïsadour ne sont pas les seuls à faire la course à la taille et à la diversification pour être mieux armés. Ainsi, la coopérative InVivo a racheté en mai 2021 le groupe de négoce céréalier Soufflet, donnant naissant à un géant de 11,7 milliards d'euros et 15000 salariés. De même, la coopérative normande Agrial, plus connue sous ses marques de fromages Soignon ou encore de salades Florette, a fusionné avec la coopérative drômoise Natura'Pro en juin 2023, les deux pesant désormais 7,4 milliards d'euros, avec 12500 agriculteurs et 22000 salariés. D'après Coop FR, l'organisation représentative des entreprises coopératives françaises, les deux tiers des cent plus grandes coopératives nationales sont agricoles et représentaient, en 2022, un chiffre d'affaires consolidé de 85,9 milliards d'euros. ■

BONNAUD GUILLAUME/PHOTOPQR/SUD OUEST

Les deux géants agricoles du Sud-Ouest *(ici, un entrepôt de maïs d'Euralis)* ont chacun réalisé l'an dernier un chiffre d'affaires d'environ 1,5 milliard d'euros.

Le plan de Bruxelles pour réduire la production de vin

Olivia Détroyat

La Commission européenne veut faciliter les arrachages de vignes et augmenter le plafond des aides.

En pleine tempête entre baisse de la consommation, événements météorologiques extrêmes et menaces de rétorsion commerciale de la part des États-Unis, la viticulture européenne navigue ces dernières années dans des eaux très agitées. Notamment les vignobles du sud de l'Europe, particulièrement touchés par le dérèglement climatique, et ceux des régions historiquement positionnées sur une production de vin rouge comme le Bordelais.

Pour tenter d'en finir avec la surproduction structurelle qui s'est installée dans certaines régions et appellations, la Commission européenne a dévoilé ce vendredi une série de mesures pour tenter de stabiliser le marché viticole européen. En clair : mieux adapter la production à l'offre. En 2023 et malgré une baisse de près de 10 % sur un an, la production mondiale de vin a ainsi atteint 237 millions d'hectolitres (hl) selon l'Organisation internationale du vin (OIV), pour une consommation qui atteignait à peine 221 millions d'hl. Sur le seul vignoble bordelais, la surproduction dépasse régulièrement 1 million d'hl. Ce qui a amené les viticulteurs et négociants de la région à s'engager il y a un peu plus d'un an, dans deux plans de réduction des surfaces cultivées via des arrachages de vignes.

Face à cette situation, Bruxelles, qui espère une adoption de ce *« paquet vin »* d'ici la fin de l'année ou début 2026, veut d'abord jouer sur la production. Notamment en facilitant le recours à l'arrachage volontaire définitif de vignes dans certaines appellations ciblées. Elle veut aussi faciliter les plans volontaires de distillation, mais surtout ceux de récoltes *« au vert »*, c'est-à-dire avant l'arrivée à maturité des raisins. Un moyen de prévenir les surplus quand les vendanges s'annoncent trop abondantes. *« Il est plus facile de renoncer à une offre excédentaire avant de l'avoir produite qu'après »*, souffle-t-on dans les couloirs de la Commission.

Jusque-là, les dispositifs d'arrachages de vignes étaient essentiellement autorisés pour répondre à des impératifs sanitaires (protection des cépages, prévention des maladies…). L'idée est désormais de faciliter le recours à ces arrachages, cette fois pour rééquilibrer les volumes produits par rapport à la demande finale. Pour rester réactif face à une éventuelle reprise de la demande, Bruxelles plaide aussi pour allonger de 3 à 8 ans le délai des autorisations de replantation.

« Il est plus facile de renoncer à une offre excédentaire avant de l'avoir produite qu'après »

La Commission européenne

« Cela laisse largement le temps aux viticulteurs de juger si les débouchés sur le long terme sont là », explique un haut fonctionnaire de la Commission. En cas de recours à ces dispositifs par les États membres, ceux-ci seront financés par des financements nationaux, *« mais avec la validation de la Commission »*, explique cette même source.

Dans ces appuis au rééquilibrage du marché, la Commission veut aussi actionner le levier de la demande. Si le vin retrouve quelques couleurs auprès des jeunes générations, la tendance à la déconsommation reste nette, et mondiale. Pour s'adapter aux nouvelles tendances de consommation, l'UE compte tenter de promouvoir de nouvelles catégories. Comme le sans-alcool dont elle souhaite instaurer une définition commune aux 27 pays, pour les produits de la vigne titrant jusqu'à 0,5° d'alcool. S'y adjoindront des références *« légères en alcool »* (entre 0,5° et 8°). Un moyen de mieux s'adresser à ceux qui veulent limiter leur consommation.

Les commissaires veulent aussi simplifier l'étiquetage avec l'harmonisation des QR Code, et promouvoir l'œnotourisme, un mode de tourisme et de découverte des vignobles en vogue. Enfin, la Commission propose d'allonger de 3 à 5 ans, les opérations de promotion et de communication financées par l'UE pour développer les ventes dans les marchés extracommunautaires (OCM vitivinicole).

Au-delà de ces leviers entre offre et demande reste la délicate question de l'adaptation des vignobles au changement climatique. Entre gel, sécheresse, grêle à répétition ou excès d'eau entraînant des maladies de la vigne (mildiou, oïdium…), les rendements moyens des dernières années tendent à être de plus en plus volatils. Ce qui fragilise les trésoreries des exploitations du secteur. Pour s'adapter, l'UE propose de relever de 50 % à 80 % le plafond d'aides publiques pour financer les mesures ou achats de matériel destinés à adapter les vignobles au dérèglement du climat. Un levier financier majeur, à l'heure où les agriculteurs français ont vu leurs revenus chuter de plus de 15 % depuis deux ans.

Une fois ces mesures présentées, elles doivent recevoir l'aval du Conseil et du Parlement européen avant de pouvoir entrer en vigueur, précise la Commission européenne. Au vu du consensus déjà dégagé entre les États membres et *« certains parlementaires »*, celle-ci espère une adoption d'ici la fin de l'année. ■

Sandro Maje : l'ubuesque conflit avec les actionnaires chinois

Mathilde Visseyrias

Le groupe de prêt-à-porter est pénalisé depuis quatre ans. L'AMF est montée au front.

En plus d'être englué dans une incroyable histoire actionnariale, le groupe souffre d'un marché du prêt-à-porter de plus en plus difficile *(ici, une enseigne Sandro, à Pékin).* FRED DUFOUR/AFP

Un scénario digne d'un mauvais polar financier. Depuis quatre ans, le groupe SMCP (Sandro, Maje, Claudie Pierlot) vit une situation inouïe, qui lui pourrit la vie : 16 % de son capital appartenant à son ancien propriétaire chinois European TopShoho (ETS) se sont volatilisés dans la nature, sans que personne n'arrive à remettre la main dessus.

Depuis quatre ans, les procédures judiciaires et enquêtes se sont multipliées aux quatre coins de la planète : à Paris, Londres mais aussi Singapour, où les 12 millions d'actions au cœur de l'affaire dorment dans un compte appartenant un trust lui-même situé aux Îles vierges britanniques… Les actionnaires chinois sont désormais aux abonnés absents, alors qu'ils avaient créé ce trust, baptisé Dynamic Treasure Group (DTG). L'étau se resserre autour d'eux.

Jeudi, cet improbable feuilleton a connu un nouveau rebondissement auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Manipulation de marché, diffusion d'informations fausses ou trompeuses et non-déclaration de franchissement de seuil… Ce énième épisode ne résout pas le problème de fond. Mais il vient sanctionner des pratiques illégales impliquant la chef d'entreprise chinoise Chenran Qiu, contre qui une amende de 700 000 euros est requise par l'AMF, et les deux entreprises ETS et DTG, qui risquent une sanction de 400 000 euros pour la première et 300 000 euros pour la seconde.

« Une histoire abracadabrantesque »

Il faut remonter à 2021 pour comprendre qui sont ces protagonistes et ce que l'AMF leur reproche. Actionnaire majoritaire de SMCP, ETS, holding de contrôle du conglomérat chinois Shandong Ruyi, fait alors défaut, engendrant la saisie de 36 % du capital du groupe de prêt-à-porter par ses créanciers représentés par un trust, Glas. *« La complication est venue des 16 % du capital restants qui ont été vendus à Mme Chenran Qiu, fille de Yafi Qiu (fondateur de Shandong Ruyi), pour un euro (contre une valeur de marché supérieure à 80 millions d'euros à l'époque) et logés dans le trust DTG »*, résument les analystes d'Oddo BHF dans une étude datant de l'été dernier.

Estimant la transaction illégale, Glas (composé de BlackRock, Carlyle, Anchorage, Boussard et Gavaudan) cherche depuis à récupérer ces actions. Sans succès. Mais sans jamais perdre de vue l'objectif. En juillet dernier, le trust a obtenu une victoire : la haute cour britannique a déclaré invalide la cession de ce bloc d'actions à DTS, qui désormais n'est plus dirigé par les Chinois mais par un liquidateur luxembourgeois. C'est maintenant à la justice singapourienne de se prononcer. En février, une audience s'est tenue sur la question. Une décision ordonnant la restitution forcée des actions à ETS pourrait être annoncée dans les prochaines semaines, et peut-être mettre un terme à toute cette affaire. Beaucoup l'espèrent, tout en restant extrêmement prudents.

« Ce qui arrive à SMCP depuis quatre ans est une histoire abracadabrantesque, qui malheureusement dure car il y a un décalage entre le temps judiciaire et la réalité des affaires », regrette une source proche du dossier. En attendant, l'AMF a donné du poids aux accusations prononcées contre les actionnaires chinois de SMCP. Ses enquêteurs ont dénoncé la position à la fois de vendeuse et d'acheteuse qu'aurait eue Chenran Qiu dans la cession de 12 millions d'actions SMCP par l'entreprise ETS à DTG, deux entités au sein desquelles elle serait en réalité impliquée. Jeudi, Chenran Qiu était représentée par son avocate Julie Guenand. Celle-ci a reconnu la réalité du défaut de déclaration, tout en assurant qu'il était *« non intentionnel »* et commis *« dans une désorganisation totale »* d'ETS qui, à l'époque, *« traversait une crise financière et de gouvernance importante »*.

Pour les 6 000 salariés de SMCP et sa direction, la situation est un effroyable casse-tête. Pire, *« un enfer depuis quatre ans »*, selon Isabelle Guichot, directrice générale. Dans ce climat anxiogène, le management se concentre sur l'exécution de sa stratégie, tandis que la famille fondatrice et les salariés ont accru leur participation au capital jusqu'à 10,3 %. En plus d'être englué dans une incroyable histoire actionnariale, le groupe souffre d'un marché du prêt-à-porter de plus en plus difficile. Les enseignes milieu de gamme ont été les premières touchées par un décrochage de la consommation. D'abord épargnées, les marques premium (typiquement Sandro, Maje, Claudie Pierlot et De Fursac, les quatre marques de SMCP) voient rouge à leur tour. L'an passé, SMCP a accusé une perte nette de 23,6 millions d'euros. Son chiffre d'affaires a reculé de 1,5 % à 1,2 milliard d'euros. Après l'expansion à tout va, près de 70 magasins ont été fermés. Les fonds d'investissement - BlackRock et autre Carlyle - veulent sortir du capital, quand ils le pourront. Mais à quel prix pourront-ils le faire ? Et qui prendra le risque de racheter SMCP en pleine tempête du prêt-à-porter ? En perte de vitesse, The Kooples a récemment été repris par Verdoso, spécialisé dans l'investissement d'entreprise en difficulté. ■

Les ventes de Tesla aux flottes d'entreprises fléchissent

Valérie Collet

Elles ont diminué de 39 % sur les deux premiers mois de l'année en France.

Le désamour des clients vis-à-vis des Tesla peut-il s'étendre aux flottes entreprises, dont les achats représentent plus de la moitié des ventes de voitures en France ? Sur les deux premiers mois de l'année, les ventes du constructeur américain ont été divisées par deux en Europe. Seulement 19 046 Tesla ont été écoulées, contre 37 311 l'an dernier. Pourtant, le marché des véhicules électriques a progressé pendant cette période. En France, la marque américaine a reculé sur le marché des véhicules d'entreprises comme sur celui des particuliers (-61 %). Ses ventes auprès des sociétés ont diminué de 39 % sur les deux premiers mois de l'année et de 46 % sur le marché des loueurs de courte durée (Europcar, Hertz, Sixt…). La baisse est toutefois moins forte pour les ventes aux loueurs de longue durée (-10 %). Pourtant, l'année dernière, la Tesla Model Y et la Tesla Model 3 occupaient les deux premières marches du podium des véhicules électriques achetés par les sociétés, les administrations et les gestionnaires de flottes.

En panne de créativité

Les raisons de ce recul ne peuvent être imputées à l'animosité qu'inspire Elon Musk depuis qu'il a intégré l'équipe de Donald Trump. Certes, la vague de colère suscitée par les coupes à la hache qu'il a opérées dans les dépenses fédérales aux États-Unis grandit, au point qu'une journée de mobilisation contre lui est organisée dans de nombreux pays ce samedi : le « Tesla takedown ». Mais si elle devait pousser certaines entreprises à revoir leur stratégie d'achat, cela ne serait pas visible avant un certain temps encore. Car plusieurs mois s'écoulent entre la décision d'achat, la livraison et l'immatriculation des véhicules. *« Les modèles de Tesla sont maintenant vieillissants par rapport à l'offre de la concurrence*, observe Marie-Laure Nivot, Head of Automotive Market Analysis chez AAA DATA, l'organisme qui analyse les données d'immatriculation en France. *La Tesla Model S date de 2012, le Tesla X de 2015, la Tesla 3 de 2017, la Tesla Y de 2020. Ce dernier modèle a bénéficié d'un restylage cette année. Malgré les mauvaises performances de la marque, la Tesla Y reste le premier modèle 100 % électrique chez les loueurs longue durée en 2025. En termes de concurrence, sur le créneau des sociétés et des loueurs longue durée en 100 % électrique, ce sont les constructeurs français qui profitent le plus de la période délicate de la marque. »*

Mais selon le baromètre du gestionnaire de flottes Arval, Tesla résiste encore bien sur le marché français des véhicules immatriculés par les entreprises. Sur le Top 10 des véhicules de toutes motorisations, le Model Y figure à la neuvième place et il est le seul 100 % électrique. Et sur le podium des modèles électriques, les Tesla Model Y et Model 3 occupent encore aujourd'hui les première et cinquième places des véhicules d'entreprises. Qu'en sera-t-il ces prochains mois ? Difficile à dire. Tesla est en panne de créativité. Par ailleurs, les lancements promis par Musk ces prochains mois sont hypothétiques. Le CyberCab, ce robot taxi à deux places tout autonome, n'est pas près d'arriver sur les routes européennes. ■

Taux de prélèvement, réductions et crédits d'impôt…
Faites les bons choix fiscaux

AU SOMMAIRE

- L'impôt sur le revenu
- Situation de famille
- Contribuables résidant à l'étranger
- Traitements et salaires : les sommes à déclarer
- Traitements et salaires : les frais à déduire
- Retraite, invalidité et rentes viagères
- Bénéfices professionnels
- Revenus fonciers
- Locations meublées
- Investissement immobilier locatif
- Plus-values immobilières
- Impôt sur la fortune immobilière (IFI)
- Revenus de placements financiers
- Plus-values mobilières
- Charges à déduire du revenu global
- Réductions et crédits d'impôt
- Déclaration des revenus de 2024
- Calcul de l'impôt sur le revenu
- Paiement de l'impôt
- Prélèvements sociaux

290 pages pour ne pas être prélevé d'1 € de trop

DISPONIBLE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX
OU SUR COMMANDE avec la référence 1225h

FRAIS DE PORT OFFERTS

PAR INTERNET
www.leparticulier.lefigaro.fr
rubrique La boutique

PAR COURRIER affranchi
Le Particulier - Service Abonnements
45 avenue du Général Leclerc
60643 Chantilly Cedex

PAR TÉLÉPHONE
01 55 56 71 11
du lundi au vendredi de 8h30 à 19h

LE GRAND TÉMOIN

MARCEL LECHANTEUR

PRÉSIDENT D'ELI LILLY FRANCE ET BENELUX

Propos recueillis par
Marie Bartnik

Un sursaut de compétitivité est nécessaire en Europe, estime le patron France et Benelux d'Eli Lilly.

Le président du laboratoire américain Eli Lilly en France et au Benelux espère obtenir un remboursement en France de son médicament.

ELI LILLY

BIO EXPRESS

1991
Diplômé d'un MBA à Cornell University

1995
Rentre chez Eli Lilly

2002
Président d'Eli Lilly Suisse

2009
Président d'Eli Lilly Canada

2011
Président d'Eli Lilly France et Benelux, en charge des affaires européennes

« Les médicaments anti-obésité réduisent le coût de la maladie pour la société »

LE FIGARO. – Les nouveaux traitements contre l'obésité peuvent-ils être considérés comme une révolution ?
MARCEL LECHANTEUR. – Oui. Les médicaments anti-obésité arrivés sur le marché ces deux dernières années permettent une perte de poids très importante, jusqu'à 22 % pour celui que nous commercialisons, le Mounjaro. C'est un changement de paradigme. De quelles options disposions-nous avant ? De régimes, de l'activité physique et de la chirurgie bariatrique. Cette dernière était la seule option permettant d'atteindre des résultats de même ordre de grandeur. Ces nouveaux traitements permettent d'enclencher un cycle positif en permettant aux patients de se remettre en mouvement.
Surtout, au-delà de la seule perte de poids, ces nouveaux traitements réduisent les comorbidités associées à l'obésité, comme les maladies cardio-vasculaires. Notre médicament réduit, par exemple, de 60 % la sévérité de l'apnée du sommeil chez les patients obèses, ou de 38 % pour certaines insuffisances cardiaques.

Les prochaines versions de ces traitements pourraient-elles étendre leur adoption ?
La recherche est incroyablement dynamique. Chez Eli Lilly, nous développons par exemple à la fois des médicaments qui visent à perdre plus de poids et des médicaments qui pourront être pris par voie orale plutôt que sous forme injectable. D'autres visent à limiter la perte de muscle lorsque les patients maigrissent. Les patients obèses auront de plus en plus d'options.

Les patients sont-ils prêts à payer pour cela ?
En France, où notre médicament a été lancé à l'automne sans remboursement, il est encore trop tôt pour le dire. Dans le monde, nous avons déjà traité 7 millions de patients alors que la prise en charge est pour l'instant limitée.
Il faut cependant rappeler que ces médicaments sont destinés aux personnes obèses ou vivant avec un diabète de type 2, sur prescription médicale.

Leur succès a déjà un impact significatif sur d'autres secteurs d'activité, comme l'industrie agroalimentaire et la distribution. Pourquoi ?
Les patients traités ne se nourrissent plus de la même façon. L'envie de nourriture grasse et sucrée diminue fortement, la sensation de satiété arrive plus vite. Afin de limiter la perte de muscle, il est recommandé d'adopter une alimentation équilibrée, riche en protéines et en micronutriments. Certains groupes agroalimentaires s'adaptent. Ils proposent par exemple des portions plus petites, ou des gammes de produits adaptées aux patients sous traitement.

Cette révolution met les systèmes de santé à l'épreuve. Comment concilier le traitement de l'obésité et la bonne tenue des finances publiques ?
Les dépenses dans les traitements contre l'obésité doivent être mises en regard des coûts élevés que cette pathologie induit. Elle provoque 19 comorbidités, du diabète de type 2 aux complications articulaires. Une étude du Trésor estimait à 20 milliards d'euros par an en France ce coût pour la société. Ces médicaments permettent de le réduire, parfois rapidement. Ainsi d'un patient qui ne développera pas de diabète de type 2 (une maladie traitée à vie) ou d'un autre qui reprend le travail après un long arrêt maladie. Les pouvoirs publics commencent déjà à se mobiliser pour les patients dont l'obésité est sévère. En France, nous espérons obtenir un remboursement cette année, sur la base de nouvelles données.

Donald Trump a annoncé qu'il imposerait des droits de douane sur les entreprises pharmaceutiques. Quel en sera l'impact pour Eli Lilly ? Vous venez d'annoncer un investissement de 27 milliards de dollars aux États-Unis.
Avec une vingtaine de sites dans le monde, notre outil de production est bien réparti. Parmi les sites nouvellement créés, deux sont en Europe et quatre aux États-Unis. D'éventuels droits de douane peuvent être très compliqués à gérer pour des laboratoires qui ne fabriqueraient pas aux États-Unis. Ce n'est pas notre cas. Nous attendons de comprendre quel va être leur impact pour des entreprises comme la nôtre. Mais il nous faudra expliquer que les produits pharmaceutiques font des allers-retours entre différentes zones géographiques au cours de leur processus de fabrication.

Quelle est l'attractivité de la France et de l'Europe dans ce contexte ?
En cinq ans, nous avons investi 500 millions d'euros sur notre site de bioproduction alsacien, qui emploie 1350 salariés. Ces investissements nous ont permis d'y augmenter nos volumes de production et d'y fabriquer de nouveaux médicaments.
Mais un sursaut de compétitivité est nécessaire en Europe. Pour le secteur pharmaceutique, une mesure est essentielle : le maintien de la protection de la propriété intellectuelle telle qu'elle existe actuellement. Si l'Europe donne, au plus mauvais moment, le signal qu'elle la protège moins bien que la Chine ou les États-Unis, son attractivité va chuter.
La plupart de nos voisins ont par ailleurs décorrélé le prix facial (le prix officiel), du prix net réellement payé aux industriels. La France est en train de devenir une exception. L'écart de prix affiché avec les autres pays est devenu trop important : un risque pèse sur l'accès aux médicaments et sur les investissements industriels. Ce n'est pourtant pas une mesure coûteuse car un pays comme la France bénéficie de remises importantes compte tenu des volumes commercialisés.
De façon plus générale, la cohérence est capitale. Tout doit être aligné pour stimuler la recherche, la production en France et favoriser l'accès aux innovations. Sinon, cela fragilise l'ensemble de l'action menée depuis 2017 pour attirer les investissements. ■

LES DÉCIDEURS

nominations@lefigaro.fr

DARIO SANGIOVANNI
Lapeyre

Pierre-Yves Guégan n'aura pas dépassé l'année comme PDG de Lapeyre. L'entreprise du BTP le remplace par un duo composé de Dario Sangiovanni, le président qui représente l'actionnaire (le holding allemand Mutares), et Axel Cano, le directeur général qui œuvrait chez Darty et Adeo (Leroy-Merlin, Saint Maclou).

FRÉDÉRIC VINCENT
La Mère Poulard

La Mère Poulard, premier employeur du Mont Saint-Michel avec vingt-cinq établissements, change sa gouvernance. Ancien du groupe Lucien Barrière et de la société Paul Ricard, Frédéric Vincent est promu directeur général. Il sera accompagné par Guillaume Kermoal, nouveau DGA passé par les mêmes entreprises. Il officiait dernièrement comme directeur des opérations de la société Paul Ricard.

ÉLISE BERT-LEDUC
Le Jacquard français

Après avoir commencé au BCG et occupé des postes de direction chez Google, Axa, Direct Assurance et Doctolib, Élise Bert-Leduc est nommée directrice marketing et innovation du groupe Elis et présidente de sa filiale de linge de maison haut de gamme Le Jacquard français.

Après huit ans à l'Élysée, Alexis Kohler rejoint Société générale

Alexis Kohler passera des ors du Palais de l'Élysée aux tours de la Défense. Le bras droit d'Emmanuel Macron, qui quitte ses fonctions de secrétaire général de l'Élysée, comme l'a révélé *Le Figaro*, rejoindra en juin Société générale, annonce le groupe ce vendredi 28 mars. La rumeur circulait depuis plus d'un mois. L'énarque, diplômé de l'Essec et de Sciences Po Paris, sera directeur général adjoint de la banque dirigée par Slawomir Krupa et membre du comité exécutif (comex). Sa nomination a obtenu la validation de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique.
Alexis Kohler sera rattaché à Slawomir Krupa et aura *« plusieurs missions »*. Il sera président de la banque d'investissement, qui restera codirigée par Anne-Christine Champion et Alexandre Fleury. *« À ce titre, il coordonnera de façon globale les activités de fusions et acquisitions, de marché des capitaux actions et de financements d'acquisition ainsi que les équipes chargées des relations clients »*, détaille un communiqué de la banque. En parallèle, Alexis Kohler *« assistera le directeur général dans la mise en œuvre des programmes de transformation de l'entreprise »*, précise Société générale.
Enfin, il supervisera le secrétariat général, la direction des ressources humaines et la direction de la communication de Société générale. *« Je me réjouis vivement de l'arrivée d'Alexis Kohler au comité exécutif de Société générale. Il apportera au groupe son talent, sa grande expérience et son engagement exceptionnel*, se félicite dans un communiqué Slawomir Krupa. *Ses qualités multiples seront des atouts majeurs pour contribuer au développement de notre banque d'investissement et à la poursuite de la transformation de l'entreprise. »*

Une gouvernance resserrée

En octobre, Slawomir Krupa a remanié son état-major et resserré la gouvernance. Avec l'appui du conseil d'administration, il a réduit le nombre de mandataires sociaux de la direction générale à deux membres, lui-même et Pierre Palmieri. Ce dernier, spécialiste de la banque d'investissement, est directeur général délégué et donc le numéro deux de Société générale. Désormais la banque compte en plus deux directeurs généraux adjoints : Alexis Kohler et Lubomira Rochet, dont l'arrivée a été annoncée il y a un mois. Cette dernière sera en charge des activités de banque de détail en France, banque privée et assurances, avec également une casquette liée aux développements technologiques.

DANIÈLE GUINOT

JAVIER LOPEZ
Decathlon

Après l'arrivée à la présidence de Decathlon d'un des fils du fondateur, Julien Leclercq, l'entreprise de la galaxie Mulliez confie sa direction générale à Javier Lopez. Cet ingénieur avait rallié le groupe en 1999 et assumait dernièrement la direction exécutive en charge de la chaîne de valeur. Il remplace la Franco-Espagnole Barbara Martin Coppola, qui avait évolué chez Ikea, Google ou YouTube avant d'arriver à ce poste en 2022.

OLIVIA ABEHASSERA
Canal+

Canal+ remodèle sa direction de la communication et de la marque. La direction artistique, la communication à l'international et celle de Dailymotion et l'Olympia sont désormais rattachées à ce département. Directrice de la communication « corporate », Olivia Abehassera élargit son périmètre en prenant les rênes des programmes.

PASCAL HUGER
Dunlopillo

La marque de literie Dunlopillo accueille à nouveau Pascal Huger à sa direction générale. Il avait occupé cette fonction jusqu'à son départ en 2017 afin de fonder la société Le Matelas 365.

M. K.

FRANÇOIS BOUCHON/LE FIGARO, MÈRE POULARD, DÉCATHLON

Avec les turbulences à Wall Street, l'Europe fait figure d'eldorado

Hervé Rousseau

Désorientés par Donald Trump, les investisseurs délaissent la Bourse de New York pour les actions européennes.

Les marchés américains avaient salué avec ferveur la victoire à l'élection présidentielle de Donald Trump début novembre. Ses promesses de dérégulation et de baisse des impôts avaient propulsé Wall Street à des sommets historiques. Le « *Trump trade* » avait aussi catapulté le dollar et les monnaies électroniques. En janvier, le billet vert était ainsi pratiquement parvenu à parité avec l'euro, et le bitcoin s'était hissé à plus de 100 000 dollars. Les investisseurs étaient persuadés que le président républicain ne mettrait pas à exécution ses menaces de dresser de nouvelles barrières douanières aux frontières des États-Unis. Ils ont rapidement déchanté. Depuis un mois, il est passé à l'acte. La Bourse de New York a fait brutalement volte-face. Depuis son pic de fin février, le Standard & Poor's 500 a ainsi perdu près de 7,5 % et le Nasdaq plus de 11 %. La politique commerciale protectionniste et l'incertitude économique entretenue en permanence par Donald Trump ont douché l'enthousiasme des investisseurs. « *Le secteur de la technologie, chèrement valorisé et résolument tourné vers l'international, est particulièrement affecté par le bras de fer engagé par les États-Unis avec ses partenaires commerciaux* », explique Olivier Raingeard, directeur des investissements chez Neuflize OBC.

Le parcours boursier de Tesla est emblématique du désamour des investisseurs. Le constructeur de voitures électriques dirigé par Elon Musk, l'un des plus fervents partisans de Donald Trump, s'était envolé de plus de 50 % en quelques semaines après l'élection. Depuis, il a perdu près de la moitié de sa valeur. Les performances commerciales ne sont plus à la hauteur des attentes, la personnalité d'Elon Musk et son action au sein de l'Administration Trump rebutent les investisseurs. Les autres champions de la tech ne sont pas épargnés. Après des années d'une folle ascension, Nvidia, le parrain de l'intelligence artificielle, a été brutalement stoppé dans son élan et il subit de sévères prises de bénéfices en Bourse. Depuis son pic de janvier dernier, sa capitalisation a fondu de plus de 20 %. Les Sept Magnifiques (Apple, Nvidia, Microsoft, Meta, Amazon, Google et Tesla), qui tiraient les marchés américains vers le haut depuis des années et semblaient inébranlables, sont désormais ballottés au rythme des coups d'éclat et de bluff de Donald Trump.

Nouveaux horizons

Désorientés par l'imprévisible milliardaire, les investisseurs américains tournent le dos à Wall Street et cherchent de nouveaux horizons. Selon Bank of America (BofA), le mois dernier, les gérants américains ont réduit leur exposition à Wall Street de 40 %, passant d'une surpondération de 17 % en février à une sous-pondération de 23 % en mars. Un changement d'une ampleur jamais enregistrée par Bank of America en plus de vingt-cinq ans. Les gérants américains ont massivement réorienté leurs capitaux vers l'Europe, avec une surpondération nette de 39 % sur les actions européennes, selon BofA. L'Europe fait figure d'eldorado pour ces investisseurs dont les nerfs sont régulièrement mis à rude épreuve. Tandis que les doutes sont de plus en plus présents sur la solidité de l'économie américaine, le programme de relance allemand et les dépenses militaires gigantesques à venir devraient en effet stimuler la croissance européenne. Neuflize OBC table sur une croissance de 1,2 % dans la zone euro cette année contre 0,7 % en 2024. Pour Olivier Raingeard, « *l'effort budgétaire devrait s'accompagner d'une politique monétaire plus souple, avec des taux qui devraient passer sous les 2 % au cours des prochains trimestres* ».

Pour les marchés d'actions, c'est une excellente nouvelle. Avec le recul des taux d'intérêt, les rendements de nombreux produits (fonds monétaires, livrets d'épargne…) fondent. Les investisseurs se dirigent alors naturellement vers les actions qui deviennent plus attractives. La baisse des taux permet aussi aux entreprises d'emprunter moins cher et d'investir à bon compte. En Europe, les gérants privilégient les valeurs industrielles qui devraient être parmi les premières à bénéficier des programmes de relance budgétaire. Au sein du CAC 40, les spécialistes de l'aéronautique et la défense avec Airbus, Safran ou Thales sont particulièrement prisés. Les sociétés placées sur des créneaux porteurs comme l'électrification avec Schneider Electric et Legrand ou la transition climatique comme Air liquide ou Saint-Gobain réunissent aussi de nombreux suffrages. Les gérants misent également sur le secteur financier. Depuis le début de l'année, l'indice Euro Stoxx Banks, qui rassemble les grandes banques cotées de la zone euro, grimpe de plus de 35 %. Pour la plupart des analystes, le secteur, très décoté avant ce retour en grâce, conserve du potentiel. « *Les banques européennes sont très solides, leurs résultats sont d'excellente facture et, avec leur activité essentiellement domestique, elles sont largement à l'abri de la guerre commerciale* », explique un gérant. ■

Les marchés américains font grise mine

Évolution en points

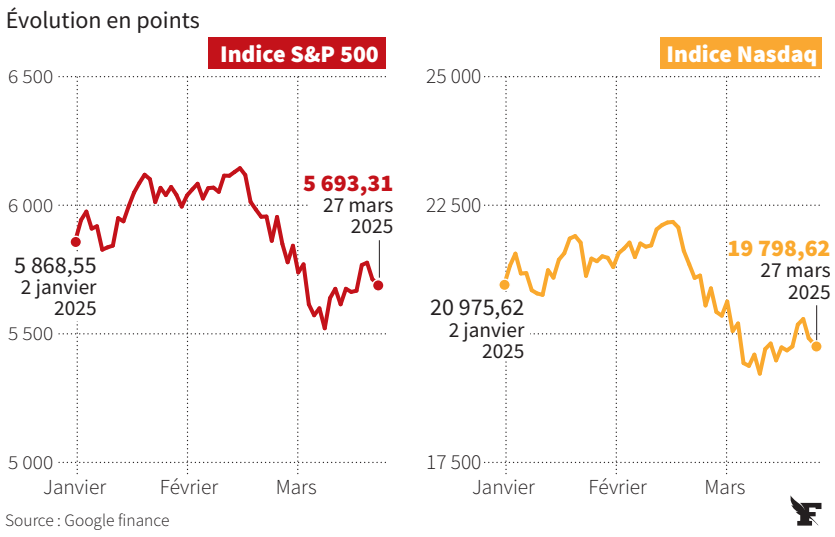

Source : Google finance

à suivre sur **lefigaro.fr/bourse**

- Les matières premières et les produits dérivés
- Le crible des sicav et des fonds
- Les cotations en direct sur iPhone

QUESTIONS D'ARGENT AVEC LeParticulier www.leparticulier.fr

Comment financer sa rénovation énergétique avec les certificats d'économie d'énergie ?

Lorsque l'on parle des aides à la rénovation énergétique, on pense d'emblée à MaPrimeRénov'. En vigueur depuis le 1er janvier 2020, elle a remplacé le crédit d'impôt pour la transition énergétique (Cite) et une partie des aides (Habiter Mieux Agilité, par exemple) distribuées par l'Agence nationale de l'Habitat (Anah). Problème, elle est complexe à obtenir, d'autant plus que ses conditions d'octroi varient tous les ans, voire plusieurs fois par an. Elle est par ailleurs réservée aux travaux réalisés dans des résidences principales (locatives ou non) et surtout intéressante pour les ménages disposant de ressources modestes. Autant de défauts dont ne souffrent pas les certificats d'économie d'énergie (CEE). « *On y a accès quelle que soit l'importance de ses revenus et pour tous les types de logements : résidence principale, secondaire ou bien locatif* », résume Nicolas Moulin, fondateur du courtier en CEE PrimesEnergie.fr.

1 Quels travaux permettent d'en obtenir ?

Une soixantaine de types de travaux y donnent droit (ils sont listés dans la rubrique « résidentiel » du site ecologie.gouv.fr), à condition d'être réalisés par un artisan certifié Reconnu garant de l'environnement (RGE). Ne soyez pas surpris, certains travaux ou équipements éligibles aux CEE ne le sont pas à MaPrimeRénov' : c'est, par exemple, le cas des pompes à chaleur air-air.

Chaque dépense de travaux éligible fait l'objet d'une fiche spécifique précisant notamment les caractéristiques thermiques ou les performances requises et la valorisation des CEE. Celle-ci varie en fonction de la zone géographique du logement. Elle est estimée en kWh cumac, pour kilowattheure cumulé actualisé. À un kWh cumac correspond un certificat. Dernier atout, les CEE sont cumulables avec les autres aides : MaPrimeRénov' par gestes, TVA à 5,5 %, éco-prêt à taux zéro ou encore primes des collectivités locales (détaillées sur le site de l'Anil, l'Association nationale pour l'information sur le logement).

2 Comment les convertir en euros ?

C'est au maître d'ouvrage que revient la charge de monétiser ses certificats d'économie d'énergie, avant d'avoir signé tout devis. À noter : dans le cadre d'une rénovation énergétique d'ampleur, les CEE sont monétisés directement par l'Anah. « *Il est difficile de savoir dans quelles conditions ils ont été valorisés car le particulier reçoit un montant global d'aides, sans ventilation entre celles-ci* », regrette Jean-Régis de Vauplane, directeur commercial du bureau d'études Ithaque. Dans les autres cas, il y a trois solutions pour valoriser les CEE : passer par l'artisan RGE qui a réalisé les travaux (il déduira alors le montant des certificats de sa facture) ; s'adresser à un fournisseur d'énergie (EDF, Engie, par exemple) ou de carburant (Auchan, E.Leclerc), ou encore se tourner vers une entreprise délégataire (Effy, Hellio ou PrimesEnergie.fr) ou mandataire (Ithaque, notamment) de CEE. Les premières pourront avancer les fonds mais pas les secondes, il faudra attendre quelques semaines avant de toucher son dû.

3 Quels montants peut-on espérer ?

Suivant l'interlocuteur et les travaux entrepris, la somme perçue différera. Par exemple, actuellement, l'installation d'un poêle à granulés ou à bûches est valorisée à 500 euros chez Effy et Engie, mais seulement à 230 euros chez PrimesEnergie.fr. A contrario, ce dernier octroiera 11 euros/m² pour l'isolation de votre toiture ou de vos combles, davantage que les deux autres. Ces montants sont ceux alloués aux ménages aux revenus considérés comme « intermédiaires » ou « supérieurs ». Ceux disposant de revenus « modestes » et « très modestes » ont accès à des CEE mieux valorisés. Ainsi, chez PrimesEnergie.fr, ils peuvent obtenir 6 900 euros pour l'installation d'une pompe à chaleur géothermique (les ménages plus aisés recevront 5 000 euros). La différence est moindre pour la pose d'un poêle à granulés ou à bûches (265 euros, contre 230 euros) ou des travaux d'isolation de la toiture : 15 euros/m², au lieu de 11 euros/m².

Cette année, l'installation d'un chauffage respectueux de l'environnement (chaudière biomasse, pompe à chaleur, système solaire combiné), en remplacement d'un équipement fonctionnant avec une énergie fossile (charbon, fioul ou gaz), bénéficie d'un dispositif « coup de pouce », avec des CEE bonifiés à 4 000 ou 5 000 euros au minimum ; davantage pour les ménages aux faibles ressources. Attention, l'opération doit être engagée en 2025 pour s'achever, au plus tard, en 2026 ■

VALÉRIE VALIN-STEIN

LA SÉANCE DU VENDREDI 28 MARS

LE CAC

	JOUR	%VAR.	+HAUT JOUR	+BAS JOUR	%CAP.ECH	31/12
ACCOR	42,79	-3,23	44,18	42,79	0,399	-9,03
AIR LIQUIDE	176,32	-0,07	177,32	175,62	0,161	+12,36
AIRBUS	166,26	-1,45	167,98	165,32	0,126	+7,42
ARCELORMITTAL SA	26,82	-3,32	27,97	26,81	0,535	+19,57
AXA	39,99	-0,27	40,24	39,885	0,179	+16,52
BNP PARIBAS ACT.A	78,55	-1,41	79,55	78,32	0,312	+32,64
BOUYGUES	36,91	-0,22	37,15	36,81	0,184	+29,33
BUREAU VERITAS	28,2	-0,49	28,4	28,12	0,174	-3,89
CAPGEMINI	145,3	-1,22	147,6	144,35	0,272	-8,13
CARREFOUR	13,255	+1,14	13,3	13,055	0,394	-3,46
CREDIT AGRICOLE	16,945	-0,85	17,08	16,9	0,191	+27,5
DANONE	70,82	0	71,04	68,84	0,281	+8,75
DASSAULT SYSTEMES	36,18	-2,06	36,72	35,79	0,13	+8
EDENRED	31	-1,59	31,15	29,41	0,597	-2,36
ENGIE	18,06	+0,78	18,08	17,875	0,215	+17,96
ESSILORLUXOTTICA	266,6	-1	270,2	264,9	0,115	+13,16
EUROFINS SCIENT.	49,91	+0,75	50,56	49,05	0,22	+1,22
HERMES INTL	2436	-1,54	2470	2413	0,063	+4,91
KERING	199,24	-1,49	202,5	199,1	0,328	-16,37
L'OREAL	345,1	+0,91	347	339,75	0,078	+0,95

	JOUR	%VAR.	+HAUT JOUR	+BAS JOUR	%CAP.ECH	31/12
LEGRAND	98,84	-1,31	100,15	98,16	0,234	+5,1
LVMH	587,1	-0,34	590	580,8	0,124	-7,62
MICHELIN	33	+0,46	33,18	32,76	0,32	+3,77
ORANGE	11,85	+0,59	11,885	11,78	0,224	+23,08
PERNOD RICARD	94,12	+2,86	95,18	90,66	0,425	-13,65
PUBLICIS GROUPE SA	90	-0,22	90,92	89,56	0,215	-12,62
RENAULT	47,5	-3,59	49,05	47,26	0,38	+0,96
SAFRAN	245,7	-1,09	247,7	243	0,181	+15,84
SAINT GOBAIN	96,56	-1,93	98,34	95,96	0,254	+12,67
SANOFI	103,4	+1,51	103,76	102,08	0,174	+10,31
SCHNEIDER ELECTRIC	217,15	-3,62	223,25	215,8	0,285	-9,86
SOCIETE GENERALE	42,54	-1,88	43,385	42,255	0,374	+56,63
STELLANTIS NV	10,498	-3,81	11,01	10,498	0,155	-16,97
STMICROELECTRONICS	20,51	-3,66	21,225	20,51	0,312	-15,51
TELEPERFORMANCE	96,3	-2,19	100,95	96,3	0,421	+15,86
THALES	246,6	-1,36	248,9	242,7	0,145	+77,86
TOTALENERGIES	59,21	-2,15	60,36	59,1	0,207	+10,94
UNIBAIL-RODAMCO-WE	78	+0,57	78,72	77,62	0,131	+7,26
VEOLIA ENVIRON.	32,15	+0,16	32,28	31,92	0,244	+18,59
VINCI	118,7	-0,42	119,9	118,4	0,175	+19,01

LES DEVISES

AUSTRALIE	DOLLAR AUSTRALIEN	1,712	AUD
CANADA	DOLLAR CANADIEN	1,5444	CAD
GDE BRETAGNE	LIVRE STERLING	0,8336	GBP
HONG KONG	DOLLAR DE HONG KONG	8,3988	HKD
JAPON	YEN	162,64	JPY
SUISSE	FRANC SUISSE	0,9525	CHF
ETATS-UNIS	DOLLAR	1,0797	USD
TUNISIE	DINAR TUNISIEN	3,354	TND
MAROC	DIHRAM	11,103	MAD
TURQUIE	NOUVELLE LIVRE TURQUE	41,0387	TRY
EGYPTE	LIVRE EGYPTIENNE	54,64	EGP
CHINE	YUAN	7,8445	CNY
INDE	ROUPIE	92,346	INR
ALGERIE	DINAR ALGERIEN	144,1	DZD

L'OR

Lingot 1KG	91 632,9€	+13,72 %
Lingot 100g	9 174,19€	+13,7 %
Lingot 50g	4 593,1€	+13,68 %
Lingot ONCE (31,10g)	2 861,19€	+13,66 %
Lingot 10g	927,52€	+13,55 %
Lingot 2,5g	239,8€	+13,09 %
20Fr NAPOLÉON	571,53€	+13,73 %
20Fr SUISSE	564,14€	+13,73 %

CRYPTOMONNAIES

Sponsorisée par Bitpanda : https://www.bitpanda.com/fr

Bitcoin	87 378,407€	-7,7 %
Ethereum	2 009,074€	-40,22 %
BNB	638,107€	-9,69 %
Solana	139,07€	-28,45 %
XRP	2,35€	+0,49 %

LA VALEUR DU JOUR

Coreweave a revu ses ambitions à la baisse pour son entrée en Bourse

L'américain Coreweave, un néo-clouder - les néo-clouders sont ces nouveaux acteurs du cloud qui surfent sur le succès de l'intelligence artificielle générative en nouant une relation privilégiée avec Nvidia -, a été contraint de revoir ses ambitions à la baisse juste avant son introduction sur le Nasdaq, vendredi. Il a fixé le prix de son action à 40 dollars. Ce prix est sensiblement inférieur au bas de la fourchette initialement retenue par le groupe fondé il y a huit ans à peine, comprise entre 47 et 55 dollars. Fait rare, la jeune société a également diminué le nombre d'actions qu'elle va vendre, à 37,5 millions contre 49 annoncés au départ, ce qui lui permettrait de lever 1,5 milliard de dollars. En comptant l'option de surallocation, qui permet aux banques partenaires de l'opération de placer davantage de titres, la valorisation atteint 18,8 milliards de dollars. En ajoutant les stock-options déjà attribuées, le total monte à environ 23 milliards de dollars. Malgré ce prix revu à la baisse, le titre n'a guère provoqué d'enthousiasme. Il s'échangeait autour de 42 dollars en début de séance vendredi.

Tandis que Wall Street fait grise mine, la pérennité du modèle économique de ces acteurs est déjà remise en question. Nvidia, le champion de l'IA générative, subit d'ailleurs de sévères prises de bénéfices depuis un mois, miné par l'incertitude politique et économique entretenue par Donald Trump. Selon plusieurs spécialistes des technologies, Nvidia, partenaire commercial de Coreweave, se serait engagé à acquérir pour 250 millions de dollars de nouvelles actions. OpenAI, créateur de l'interface d'intelligence artificielle (IA) générative ChatGPT et client de Coreweave, a acheté pour 350 millions de dollars de titres, selon le document déposé auprès de l'autorité américaine de régulation des marchés financiers, la SEC. ■

Renfloué par le géant chinois Tencent, Ubisoft prêt à remonter la pente

Amélie Ruhlmann

Le roi du jeu vidéo va créer une filiale regroupant ses franchises phares, qui sera détenue à 25 % par son associé.

La sortie réussie du jeu Assassin's Creed Shadows a relancé le groupe français. UBISOFT ENTERTAINMENT

Ubisoft serait-il parvenu à inverser le cours de la partie ? Quatre mois après avoir connu son plus bas historique en Bourse et nourri des rumeurs de rachat, le titre du géant du jeu vidéo français a bondi de 10 % ce matin sur Euronext Paris. Le groupe dirigé par Yves Guillemot a rassuré les investisseurs en annonçant jeudi soir la création d'une nouvelle filiale regroupant ses trois franchises phares, Far Cry, Assassin's Creed et Rainbow Six. Valorisée à plus de 4 milliards d'euros, soit presque deux fois la valorisation actuelle de sa maison mère, cette nouvelle entité sera détenue à 25 % par Tencent, partenaire d'Ubisoft depuis 2022, qui possède déjà 10 % du capital d'Ubisoft et 49,9 % du holding familial Guillemot Brothers. Dans le cadre de cette transaction, le mastodonte de la tech chinois apportera 1,16 milliard d'euros d'argent frais à Ubisoft.

Une manne salvatrice pour un groupe dont l'endettement culminait à 1,4 milliard d'euros fin septembre 2024. Avec cet argent neuf, Yves Guillemot assure que le poids lourd du jeu vidéo est désormais en mesure d'entamer *« un nouveau chapitre »* de son histoire. *« Nous cristallisons la valeur de nos actifs, renforçons notre bilan et créons les conditions optimales pour la croissance et le succès à long terme de ces franchises »*, affirme le dirigeant dans un communiqué publié jeudi. Au lendemain de cette annonce, les contours de la nouvelle structure n'en restent pas moins encore flous. Basée à Paris, consolidée dans les comptes d'Ubisoft, elle devrait accueillir les équipes travaillant sur ces franchises à Montréal, Québec, Sherbrooke, Saguenay, Barcelone et Sofia, soit l'équivalent de milliers de salariés. Mais ce périmètre n'est pas encore définitif.

En échange d'une redevance reversée à la maison mère, la structure se verra accorder par sa maison mère une *« licence mondiale, exclusive, irrévocable et perpétuelle »* concernant la propriété intellectuelle et les droits de propriété de Tom Clancy's Rainbow Six, Assassin's Creed et Far Cry. À sa tête, la filiale sera dotée d'une équipe de direction spéciale, supervisée par un conseil d'administration, axée sur *« l'amélioration de la vision créative et la rationalisation des opérations »*.

La création de cette nouvelle structure était sur la table depuis plusieurs mois. Souffrant d'une valorisation au plus bas à la suite de plusieurs échecs commerciaux (Skull and Bones, Star Wars Outlaw…), le groupe français avait étudié diverses options concernant son avenir. Dont celle d'un retrait de la cotation et d'un rachat conjoint par la famille Guillemot et Tencent. L'actionnaire slovaque AJ Investments, très regardant sur la gestion du groupe bien qu'il ne détienne que 1 % de son capital, prescrivait lui un traitement plus radical : mettre le groupe en vente, remplacer le PDG et cofondateur, Yves Guillemot, et se séparer d'une part non négligeable des trente studios de production.

La solution retenue – qui ne nécessitera pas un vote en assemblée générale pour être entérinée – remet le groupe à flot sans le contraindre à se séparer de ses actifs les plus rentables, tout en conservant la famille Guillemot aux manettes. *« L'intérêt de cette opération, c'est qu'elle permet de maintenir le même groupe structuré et que l'on ne se sépare d'aucune marque »*, commente le PDG dans les *Échos*. Pour Charles-Louis Planade, analyste à Midcap Partner, Ubisoft réalise un *« trois en un »* : il se *« rapproche d'un partenaire de renom, Tecent, sur ces trois franchises, ce qui va lui permettre d'accélérer le développement de ses blockbusters ; il fait rentrer beaucoup de cash dans la société, ce qui soulage d'un seul coup sa comptabilité ; et il met en lumière la forte sous-valorisation dont souffre Ubisoft »*.

« Nous cristallisons la valeur de nos actifs, renforçons notre bilan et créons les conditions optimales pour la croissance et le succès à long terme de ces franchises »

Yves Guillemot PDG d'Ubisoft

De l'avis de ce connaisseur, l'opération doit certainement sa concrétisation au lancement réussi d'Assassin's Creed Shadows, dernier épisode en date de la saga phare du géant tricolore. *« Sans la réussite de ce jeu, tout aurait été plus compliqué »*, estime l'analyste. Présenté comme le jeu de la dernière chance pour Ubisoft, cet opus à la livraison chaotique est finalement plébiscité par les fans et les critiques. Depuis sa sortie le 20 mars, il aurait rassemblé plus de 3 millions de joueurs, permettant au groupe de renflouer ses caisses. *« Les ventes vont apporter beaucoup d'argent jusqu'à la fin de l'année, ce qui permet à Ubisoft d'être serein en attendant la fin d'année, date à laquelle la transaction devrait être finalisée »*, poursuit le spécialiste.

Un jeu qui cartonne, une dette en partie soulagée, et une envolée en Bourse : sur le papier, la firme française semble en avoir fini avec les vaches maigres de ces derniers mois. Une remontée fulgurante si l'on se figure qu'en septembre et en janvier dernier, le groupe avait émis deux *« profit warnings »*, après avoir basculé dans le rouge lors du premier semestre de son exercice 2024-2025. *« Entre la situation d'il y a un mois et celle d'aujourd'hui, tout a changé »*, estime Charles-Louis Planade.

Cet enthousiasme n'est pourtant pas partagé par l'ensemble des salariés. Ces derniers ont deviné que *« quelque chose était dans les tuyaux »* après avoir vu apparaître une SAS intitulée *« Ubisoft Nova »* dans le registre des entreprises en août 2024. L'organisation *« plus agile et plus focalisée »* vantée dans le communiqué annonçant la création de la filiale ne rassure guère un salarié syndiqué : *« On met les trois licences les plus rentables dans cette nouvelle filiale, et on laisse les moins bankables dans Ubisoft, ce qui revient à déshabiller la structure existante. »* Il redoute que les employés, notamment français, qui ne sont pour l'heure pas embarqués dans la nouvelle structure, se retrouvent perdants. *« Ubisoft vendra la filiale avec les trois franchises stars et coupera à nouveau dans ce qu'il reste »*, prophétise-t-il.

Le groupe, qui compte près de 18 000 salariés dont 4 000 en France, a amorcé il y a deux ans un plan de réduction des coûts qui a entraîné des fermetures de studios et le départ de 2 000 salariés. La direction assure que le milliard de Tencent servira aussi au développement de marques comme Ghost Recon ou The Division, laissant entendre que les efforts du groupe ne se limiteront pas aux franchises phares. Mais le patron interrogé par *Les Échos* confie que de nouveaux rééquilibrages des équipes pourraient avoir lieu *« de façon ciblée en fonction des pays et des besoins »* à l'avenir.

Les salariés du groupe s'interrogent aussi sur les motivations de Tencent. La position du chinois est incontestablement renforcée par l'opération, bien que le géant de Shenzen ne puisse pas augmenter sa participation dans la filiale pendant cinq ans, de même qu'il ne peut franchir les 10 % du capital d'Ubisoft avant 2030. *« Tencent ne lâche pas 1 milliard juste comme ça, sans contrepartie,* poursuit la source syndiquée. *Il va sans doute être plus interventionniste, ce qui pourrait se traduire par moins de liberté créative et une pression accrue sur les coûts. »* De son côté, la direction du groupe fait valoir que Tencent investit en minoritaire dans cette nouvelle filiale, dont le contrôle reste exercé par Ubisoft. *« L'expertise industrielle de Tencent sera mise à profit pour soutenir la croissance des marques concernées, mais la conduite des opérations et les décisions stratégiques resteront sous la direction d'Ubisoft. »* ■

Les sites de crowdfunding immobilier au bord de l'asphyxie

Jorge Carasso

L'effondrement de la construction de logements et les défaillances de promoteurs ont fragilisé ces plateformes.

Retards en cascade, faillites de promoteurs, chantiers arrêtés… La crise de la pierre signe aussi la fin de l'âge d'or pour le crowdfunding immobilier. Ces plateformes d'appels publics à l'épargne offraient de juteux rendements (autour de 10 %) aux épargnants qui investissaient de petites sommes (à partir de 100 euros) dans le lancement de programmes immobiliers.

Mais la hausse des taux d'intérêt de 2022 a mis un coup d'arrêt aux ventes dans l'ancien comme dans le neuf. Les opérateurs immobiliers (promoteurs, marchands de biens), censés rembourser la dette souscrite par les épargnants, accumulent les retards de paiement de plus de six mois. Sur de nombreuses plateformes, plus de 40 % des projets sont en retard de paiement, selon le site spécialisé HelloCrowdfunding.

Échaudés, les particuliers se détournent de ces produits. Entre 2023 et 2024, les montants investis en financement participatif immobilier se sont effondrés de 41 %, selon le blog spécialisé Argent & salaires. Il faut dire que les nouveaux programmes se font aussi rares. Résultat, les revenus des sites, qui se rémunèrent par des commissions sur les opérations qu'ils lancent, sont en berne. Certains sont même au bord de l'asphyxie.

Wiseed, l'un des leaders du secteur (830 opérations financées depuis 2015, date de naissance du crowdfunding), a enchaîné deux plans sociaux l'an dernier à six mois d'intervalle : une dizaine de collaborateurs ont été licenciés, sur une cinquantaine. L'entreprise serait sur le point d'être reprise. D'autres plateformes ont totalement stoppé les lancements de projets.

Koregraf, autre nom connu du secteur (410 opérations financées depuis 2015), racheté par la société de gestion Interinvest en 2024, ne lance plus de programme immobilier depuis décembre, se concentrant sur le suivi des projets à l'arrêt ou en retard (autour de 30 %). Wesharebonds, autre plateforme autrefois très active, a également arrêté tout nouveau lancement.

« Toutes les plateformes souffrent du contexte actuel, il n'y a pas d'exception », confirme Alexandre Toussaint, PDG de la plateforme de crowdfunding Baltis (groupe Magellim). Même Clubfunding, le leader de ce marché (près de 1 000 opérations depuis 2015), se tourne désormais vers la distribution d'autres produits d'épargne, comme les SCPI, les produits structurés… Avant la crise qui touche aujourd'hui ce secteur, il lançait près d'un projet immobilier par jour en 2022.

À cause de l'avalanche de défaillances dans l'immobilier – dans le neuf, près de 200 promoteurs ont été en procédure de redressement ou de liquidation judiciaire en 2024, presque le double de 2022, selon le cabinet d'étude Altares –, le suivi des projets en souffrance accapare les acteurs du financement participatif. Ils relancent les promoteurs, activent des garanties, lancent des procédures, informent les épargnants… *« Les plateformes sont obligées de mettre les moyens pour suivre les projets en difficulté, communiquer régulièrement avec les investisseurs. Cela génère un surcoût énorme »*, indique Céline Mahinc, à la tête du cabinet de conseil en gestion de patrimoine spécialisé (CGP) Eden Finances.

C'est un dur retour sur terre pour ces sociétés. Elles ont longtemps été portées par un marché immobilier euphorique et l'appétit vorace des épargnants pour ces produits. Les collectes en immobilier (ces sites de crowdfunding financent aussi les PME ou les énergies renouvelables) ont, depuis 2015, quasiment doublé chaque année jusqu'à atteindre pour 1,5 milliard d'euros en 2022 (834 millions d'euros en 2024). Le nombre de sites proposant ces produits a lui aussi explosé : d'une poignée il y a dix ans, ils sont une quarantaine aujourd'hui.

Désormais, l'heure de la consolidation pourrait sonner. *« Il y aura peut-être des rapprochements entre grands acteurs, cela paraît logique en ce moment »*, indique un bon connaisseur du secteur. Cela risque d'être plus difficile pour les petits acteurs, qui ne disposent pas d'un actionnaire fort capable de les aider à surmonter la crise. *« Il y a aujourd'hui beaucoup de toutes petites plateformes de crowdfunding,* fait valoir Céline Mahinc. *Je ne suis pas sûre qu'elles intéressent beaucoup les grands opérateurs de ce marché. »*

« Les plateformes sont obligées de mettre les moyens pour suivre les projets en difficulté, communiquer régulièrement avec les investisseurs. Cela génère un surcoût énorme »

Céline Mahinc CGP Eden Finances

Côté épargnants, la pilule est difficile à avaler. Si le projet immobilier est défaillant, ils peuvent tout perdre (les garanties étant très variables selon les projets). *« J'ai huit projets en cours en crowdfunding immobilier, tous en difficulté »*, peste Jean-Pierre, qui a investi plusieurs dizaines de milliers d'euros sur des programmes de marchands de biens, dont l'un a même disparu de la circulation. Il cherche aujourd'hui à récupérer ce qui peut l'être sans trop d'illusions. *« Si c'était à refaire, je ne le referais pas »*, reconnaît-il.

Le crowdfunding est un placement risqué, ce que les plateformes ont peut-être longtemps minoré. C'est en tout cas ce que reproche l'Autorité des marchés financiers (AMF), dans une étude publiée fin janvier sur le sujet. Le régulateur mettait en cause les indicateurs utilisés par la profession tendant à minimiser les risques (niveau de retard difficile à jauger, taux de défaut affiché comme proche de zéro malgré des faillites d'opérateurs). En termes de transparence aussi, le secteur devra se réinventer. ■

LE FIGARO et vous

MUSIQUE

RENCONTRE AVEC NATALIE DESSAY ET PHILIPPE CASSARD, UN DUO PIANO-VOIX QUI FAIT RÊVER PAGE 32

TÉLÉVISION

SUZANNE VALADON : PORTRAIT D'UNE AVENTURIÈRE DE LA PEINTURE PAGE 34

Sébastien Faramond et Yannick Alléno, La Table de Pavie (Saint-Émilion).

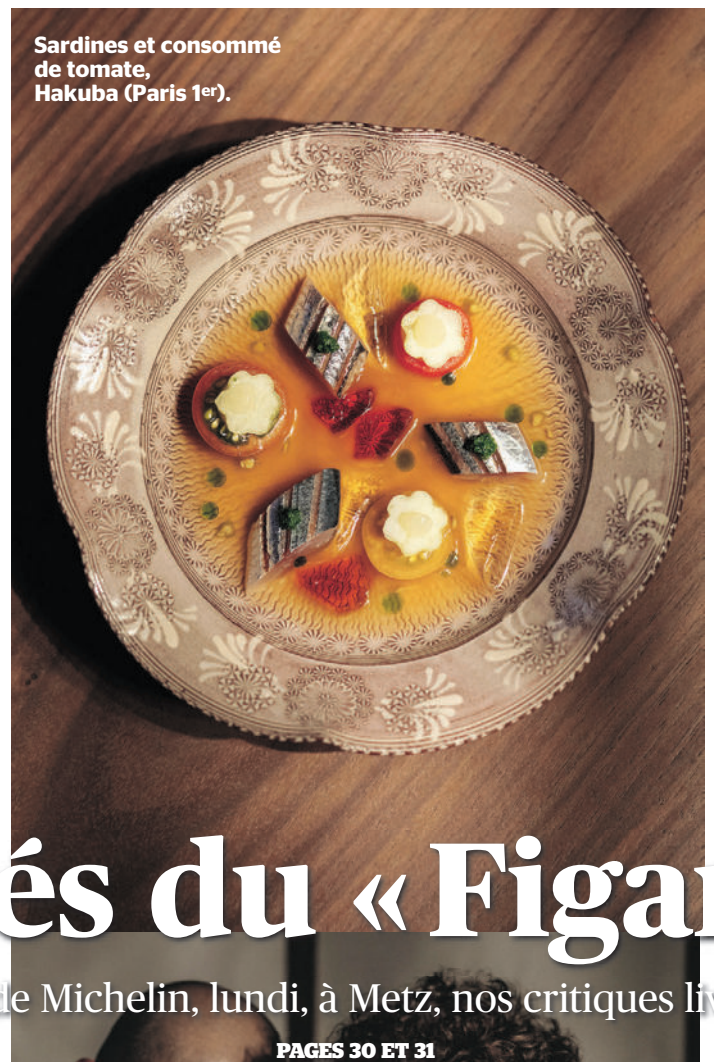

Sardines et consommé de tomate, Hakuba (Paris 1er).

Tabata et Ludovic Mey, Ombellule (Lyon).

Les étoilés du « Figaro » 2025

Avant la cérémonie du Guide Michelin, lundi, à Metz, nos critiques livrent leur propre palmarès.

PAGES 30 ET 31

La « balade presque végétale », La Table de Pavie (Saint-Émilion).

Takuya Watanabe et Arnaud Donckele, Hakuba (Paris 1er).

Tartare de bar, Ombellule (Lyon).

LYODOH KANEKO, BIBLIOTHÈQUE KANDINSKY, MNAM-CCI, CENTRE POMPIDOU. FONDS ROBERT LE MASLE/ARTE ; NICOLAS BOURIETTE ; CAROLINE DUTREY ; MAXIME CORDIER ; JEANNE LOZAY ; CAROLINE DUTREY ; ATELIER MAI 98 THOMAS DHELLEMMES

Au Palais Garnier, Sharon Eyal se dérobe quand Mats Ek éblouit

Ariane Bavelier

La chorégraphe israélienne adapte plus qu'elle ne crée et le maître suédois embarque étoiles et premiers danseurs dans une reprise géniale.

Au secours ! Voilà que le Palais Garnier se transforme en maison de fous ! En cause, la programmation du ballet qui met dans la même soirée *Vers la mort*, création de Sharon Eyal, et *Appartement* de Mats Ek. La pathologie sur laquelle travaille Sharon Eyal, ce sont les TOC, troubles obsessionnels compulsifs. Mats Ek, lui, va plus du côté des psychoses domestiques. Cet étalage de maux, qui pourrait faire croire au pire, donne une soirée des plus réjouissantes.

Malgré son titre, la pièce de Sharon Eyal n'est pas lugubre. La chorégraphe, conviée à faire une création sur pointes, a déjoué la commande. Ni pointes, ni vraiment création. Elle adapte pour neuf danseurs du Ballet *OCD Love*, cette pièce de slam qu'elle a déclinée en plusieurs chapitres depuis 2015. Un tube qui traite des obsessions nées de l'état amoureux. Celles-ci façonnent la gestuelle tendue, pas piétinés, corps cambrés, bras déployés cherchant au-dessus de la tête une échappée, mains frappant le plexus, spasmes pliant les corps dans la musique beat électro de son acolyte Gai Behar. Les danseurs se rassemblent, construisent des figures. L'un d'eux s'échappe, soulignant l'instabilité perpétuelle, et d'autres figures se recomposent.

Avec ces mêmes ingrédients, Sharon Eyal, coqueluche du monde chorégraphique, sert à peu près la même pièce à toutes les compagnies, qui, pour l'instant, en redemandent. *Vers la mort* est prenant, mais on aurait aimé qu'Eyal prenne le risque d'explorer d'autres territoires comme elle l'avait fait en chorégraphiant son *Faunes*, pour le Ballet de l'Opéra, en 2021. Elle ose dans *Vers la mort* quelques nouveautés dans la relation à l'espace et, ici et là, la volonté de ne pas saturer la scène, mais de confronter les danseurs au vide. La fièvre Eyal prend, la beauté est au rendez-vous, la liesse monte, on sent le public sur le point de trépigner. On reste pourtant frustré d'une véritable création.

Dans *Appartement*, les danseurs de l'Opéra sont investis comme jamais dans une suite de saynètes qui les mettent aux prises avec les objets du quotidien. A. POUPENEY/ DIVERGENCE/ONP

Le nec plus ultra des étoiles

Appartement, de Mats Ek, vient en deuxième partie comme un baume de consolation. Quelle pièce et quels danseurs ! Car le nec plus ultra des étoiles et des premiers danseurs de l'Opéra a voulu travailler avec le maître suédois qui fête ces jours-ci ses 80 printemps. On les retrouve investis comme jamais dans cette suite de saynètes qui les mettent aux prises avec les objets du quotidien. Leur danse est ample et habitée, chaque détail sculpté pour faire mouche. Ludmila Pagliero parade avec son bidet, et ouvre ensuite la gigue endiablée de l'aspirateur. Hugo Marchand, vautré dans son fauteuil devant la télévision, donne au rôle une ampleur géniale. Ida Viikinkoski caresse une porte close d'où sort Marc Moreau, pour un pas de deux fugace comme un rêve d'amour. Ils sont inoubliables, de même que Valentine Colasante et Jack Gasztowtt devant le four où « cuit » leur bébé. Dans un duo rajouté, Antoine Kirscher et Germain Louvet surenchérissent d'élan et de légèreté. Voilà un *Appartement* qui déménage ! ■

Sharon Eyal – Mats Ek, jusqu'au 18 avril, au Palais Garnier, (Paris 9e).

Fanny Rey, chef de l'Auberge de Saint-Rémy, à Saint-Rémy-de-Provence (13).

AUBERGE DE SAINT RÉMY, JEANNE LOZAY, ANNE-CLAIRE HÉRAUD, FLORIAN DOMERGUE

Alexandre Gauthier, chef de La Grenouillère, à La Madelaine-sous-Montreuil (62).

Les 35 restaurants favoris du « Figaro »

Alice Bosio, Stéphane Durand-Souffland et Emmanuel Rubin

Avant la cérémonie du Guide Michelin, prévue lundi à Metz, nos critiques attribuent leurs propres étoiles, partout en France.

Après Cognac, Strasbourg et Tours, c'est Metz (Moselle) qui s'offre la délocalisation de la cérémonie des étoiles du Guide Michelin France 2025. La grand-messe débutera à 17 heures, depuis le Metz Congrès Robert Schuman. Comme les années précédentes, les restaurants rétrogradés (Georges Blanc à Vonnas en tête) ont été annoncés dix jours avant, afin de ne pas gâcher la fête. Et comme les années précédentes, *Le Figaro* dresse sa propre liste d'étoiles. Une sorte de contre-palmarès qui n'a pas valeur de pronostic mais vise à mettre en lumière les tables qui nous enchantent partout en France. Certains, à l'image d'Hugo Roellinger, Olivier Nasti, Christopher Coutanceau, Jean Sulpice, David Toutain ou Christophe Pelé ne figurent pas dans cette sélection, car nous ne sommes pas retournés dans leurs maisons ces douze derniers mois, mais ils auraient tout aussi bien pu en être au regard de nos dernières expériences chez eux.

Nos 3-étoiles

La Table de Pavie

Sûrement parce qu'Alléno les collectionne, peu de chance, cette année, que le parfois très embarrassant Michelin triple la mise de cette table de panache, indiscutable à révéler, au cœur battant de Saint-Émilion, le petit génie d'un terroir aquitain et contemporain. Aussi irrésistible qu'impressionnant lorsqu'en salle débarque « l'air pigeon », bête soufflée, rôtie à feu d'enfer, bec façon ortolan, filet au jus de presse en amertume d'oseille.
Saint-Émilion (33).

Maison Aribert

Ce pourrait être l'heureuse surprise d'un palmarès qui n'attendrait pas des siècles pour saluer un de ces chefs de conviction. Au vif et au vivant du parc d'Uriage, Christophe Aribert invite autant qu'il invente ses montagnes à l'assiette. Une nature de cuisine (l'inverse aussi) où cheminent, clairs et limpides, les maraîchages du Vercors, des truites insoupçonnées, la noix de Grenoble, les herbes d'altitude, l'Antésite et l'oxygène d'un vrai talent.
Saint-Martin-d'Uriage (38).

La Grenouillère

Fermée pour travaux pendant quinze mois après les inondations catastrophiques de la fin 2023, La Grenouillère a rouvert ses portes le 28 février. Le génie créatif d'Alexandre Gauthier n'a pas pris l'eau, bien au contraire : sa table reste l'une des plus stupéfiantes du circuit. Plus qu'un restaurant, un univers.
La Madelaine-sous-Montreuil (62).

La Bouitte

Rétrogradée à 2 étoiles l'an passé par Michelin, la maison des Meilleur père, fils et désormais petits-fils, tutoie de nouveau les sommets. La famille de chefs a travaillé dur pour remonter la pente et proposer une carte complètement revisitée, avec des fulgurances comme seules les grandes maisons savent en produire.
Saint-Martin-de-Belleville (73).

Nos 2-étoiles

Auberge de Saint-Rémy

Sous-notée par les guides, Fanny Rey fait, avec son mari pâtissier Jonathan Wahid, les riches heures gourmandes de la ville natale de Nostradamus. Sa cuisine végétale et marine s'inscrit dans le paysage des Alpilles, subtile et fière. Un exemple ? Le denti confit relevé de câpres et de céleri rôti, avec une fulgurante sauce aux crevettes. Imparable.
Saint-Rémy-de-Provence (13).

Monique

Transfuge du Duende nîmois où il a fait des étincelles sous la férule de Pierre Gagnaire, Julien Caligo a emménagé chez lui dans un village gardois. Sa cuisine hardie et maîtrisée vous emmène loin, comme avec cette composition fraise de veau, fèves, sabayon à l'ail des ours et rouget digne des plus prestigieuses enseignes. Du talent à revendre.
Calvisson (30).

L'Observatoire du Gabriel

Bertrand Noeureuil a longtemps été la doublure d'Arnaud Donckele, mais il existe à présent très bien tout seul. Dans un décor XVIII[e] au bord de la Garonne, il envoie un festival de saveurs travaillées au cordeau, des plats déliés, fantasques, parfois étourdissants dans leur impressionnisme maîtrisé. Chapeau.
Bordeaux (33).

Ima

Un très grand chef officie dans la capitale de la Bretagne : Julien Lemarié. Sa cuisine de haute voltige ne ressemble qu'à elle-même. Un style relevé, piquant, intrigant, exquis, riche de sa radicalité et de ses marqueurs. Les desserts et la sommellerie sont du même niveau. Une adresse précieuse.
Rennes (35).

Arbane

Après avoir ronronné pendant des années aux Crayères, Philippe Mille a ouvert sa propre maison, baptisée du nom d'un cépage méconnu de Champagne. Résultat : une cuisine personnelle et délicieuse, à l'instar de ce saint-pierre laqué d'une décoction betterave-coteaux champenois (vin rouge local), condiment hibiscus-shiso.
Reims (51).

Arborescence

Formé par Alexandre Gauthier, Félix Robert est un poète dont les rimes sont comestibles. Un repas dans la maison qu'il tient avec son épouse, Nidta, vaut trois heures de Rimbaud, avec cet avantage considérable qu'on n'a pas faim en sortant. Un chef profondément inspiré qui ouvre des voies passionnantes.
Croix (59).

Origines

Enfant des volcans d'Auvergne, qui constituent le décor unique de sa salle à manger, Adrien Descouls a fait d'un petit village une étape indispensable pour les gastronomes avertis. Travailleur infatigable, il ne cesse d'affiner ses menus. Une cuisine tellurique, puissante et précise.
Le Broc (63).

Maison Doucet

Au fin fond de la Saône-et-Loire à pâturages, Frédéric Doucet a fait de la maison familiale un haut lieu de la gastronomie bourguignonne. Des produits du cru triés sur le volet, une technique en airain, des assiettes plus gourmandes les unes que les autres, un service d'une rare gentillesse : que demander de plus ?
Charolles (71).

Aux Terrasses

Jean-Michel Carette n'en finit pas de faire vibrer sa maison prise en tenailles par la nationale 6 et la Saône. Une surprise par bouchée, des espièglerie de haut vol, pas une minute d'ennui. Rien que le bouillon aux écrevisses mentholé, huile de citron, qui ouvrait notre dernier repas valait consécration. Un grand chef qui ne se prend pas au sérieux, c'est magnifique.
Tournus (71).

Hakuba

Un an déjà que, au grand hall du Cheval Blanc Paris, une porte s'ouvre comme un secret révélant soudain l'inattendu de Japon d'Arnaud Donckele, Maxime Frédéric et du virtuose maître sushi Takuya Watanabe. Un ultramarin où poissons, fruits de mer, riz, bouillons, ondes et frissons, gestes et sommellerie composent, deux heures durant, le dîner dans la force d'une vague.
Paris (1[er]).

Épicure

Le meilleur ouvrier de France Arnaud Faye a pris en 2024 le relais d'Éric Frechon au Bristol. Plus sage que son prédécesseur, également MOF, il opère dans le registre palace avec des produits nobles à la queue leu leu. Un style sur-mesure pour une certaine clientèle, des assiettes parfaitement calibrées quoique un peu sages.
Paris (8[e]).

Ducasse Baccarat

Longtemps que « Citizen D » n'avait pas surpris en signant une adresse de haut vol ; celle-ci justement dans les vertiges d'une maison particulière où, sous une pluie de cristal, trois générations de chefs (Ducasse, Saintagne, Schroeder) orchestrent une singulière pastorale culinaire. L'huître croustille, le homard se fait bleu, blanc, rose et l'élégance ne s'interdit pas d'étonner.
Paris (16[e]).

L'Abysse Monte-Carlo

Après son Pavyllon étoilé, Yannick Alléno a déployé à l'hôtel Hermitage une déclinaison méditerranéenne de sa table nippone. Derrière le comptoir, le maître sushi Yasunari Okazaki, exfiltré de l'antenne parisienne, envoie un omakase délicat inspiré par les produits de la région et sublimé par l'art culinaire du chef multi-étoilé.
Monaco.

Cappuccino d'araignée de mer chez Amalia (Paris 11[e]).

Floraison chez Arborescence, à Croix (59).

Thomas Benady, chef de L'Auberge Sauvage, à Servon (50).

Nos 1-étoile

Garenne
Une baie vitrée balade ses grands yeux sur un Livronnais saisi par monts et par vignes. Lesquels se retrouve au fil de menus signés Teddy Bidaux qui partagent avec le pinceau une certaine émotion impressionniste.
Livron-sur-Drôme (26).

Ginko
Un Lille en charme discret, une salle en éloge de l'ombre et la connivence d'une cuisine ouverte où un jeune duo – Valentina Giacobbe et Julien Ingaud-Jaubert – partage sa cuisine caressante, séveuse, portée par le produit intègre et la nouvelle touche saucière.
Lille (59).

Auberge Sauvage
Juste à l'écart du périmètre touristiquement saturé du Mont-Saint-Michel, Thomas Benady tient dans une adorable maison la promesse de l'enseigne. Il propose des assiettes au cordeau, très végétales, sans esbroufe, aux saveurs sophistiquées. Une forme d'ascèse, un culte du produit, une justesse des sauces et des jus. Bravo !
Servon (50).

L'Inattendu
Au phalanstère hôtelier de Locguénolé, la montée en puissance de Yann Maget, belle ingénierie de chef qui n'en oublie pas la sensibilité et s'emploie à élargir saveurs et horizons de la cuisine terre-mer. Une première obligée cette année mais déjà à deux voiles de la deuxième étoile.
Kervignac (56).

Lurrak
Romain Goyeneche, ancien de chez David Toutain, est allé user son tablier sur les hauteurs de Biarritz, accompagné de Paul Chauvet (salle et cave). On se délecte chez eux d'une magnifique cuisine aux accents basques, des mises en bouche au dessert – pigeon aux navets avec poire et fève tonka, pomme, vinaigre de sureau et glace au panais…
Arbonne (64).

Utopie
Dans une de ces auberges de village qui font le sourire de la campagne rhénane, le terroir en tours et détours de Tristan Weinling, promesse d'une nouvelle garde alsacienne.
Gueberschwihr (68).

Ombellule
Tabata et Ludovic Mey ont investi un nouveau lieu bien à eux dans la capitale des Gaules. Décor superbe, cuisine délicate où l'on retrouve la patte singulière, sensuelle et acidulée du couple, rendu célèbre à l'enseigne des Apothicaires. Montée en puissance hautement prévisible.
Lyon (6e).

Vous/Anata
Julien Gatillon envoie chez Nous, adresse élitiste, des plats de compétition. Chez Vous et Anata, il joue sur deux tableaux : comptoir bistronomique au rez-de-chaussée, japonais haut de gamme à l'étage (souvenir ému d'une langoustine, nouilles soba, ravioli, émulsion thé et saké). Deux très belles tables sous un seul toit.
Megève (74).

19 Saint Roch
Après avoir éveillé les appétits bobos dans des adresses gentiment délurées, Pierre Touitou se gagne un écrin glamour à la belle mesure de sa cuisine iconoclaste, souvent précieuse, jamais ridicule.
Paris (1er).

Aldéhyde
Youssef Marzouk, passé à l'école Arnaud Donckele, a choisi pour enseigne de son premier restaurant la molécule présente dans la coriandre. Un clin d'œil à ses origines tunisiennes, qui lui inspirent une cuisine ciselée qui soigne les sauces et fait la part belle aux épices et aux herbes.
Paris (4e).

Aura
En 2024, elle décrochait son premier macaron chez Hémicycle, avec son compagnon, Flavio Lucarini, côté cuisine, ainsi que le prix Passion Dessert. Et si Aurora Storari réalisait la passe de trois ? Dans son microcomptoir de « dessert dining », la pâtissière italienne s'affranchit des conventions salées et sucrées pour une étonnante et cérébrale partition tout dessert.
Paris (7e).

Table Penja
À chercher (et trouver) l'étoile bistronomique, celle-ci accordée à Pierre Siewe, chef d'entre Cameroun et Bocuse, qui concilie verve d'épice africaine et verbe culinaire français.
Paris (7e).

Amalia
Cecilia Spurio et Eugenio Anfuso, couple transalpin au CV étincelant, respectivement pâtissière et cuisinier, ont fait le pari du 11e bobo pour ouvrir leur table élégante et rock'n'roll où les gnocchis s'acoquinent aux saint-jacques, miso et paprika fumé, tandis que le ris de veau est laqué de beurre d'anchois.
Paris (11e).

Vaisseau
À sa table qui, certains soirs, installe des climats de Nautilus du côté de Faidherbe-Chaligny, le sulfureux Adrien Cachot et sa cuisine de sensation forte, percutante, assumée, mériterait, au principe de l'audace, une étoile, aussi attendue que refusée l'an passé.
Paris (11e).

Épisodes
La rencontre de deux meilleurs ouvriers de France – Guillaume Goupil (cuisine) et Yoann Gregory (salle) –, et leur partition accomplie où les créations sensibles de l'un se prolongent aux beaux gestes de l'autre.
Paris (17e).

Ju-Maison de cuisine
Julien Allano, natif d'Avignon, s'est fixé dans un village de carte postale du Luberon. Il y concocte une carte voyageuse et conviviale, avec plein de surprises et, surtout, pas de folklore lourdingue. On se régale de bout en bout, sous le regard d'un patron qui aime faire plaisir.
Bonnieux (84).

Le Doyenné
Dans leur ferme-auberge installée dans l'Essonne, les chefs australiens James Henry et Shaun Kelly, véritables coqueluches des foodistas, cuisinent les légumes de leur potager et la crème des produits du terroir français. Un lieu magique pour un dépaysement assuré.
Saint-Vrain (91).

Maison Avoise
Longtemps lieutenant de Guy Savoy, Alexis Voisenet, installé depuis l'automne dernier dans un ancien fort des hauts d'Issy, sonne la revanche des environs de Paris en même temps qu'il arbitre la force tranquille d'une cuisine néoclassique, convaincante à travailler le produit en variation.
Issy-les-Moulineaux (92). ■

PHOTOS : BRICE BRAASTAD - EPISODE II

« Nous nous engageons pour les quarante ans à venir », **explique Laure Canu, directrice générale du domaine qui, avec pas moins de 13 000 mètres carrés rénovés lors d'un chantier titanesque, termine sa mue.**

Les grands travaux de Château Cantemerle

Stéphane Reynaud

Laure Canu, la directrice du grand cru classé, termine un programme de rénovation d'ampleur de la propriété médocaine. Alors que ses vins progressent en qualité, le domaine va s'ouvrir au public.

Le monde du vin a connu de meilleures périodes. Malgré le trou d'air subi par la filière, nombre de propriétés bordelaises envisagent l'avenir sur le long terme. L'œnotourisme compte parmi les nouvelles pistes explorées par les domaines. L'activité peut être source de revenus, notamment grâce aux ventes directes in situ, et elle contribue à faire rayonner les châteaux en tant que marques. L'œnotourisme demande cependant de réels investissements et implique une évolution des équipes et de l'esprit général de l'entreprise.

Ainsi, à trente minutes de voiture du centre de Bordeaux, Cantemerle termine sa mue. Pas moins de 13 000 mètres carrés ont été rénovés. Le château et sa toiture brillent sous le soleil, comme si la bâtisse avait été posée la veille au milieu du parc et de sa forêt, puis briquée avec soin du perron au grenier. Tout autour, les engins de chantier font vibrer l'air dans le vacarme, des jardiniers plantent des dizaines d'arbres et d'arbustes. La fin des travaux est annoncée pour l'été prochain. L'édifice du XVIIIe siècle, modifié au XIXe, s'est offert une nouvelle vie, imaginée par l'architecte Arnaud Boulain et l'agence BPM. L'intérieur a été repensé de fond en comble par les décoratrices Mathilde de Cardineau et Laure de Fommervault. Les tissus aux couleurs vives et le mobilier contemporain réveillent les lieux. Des salons, des chambres, une cuisine grand format vont être mis à disposition des invités de la propriété.

Côté production, un cuvier flambant neuf sera opérationnel lors des prochaines vendanges. Il a été érigé à partir de la structure de l'ancien mais la surface a été doublée. D'immenses ouvertures laissent entrer la lumière. L'installation bénéficie d'une climatisation qui fonctionne grâce à un système de géothermie horizontale alimenté par les eaux de l'étang de la propriété. Un chai a été creusé juste dessous le cuvier. Les bureaux trouvent leur place au-dessus des nouvelles installations. Un peu plus loin, la restauration de l'orangerie, qui accueillera des visiteurs, est presque achevée, comme la création de la boutique. Le bâtiment dédié aux dégustations donnera sur les tomates et herbes du potager. Le domaine met en place *« des circuits de déambulation pour que chacun puisse découvrir la richesse de la botanique locale, la flore et la faune de la forêt, de l'étang et des prairies qui entourent le château »,* explique Laure Canu, directrice générale de Cantemerle. Devant le château, l'if de 460 ans et les platanes jumeaux – 500 ans à eux deux – donnent la mesure du patrimoine végétal des cent hectares du parc. Pas de quoi perturber les chevreuils qui pointent le bout de leur museau à la lisière de la forêt.

« Nous nous engageons pour les quarante ans à venir. Il est question d'un investissement de plus de 30 millions d'euros », reprend la directrice qui a lancé ce programme peu après son arrivée, il y a quatre ans. Propriétaire depuis 1981, le groupe d'assurances SMA BTP – qui a aussi acquis Château Grand Corbin, à Saint-Émilion –, confirme son engagement sur la durée. En attendant, il s'agit de découvrir la propriété par ses vins. Et de déguster le millésime 2010 de Château Cantemerle, un vin à la forte personnalité, fougueux, friand, frais et élégant. À ce niveau de qualité, les prix restent corrects. L'amateur peut aussi s'offrir un 2015 (46 €) superbe, très solaire qui donne toute la mesure de la qualité du terroir.

Corridors écologiques

En revanche, il faudra attendre pour profiter du 2022 (42 €), encore jeune. *« Depuis 2022, nos cuvées ont évolué. Nous sommes plus sélectifs,* explique Laure Canu. *Nous réalisons moins de vin mais avec beaucoup plus de précision. Le château produit autour de 600 000 bouteilles chaque année, vendues exclusivement par le négoce. Désormais, les vins comptent a minima 70 % de cabernet sauvignon. »* Ils ont gagné en délicatesse, laissent une impression de velours sur le palais. Le 2023 présente un nez complexe et délicat de fleurs, de rosiers grimpants et d'arbustes fruitiers. L'ensemble se révèle raffiné et élégant. L'harmonie générale se retrouve en bouche, avec des strates supplémentaires d'écorce d'arbre et de terre. Les tanins sont fondus et la finale, longue et gourmande, pleine d'entrain.

Cantemerle est en plein changement mais la surface et l'implantation de la vigne n'ont pas changé depuis 1855, date du classement des grands crus qui fait encore autorité. Le vignoble a pourtant évolué durant ces quarante dernières années. Les acheteurs avaient trouvé des vignes en mauvais état. Il fut en partie replanté. *« Aujourd'hui, le cœur du vignoble est en parfait état »* , insiste Laure Canu. Quelques arbres et bosquets vont être plantés pour rompre la monotonie des 98 hectares de rangs. Des graines collectées dans le domaine sont mises en culture pour créer des corridors écologiques.

Laure Canu achève ce chantier titanesque. Entre autres choses, elle démontre qu'il n'est pas indispensable d'être du sérail pour adopter les us et coutumes du milieu et diriger au mieux une propriété de premier plan. Elle était avocate d'affaires à Paris, dans un cabinet américain. Elle a changé de voie, pour retrouver rapidement le plus haut niveau. Elle a dû comprendre la comédie de Bordeaux, le jeu entre courtiers, les négociants et châteaux, un monde à part, un monde de sensibilité et de chausse-trapes, sans contrat écrit, un système qui existe sans être formalisé, où il s'agit de comprendre vite le poids et l'influence de chacun. Elle s'en est bien sortie. Pour mieux comprendre son environnement de travail, à son arrivée, elle a lu *La Représentation des vins de Bordeaux* de Pierre-Marie Chauvin, un universitaire qui analyse la construction de la réputation des vins de Bordeaux. Elle sait qu'un domaine viticole doit réunir une série d'éléments indispensables : la personnalité du propriétaire, les volumes de vins produits, la notation des cuvées, les bonnes histoires… Le Château Cantemerle 2.0 devrait réunir la plupart de ces critères.

Depuis plusieurs mois, un archéogéographe étudie la propriété. Les résultats de ses recherches pourraient éclairer plusieurs zones d'ombre liées au passé de Cantemerle, un château détruit pendant la Révolution française et remplacé par sa résidence de chasse. Peut-être finira-t-on aussi par définir l'origine de son nom, simplement ornithologique – le chant du merle – pour certains ou bien guerrière, car liée à une histoire de canons, pour d'autres. Cantemerle reste nimbé de mystères. ■

Si le domaine est en pleine transformation, la surface et l'implantation de la vigne n'ont pas changé depuis 1855, date du classement des grands crus.

Natalie Dessay et Philippe Cassard, l'accord parfait

Thierry Hilléritеau

La soprano fait ses adieux au récital classique avec un ultime album de mélodies et une vaste tournée avec celui qui est devenu son pianiste attitré. Rencontre avec un authentique duo piano-voix qui, en quinze ans, a fait des émules.

SERVICE DE PRESSE

Philippe Cassard et Natalie Dessay débutent une tournée en France pour défendre leur nouvel album, *Oiseaux de passage*.

Il finit ses phrases. Elle finit ses frites. Partager un déjeuner avec Philippe Cassard et Natalie Dessay ? C'est assister à un numéro de duettistes. Les deux amis se connaissent de longue date. Se taquinent volontiers. Quinze ans, maintenant, qu'ils arpentent les routes de France – et bien au-delà – ensemble, pour servir le répertoire de la mélodie ou du lied. Complices à la ville. Complices à la scène. Et complices de studios. Ceux d'enregistrement comme ceux de la radio, où la chanteuse anima il y a une décennie – un siècle, à l'échelle de ses mille vies – une quotidienne sur France Inter. Le pianiste gérait alors sa programmation musicale. Aujourd'hui, c'est lui qui fête ses 20 ans de radio, et les 10 ans de ses « Portraits de famille » sur France Musique. L'émission anniversaire, qui sera diffusée en mai, a été enregistrée le mois dernier avec, en invitée vedette… Natalie, naturellement.

Ce dimanche, c'est sur la scène du Palais Garnier qu'ils se retrouveront. À la veille de ses 60 ans, et dix ans après avoir mis un terme à sa carrière à l'opéra, l'inoubliable Olympia des *Contes d'Hoffmann* ou Marie de *La Fille du régiment* a décidé de faire ses adieux au récital, lors d'une ultime tournée avec son fidèle pianiste. Une trentaine de dates, où les deux artistes défendront les couleurs de leur dernier disque, paru ce 28 mars chez La Dolce Volta : *Oiseaux de passage*.

Un titre en référence à Brassens. Mais aussi en forme de pied de nez à cette fameuse « voix de rossignol » à laquelle on a tant assimilé le timbre de colorature de Natalie Dessay. « *Un titre, surtout, qui résume l'époque à laquelle je me trouve en ce moment*, explique l'intéressée. *Celle d'un passage vers autre chose. De la mélodie à la comédie musicale américaine, à laquelle je souhaite dans un futur proche me consacrer pleinement.* » Le menu est à l'avenant. Qui fait dialoguer les mélodies françaises de Reynaldo Hahn, Ernest Chausson, Maurice Ravel, Francis Poulenc mais aussi Samuel Barber, avec plusieurs extraits de musicals signés André Previn, Stephen Sondheim ou encore Gian Carlo Menotti.

Philippe Cassard n'a pas oublié sa rencontre avec l'anti-diva. « *J'ai toujours dans mon portable la première lettre que je lui avais envoyée* », nous

« On discute toujours énormément ensemble sur le choix et l'ordre des mélodies. On est deux obsessionnels de la composition des programmes »

Natalie Dessay

glisse-t-il en brandissant son téléphone. Elle est datée du 24 août 2010. Il y évoque des manuscrits de mélodies de Debussy dans lesquelles il rêverait de l'accompagner. La réponse lui arrive quelques jours plus tard, pendant qu'il est en tournée en Australie. « *Je lui disais que ce n'était pas pour moi mais que ça m'intéresserait d'y jeter un œil* », se souvient Dessay. De retour en France, il se précipite chez elle. « *On a lu le manuscrit, puis elle a ressorti plein de vieux recueils de mélodies françaises qu'elle n'avait pas chantées depuis longtemps.* » Il lui faudra attendre encore un mois avant que la chanteuse le recontacte. « *Je lui ai dit que je voulais bien le faire, mais le faire bien. Que je voulais qu'on se voie régulièrement. Que j'avais besoin de temps pour expérimenter, apprendre. Et c'est comme ça que tout a commencé.* »

Quinze ans et cent quarante concerts plus tard, la méthode n'a pas changé. « *On discute toujours énormément ensemble sur le choix et l'ordre des mélodies. On est deux obsessionnels de la composition des programmes. Il peut nous arriver de passer des semaines à chercher la traduction la plus précise possible* », détaille la chanteuse. « *Il n'y a aucune hiérarchie entre nous,* acquiesce Cassard. *Aucun rapport d'emprise ou d'influence. On fonctionne véritablement comme un duo à part entière. Cela implique pour moi d'être capable de remettre complètement en cause mon jeu pour m'adapter à sa voix.* » « *Et à des moments, ça s'inverse,* l'interrompt Dessay. *C'est à moi de devenir accompagnatrice. De penser rythmique. Aujourd'hui, on se connaît tellement que ça se fait naturellement. Après cent quarante concerts, on ne sait même plus qui accompagne qui* », lâche-t-elle dans un éclat de rire.

Une chose est sûre : en quinze ans, ces deux drôles d'oiseaux qui sur scène s'expriment d'une seule voix, mais restent deux perfectionnistes dans l'âme, ont redéfini le sens du duo piano-voix dans le champ classique. Bien loin des éphémères associations parfois contre nature de stars dont certains producteurs sont friands. Mais bien loin, aussi, de la transparence des pianistes accompagnateurs qui restent dans l'ombre des chanteurs. « *Tout est une question de mentalité,* assure Philippe Cassard. *Il ne s'agit pas pour nous d'être les faire-valoir l'un de l'autre, mais de servir l'histoire que nous voulons raconter à travers ces mélodies. C'est une réappropriation complète de l'exercice même du récital. Réappropriation qui passe, chez Natalie, par une grande exigence. Mais aussi par une gestuelle très belle, et cette manière avec laquelle elle s'adresse au public.* »

Réappropriation, surtout, qui passe par une parfaite connaissance de l'autre et de son instrument. « *En quinze ans, la voix de Natalie a changé. L'accompagner dans ces évolutions m'a aussi permis de faire évoluer mon jeu* », estime Cassard. « *C'est aussi parce que je chante dans un registre plus grave, ce qui facilite le rapport au texte. Dans l'aigu, les voyelles sont toujours déformées* », tempère Natalie Dessay.

Quoi qu'il en soit, cette réappropriation aura fait des émules. Depuis une décennie, on voit en effet émerger dans notre pays de plus en plus de jeunes duos piano-voix. Souvent constitués dès la sortie du conservatoire. Et avec l'ambition, comme Cassard et Dessay, de faire un long bout de chemin ensemble en défrichant des territoires parfois inexplorés de la mélodie, et en abolissant toute notion de hiérarchie entre leader et accompagnateur. C'est le cas du duo formé par Lucile Richardot (artiste lyrique de l'année aux dernières Victoires de la musique) et Anne de Fornel, qui depuis 2019 explorent le répertoire oublié des compositrices – elles viennent de publier, chez La Boîte à pépites, une fascinante monographie de la compositrice anglaise Liza Lehmann. C'est aussi le cas des nombreux duos formés sur les bancs de l'Académie Orsay-Royaumont. Créée en 2018 sur une initiative conjointe du Musée d'Orsay et de la Fondation Royaumont, avec pour objectif de favoriser l'éclosion de véritables duos constitués pour servir le répertoire du lied et de la mélodie, cette dernière aura vu émerger lors des précédentes éditions plusieurs duettistes, à la carrière déjà florissante. À l'instar du duo formé par la pianiste Célia Oneto-Bensaid et la soprano Marie-Laure Garnier, elle-même révélation lyrique des Victoires, il y a quatre ans… À quand une Victoire pour les duos piano-voix ? ■

« Il n'y a aucune hiérarchie entre nous. Aucun rapport d'emprise ou d'influence. On fonctionne véritablement comme un duo à part entière »

Philippe Cassard

« Oiseaux de passage », par Natalie Dessay et Philippe Cassard. CD La Dolce Volta. Prochaines dates de la tournée : le 30 mars à l'Opéra Garnier, le 2 avril à Verdelot, le 6 avril à l'Opéra de Lyon, le 24 avril à Strasbourg, le 31 juillet à Ramatuelle…

« Ne tirez pas sur le pianiste accompagnateur » : dans les conservatoires, la mobilisation continue

Un « *accord historique* » ! C'est en ces termes que les syndicats ont présenté l'accord signé avec le ministère de la Culture, le 14 mars dernier, concernant les « *rémunérations des enseignants contractuels du ministère de la Culture* ». Un corps enseignant dont font partie les pianistes accompagnateurs et chefs de chant des deux conservatoires supérieurs nationaux de danse et de musique : celui de Paris et celui de Lyon. En grève depuis le 12 février dernier, ces derniers, pourtant, ne décolèrent pas. S'ils saluent des avancées significatives en termes de rémunération, « *celles-ci sont très loin d'être suffisantes* », prévient l'un des chefs de chant du CNSM de Paris. Qui révèle au *Figaro* que le préavis de grève encore en cours dans les deux conservatoires, jusqu'au 12 avril, pourrait être prolongé au moins jusqu'au 12 mai. Voire jusqu'à l'été. Perturbant ainsi, en plus des concours d'entrée fortement impactés, les concours de sortie des classes.

Au départ de leur revendication, largement soutenue par le milieu musical français ? Une précarité qui dure depuis le début des années 2000. Précarité indigne des compétences et de la disponibilité dont ces pianistes accompagnateurs doivent faire preuve. Avant la signature de l'accord du 14 mars dernier, le salaire net d'un pianiste accompagnateur en fin de carrière, dans les conservatoires nationaux, était plafonné à 1650 euros. Ce pour une présence demandée face à l'élève de 18 heures par semaine. Présence qui n'inclut ni le temps de préparation ni les participations aux concours ou spectacles. Une situation dénoncée par une tribune, publiée le mois dernier par plus de 1400 personnalités, qui rappelaient que « *le savoir-faire artistique, pédagogique et humain* (de ces pianistes et chefs de chant, NDLR) *est essentiel à l'ensemble de notre profession. Il ne saurait continuer à être si peu reconnu et si mal valorisé.* »

Une des meilleures écoles de musique du monde

S'il entre en vigueur, l'accord du 14 mars permettra à ces derniers de toucher en fin de carrière jusqu'à 2750 euros net. Une augmentation qui reste toutefois en deçà de l'indice maximal de leurs homologues de la fonction publique territoriale « *pour moins d'heures de travail* », dénoncent-ils. Ce temps de travail constitue le principal point d'achoppement de leurs revendications. « *On vient de se rendre compte que les pianistes accompagnateurs du Conservatoire national supérieur d'art dramatique, qui dépendent tout comme nous du ministère de la Culture, eux, sont à 12 heures de temps plein par semaine contre 18 pour nous !* »

La pilule passe d'autant moins que le CNSM de Paris vient de se voir gratifier de la troisième place dans le classement des meilleures écoles de musique du monde, selon le classement international QS Performing Arts. « *Or, si l'on prend nos voisins européens, les conservatoires de Paris et de Lyon sont ceux qui mettent le plus à disposition du temps de travail avec des pianistes accompagnateurs.* » Un facteur d'attractivité non négligeable, donc. Qui plus est à l'heure où le rôle du pianiste accompagnateur, notamment auprès des chanteurs, a rarement été autant mis en avant. Comme en témoigne le récent colloque organisé par le CNSM sur le sujet, en novembre, et la floraison de duos piano-voix qui émergent sur les scènes de l'Hexagone. « *Le regard sur notre métier évolue de toutes parts. Sauf de celle du ministère. Nous demandons juste à ne plus être regardés comme des sous-assistants, mais comme des enseignants à part entière du pôle supérieur* », concluent les musiciens. ■ T. H.

MOTS FLÉCHÉS GÉANTS DU SAMEDI N°4101

RCI-JEUX

UNE VUE DE L'ESPRIT / POREUSE
FÉLIN À ÉPAISSE FOURRURE / PARENT
PLI DE TAILLEUR / BARQUE DES CANAUX
COURONNE D'ANGE / ALLONGÉ AU MAXIMUM
BEAU COMME L'ÉTÉ / QUI FONDENT
RETROUVER UNE SITUATION FAVORABLE
ALTIÈRE / ASTRE LOINTAIN
DISPARU DE FAÇON TRAGIQUE
DAME SOLIDE / REMETTRE DANS SON CONTEXTE
PORT AU FOND D'UN FJORD / OFFRIRA UN SIÈGE
ELLE FAIT PARTIE D'UN SPECTACLE
DE FEU / ÉPROUVÉ
LA PROUE D'UN NAVIRE
MAGASINS D'ALIMENTATION / ANCIEN ROI
EXIGE DE LA RAPIDITÉ / PRIS AU PIÈGE
INDOMPTABLE / COULEUR DE TRUITE
VÉRITABLEMENT / EX-GARDIEN DU PAF
POILS EN FACE / COLORE
MODIFIER L'ATOME
ARRIVE AVANT NOUS / ABRÉGÉ D'ÉCRITURE
DÉSTABILISANTES / POINT COMPLEXE
MASSIF DE SUISSE / ANNONCER LA SUITE
ARRÊTA / MOT POUR DÉSIGNER
PRISON DE NAPOLÉON / À VOS AMOURS !
NOTE FONDAMENTALE
DANS LE VAUCLUSE / LE FAUCHÉ DE L'ÉTÉ
PERÇANT / À LE
BOÎTES POUR SOLITAIRES
CAPITALE SUR TAHITI
VAGUE DANS LE STADE / DOUBLÉ CHEZ PAPY
COMPLÈTEMENT HORS JEU / IL FAIT APPEL
ÉCHANCRURE BRETONNE / NON MERCI
ÉVÊQUE DE LYON / GAULOIS AGRESSIF
ADVERBE / ASSISTANCE AU FREINAGE
IL SE PREND POUR ALLER PLUS LOIN
NOTÉE DE LONGUE DATE / EXPÉRIMENTÉ
APPRÉHENDÉS PAR LA POLICE
TECHNÉTIUM / RÉGION DU PAS-DE-CALAIS
ADOPTER LE PROJET DE LOI
MONNAIE ROUMAINE / LADY LONDONIENNE
PUDIQUE / JOUR DE RÉCUPÉRATION
QUI A PERDU DE SON ARDEUR / PUR JUS
SOMME DUE APRÈS LE TRAVAIL
CHARGÉ DE RECRUTEMENT / CAUTIONS
QUI N'A PAS L'INSTINCT GRÉGAIRE
ÉGÉRIE D'UN LOUIS / CHEF DE TRAVAUX
SE COUVRIR DE FENTES (SE)
TOUT À FAIT TENDANCE / FERMENT
TANTALE AU LABO / COUVERTS D'AFFAIRES
CANAPÉ GARNI / ENFOUI DANS LE SOL
ELLE TOUCHE LES DROITS D'UNE ŒUVRE
ILS AIMENT ÊTRE AU COURANT
MARQUE L'INTENSITÉ / BARBARE
VOLÉ AU JEU / SOLVANT TRÈS ODORANT
IL DÉPENDAIT D'UN MAÎTRE
PAYS DES KILTS / TRAITER AVEC MÉPRIS
ON EN FAIT DES MAQUETTES
IL CHANGE À DATE FIXE / ESTIVANTE
OISEAU ÉTEINT / ARGON POUR LE CHIMISTE
BANDE DE ZÈBRE / ILS PEUVENT CRÉVER
ANTILOPE DU SAHARA
ENTRE I ET D / CARACTÈRE SUR LE WEB
RESSENS / TRÈS, TRÈS DÉMODÉ
PLANTATION DE SAULES / PETITE RIGOLE
ASSEZ SCABREUX / DÉCIBEL SYMBOLISÉ
IL EST DANS NOS GÈNES / CARTE À JOUER
IL RÉCHAUFFAIT LES EAUX DU NIL
DANS LES HÔTELS, IL EST VOLEUR
PAYSAGE ÉCOSSAIS / ASPECT CIREUX
EFFET DE VOIX / COUCHE GÉOLOGIQUE
UN DISQUE / SPIRITUEUX
ELLE A LE BEAU RÔLE / CONTEMPLÉ
BIEN POPULAIRE / PLUMAGES D'OISILLONS
POUR TOUT CE QUI N'EST PLUS / LIGNÉE
DANSE PROCHE DE LA SAMBA
RECUEIL DE MORCEAUX CHOISIS
MONTAGNE DE CRÈTE / ARTÈRE
IL PRENAIT LA TÊTE DES CAÏDS
CHÉRI D'AMOUR
PAIR BRITANNIQUE / CHEF RELIGIEUX
PLATEAU D'ORIGINE VOLCANIQUE
GRAND PAYS / CRIE SOUS LES BOIS
RENVOYÉE, EXPULSÉE
L'OUEST DE LA SCANDINAVIE / VENTILÉE
REMODELER LE CORPS / ÉMIS AVEC FORCE
VILLE D'EAUX EN FRANCE / IRRÉFLÉCHI
COURAGE / FRIPOUILLE
POSSÈDENT UN BIEN / DOULEUR EXPRIMÉE
KILOEURO / VIEUX RECENSEMENT
C'EST-À-DIRE EN PLUS COURT
ELLE EST POUR L'UNION / NÉGOCIER
BONNE OU MAUVAISE VOLONTÉ
BOIT AU SEIN / C'EST DU CONCRET !
C'EST UN DÛ / AGRÉMENTE DE RUBANS
FROMAGE BATAVE / APPORTER DE L'EAU
PLEINE DE DÉLICATESSE
POUR DÉPLACER UNE MONTURE
PÉRIODE D'INSTRUCTION / DE LA FILASSE
QUI MANQUE DE DYNAMISME
FIN D'INFINITIF / BIEN COUPÉ
À MOITIÉ
POÈTE DE LA GRÈCE ANTIQUE
ÉCLAIRE DANS L'ESCALIER
PIANISTE OU ACTRICE
PROFÈRE DES INJURES
CONTEUR / MONTAGNARD
CONTENU DE GOURDE / ÉTAPE VOSGIENNE
CÉLESTE / D'UN BLEU PROFOND
DUPÉE / LE PLUS HAUT DES HUIT MILLE
LANGUE THAÏE / LOCALISÉE
CALE D'ANGLE / PÈRE DE LA RELATIVITÉ
ROMAN DE COLETTE
TRÈS PEU DE CHLORE
IL VOLERA BIENTÔT / CONTREFAIT
SE FORME EN TÊTE OU EN TERRE
RESTITUÉ
GRAVE QUESTION POUR HAMLET
PERMET AU VOYAGEUR DE SE REPOSER
REMISE SUR PIED / MATIÈRES À TRESSER
S'AGITE (SE)
BLÉ CONCASSÉ / GRIMACE DE BOUDEUR
FAISEUR DE VERS / NAPPES BLEUES
RELATIF À LA LUNE / FORTUNÉ
RESTE DE BOIS BRÛLÉ
DÉSARGENTE / HUMANISTE HOLLANDAIS
CHEVALIER AMBIGU (D') / LAME DU TAROT
SUPER MÉTRO / ROUES À GORGE
C'EST PARCE QUE / RAYMOND, PHILOSOPHE
COULER LENTEMENT DU ROBINET
ELLE RAFFOLE DES LARDONS
ELLE A BEAUCOUP DE CHAÎNES
DU LEVANT AU COUCHANT / LENTILLE
ARTICLE ANDALOU / PÉRIPLE ÉLECTRIQUE
PLAT QUI SE MANGE FROID / SIGNE DIVIN
RAS LA CASQUETTE / PUNCH SANS ALCOOL
GONFLER LE CHIGNON / ENNEMI DE GRANT
QUI N'ÉTAIENT PLUS ATTENDUS
ÇA SE COUD OU ÇA SE COLLE
ÉTENDRE À TOUS / DEVANT LE DOCTEUR
PIÈCE LYRIQUE / COUSIN DE L'HERMINE
IL EST OUVERT POUR GUETTER
FAIRE SA TOILE / EMPEREUR À L'EST
FAIT UN ÉCLAT SOUDAIN
PLACÉ À L'ÉTUDE / FLEUR EN CORNET
ARBRE QUI DONNE DES POMMES
PARVENU JUSQU'À NOUS GRÂCE À LA MÈRE
C'EST UN PLUS EN CALCUL / BIEN BÂTI
LES JEUNES LES TROUVENT RINGARDS
HOMMES TRÈS COMMUNS / AUSSITÔT QUE
SE RESTAURA LE SOIR
IL SE PLANTE LOIN DU TROU
IL ROULE AU HASARD / SOUS LE *DO*
QUI N'ÉCHAPPERA PAS AU RÈGLEMENT
CAPABLE DE BEAUX DISCOURS
PASSÉ AU CRIBLE / PLUS QUE *BIS*
DANS LE VOCABULAIRE DU CHARRETIER
SYMBOLE DE CAPACITÉ DE MÉMOIRE
RACCOURCI POUR UNE EUROPE
ELLE ÉTAIT TRISTE SANS TRISTAN
ENSEMBLE DU MATÉRIEL GÉNÉTIQUE

LE FIGARO Jeux

NOUVEAU

« LES ÉNIGMATIQUES »

MIEUX QUE DES DÉFINITIONS, DES ÉNIGMES À RÉSOUDRE !

DISPONIBLE SUR Google Play

Télécharger dans l'App Store

SOLUTION DU NUMÉRO PRÉCÉDENT

■	R	■	R	■	E	■	E	■	Q	■	S	■	D	■	B	■	L	■	F	■	A	■	S	■	V
T	A	R	A	S	C	O	N	■	E	F	F	A	C	E	E	■	C	R	A	S	S	E	U	S	E
■	T	A	R	T	U	F	E	S	■	I	■	C	A	S	C	A	D	E	■	E	P	■	S	O	N
F	I	G	E	A	■	F	E	O	D	A	L	E	■	S	A	S	■	A	G	R	E	M	E	N	T
■	B	O	S	S	E	R	■	U	R	N	E	■	P	E	N	S	A	■	R	U	■	A	■	N	O
D	O	U	C	E	M	E	N	T	■	C	O	C	A	■	E	U	P	H	E	M	I	S	M	E	S
■	I	T	E	■	I	S	O	E	T	E	■	E	N	A	■	R	I	E	L	■	R	O	U	T	E
A	S	A	N	A	S	■	E	N	R	E	G	I	S	T	R	E	■	L	O	F					
■	E	N	T	A	■	C	L	I	O	■	A	N	E	T	■	U	R	A	T	E					
A	R	T	E	R	E	S	■	R	U	G	I	T	■	O	G	R	E	S	S	E					

Suzanne Valadon, portrait d'une muse rebelle

Valérie Duponchelle

Un beau documentaire sur cette pionnière de la modernité artistique qui passa de modèle à peintre avec une volonté inextinguible.

Qu'est-ce qu'être une femme du peuple à Paris en cette fin XIXe, née dans la pauvreté, fille de lingère parmi les filles pauvres de Montmartre, formée au travail dès 11 ans – couturière, blanchisseuse, serveuse et marchande des quatre saisons – avec son seul corps et son intelligence comme armes de combat ? Qu'est-ce qu'être une femme tout court dans une société bourgeoise où les artistes sont des hommes, où leurs ateliers sont de petits sanctuaires masculins, où les femmes posent nues devant ces messieurs corsetés ? Il faut un sacré tempérament et quelque chose de l'ordre de l'idéal pour que cette vie commencée âprement devienne celle de Suzanne Valadon (1865-1938), modèle rétif devenu peintre au plus direct.

Suzanne Valadon connut le succès en son temps, la quantité de portraits bizarrement mondains à la chair carmine qu'elle signa en témoigne. Mais c'est une consécration que de la voir célébrée aujourd'hui à Beaubourg (jusqu'au 26 mai), après le pionnier Centre Pompidou-Metz en 2023, puis le Musée d'arts de Nantes et le Musée national d'art de Catalogne, à Barcelone, en 2024. À l'heure où les théoriciens des genres dans l'art décortiquent le « male gaze », ce regard des hommes porté sur les femmes, voici l'amazone du « female gaze », ce regard différent des femmes porté sur elles-mêmes où le pouvoir remplace la séduction, où l'autonomie revendique une certaine brutalité d'attitude et de formes, où le plaisir de faire remplace le plaisir d'être vue, admirée, désirée.

Liberté des corps

La Chambre bleue, 1923, avec sa forte femme qui fume comme un travailleur, couchée, en pyjama rayé, sans un regard pour autrui, en est l'icône. *« C'est la première fois qu'on casse le modèle de l'odalisque, l'archétype de la femme soumise au regard de l'homme, pour exprimer une liberté, une indépendance »*, analyse Nathalie Ernoult, du Mnam (Musée national d'art moderne), l'une des trois commissaires de la rétrospective parisienne. *« Elle ne cherchait pas le beau, le joli. Elle cherchait la psychologie de son modèle, presque une confrontation avec elle-même »*, renchérit Chiara Parisi, directrice du Centre Pompidou-Metz qui a eu l'intuition de sortir Suzanne Valadon de l'ombre. *« J'ai dessiné follement. Pour quand je n'aurai plus d'yeux, j'en aurai au bout des doigts »*, écrit cette aventurière de l'art dont le Musée de Montmartre a réussi à préserver l'atelier charmant et suranné qu'elle partageait avec son fils, le peintre Maurice Utrillo. Sa vie est authentiquement un roman et le documentaire pour Arte de Flore Mongin, *Suzanne Valadon, peintre sans concession*, a une belle matière.

BONNE COMPAGNIE - MUSÉE DU PETIT PALAIS, GENÈVE/ARTE

Suzanne devant le tableau *L'Avenir révélé ou la diseuse de bonne aventure* (1912).

La voix légèrement rauque de l'actrice Karin Viard sied à ce portrait qui sort un destin de femme d'une époque brutale pour l'individu, s'il n'est pas bien né. La sexualité, sans pruderie ni vice, éclate dans son grand tableau *Adam et Ève*, 1909, hymne à l'amour et à la liberté des corps qui fit scandale par le nu frontal de son amant et futur mari, de seize ans son cadet, le peintre André Utter.

Suzanne Valadon dut couvrir le sexe de ce dernier de quatre feuilles de vigne posées en couronne sur ses hanches fines. L'État acheta ce tableau en 1937, un an avant la mort de Suzanne Valadon, à 72 ans, alors que le « trio infernal » qu'elle forma avec son jeune amant et son fils alcoolique avait éclaté depuis longtemps et que le minois du modèle de Toulouse-Lautrec, Puvis de Chavannes et Renoir, était devenu une moue au pli amer dans un visage durci par l'âge. C'est aujourd'hui un trésor du Mnam, dont les collections permanentes sont désormais fermées pourcinq ans de travaux. ■

« Suzanne Valadon, peintre sans concession »
Dimanche à 17 h 45, sur Arte
Notre avis : ●●●◐

Maisons de famille entre bonheur et galères

Sarah Lecœuvre

Le magazine de TF1 « Reportages Découverte » consacre un numéro à ceux qui préservent leurs biens ancestraux avec passion.

Il existerait entre 40 000 et 45 000 châteaux en France. Chaque année, des milliers de Français héritent de la maison de leurs ancêtres. Mais il n'est pas toujours aisé de la conserver et la transmettre à sa descendance. C'est ce que raconte « Reportages Découverte », le magazine hebdomadaire de TF1, diffusé le samedi après le « 13 Heures » d'Anne-Claire Coudray.

Exemple, en Savoie, où Catherine est contrainte de vendre son manoir, transmis de génération en génération depuis le XVIIIe siècle. Mais les charges annuelles, notamment le chauffage, et l'entretien sont trop lourds pour ses enfants, neveux et nièces. *« La nouvelle génération n'habite pas dans la région, ils ont d'autres métiers et d'autres centres d'intérêt »*, explique-t-elle lors d'une visite. *On n'a pas réussi à passer le flambeau »*, se désole-t-elle. Il faut dire que le coût de la rénovation pour s'installer dans les 400 mètres carrés de l'édifice est colossal : 600 000 euros minimum.

Même problématique à plus de 700 kilomètres de là, dans les Deux-Sèvres, où Nathanaël se bat pour entretenir le château dit « de la forêt », construit depuis plus d'un millénaire. Entre le fermage et la vente de bois, ce domaine rapporte seulement 25 000 euros par an, ce qui est insuffisant pour couvrir les coûts d'entretien comme la réparation de la toiture d'une dépendance qui s'est effondrée. Alors toute la famille, composée d'une trentaine de cousins, est mise à contribution à chaque réunion pour retaper les murs et améliorer le confort. Autre astuce trouvée pour renflouer les caisses : l'installation d'une distillerie.

Le projet d'une vie

D'autres préfèrent transformer une maison de famille en un lieu public. C'est le cas d'Élise et sa mère, près de Senlis, dans l'Oise. Pendant plusieurs mois, ces inséparables ont rénové leur prieuré familial, transmis depuis 1927, en chambres d'hôte haut de gamme. Le projet d'une vie : Élise a même quitté son emploi de graphiste pour se consacrer pleinement aux travaux. *« On est hyper flippées et timbrées »*, commente-t-elle pendant le dépatissage des murs fleuris de l'ancienne chambre de sa mère. Quelques mois plus tard, l'établissement voit le jour et se retrouve classé parmi les plus beaux gîtes de France.

Pour une nuit dans l'une des cinq chambres (toutes baptisées du prénom d'un membre de la famille), il faut débourser entre 200 et 400 euros. Une belle histoire qui ferait rêver Valentine, une jeune femme dont la famille possède une maison dans le village médiéval de Châtillon. Elle demeure si attachée à ses racines, que pour l'anecdote, elle s'est même fait tatouer les coordonnées géographiques de la commune sur le bras !

Porté par les bonnes audiences du « 13 Heures » de TF1, « Reportages Découverte » réalise de très belles audiences chaque semaine à la mi-journée. La semaine dernière, ils étaient près de 2,7 millions de curieux, soit 25,8 % du public, à regarder l'émission. Le 13 janvier 2024, ils étaient jusqu'à 3,5 millions (29,3 % de part d'audience) devant un numéro consacré aux arnaques et 3,3 millions le lendemain à s'intéresser au sort des femmes en prison (32 % de part de marché). Des records. ■

« Reportages Découverte : maisons de famille »
Dimanche à 14 h 50, sur TF1
Notre avis : ●●●○

PLEIN ÉCRAN

Comme chaque année, Séries Mania aura tenu sa promesse d'émotions fortes. Liesse lors du débat sur à la série documentaire consacrée au cinéaste Costa-Gavras. Standing ovation historique pour *Empathie*, tragicomédie québécoise sur la santé mentale. Grabuge provoqué par des militants propalestiniens lors de la présentation de la série franco-israélienne *The German*. Fous rires avec Karin Viard qui revendique d'avoir préféré les garçons aux séries lorsqu'elle avait 15 ans. Attente sans fin pour un siège libre aux master class du créateur de *Black Mirror*, Charlie Brooker, et de François Hollande, venu parler de la figure du président.

L'empathie, l'humanité ont dominé cette édition. *La Rivière des disparues*, sur Max, suit une flic d'un quartier dévalorisé de Philadelphie ravagé par la crise des opiacés. Jouée par Amanda Seyfried *(Mamma Mia !)*, Mickey connaît bon nombre des femmes sans abri de Kensington. Sa crainte ? Apercevoir parmi ces travailleuses du sexe, qui monnaient leurs faveurs contre une dose, sa sœur. Sa peur est décuplée quand un tueur en série s'en prend à elles. Sous ses allures de série policière, *La Rivière des disparues* remet la compassion au centre du récit et donne une voix et un visage aux invisibles.

Séries Mania 2025 : bilan et coups de cœur

Julia Baudin et **Constance Jamet** Envoyées spéciales à Lille

La huitième édition lilloise du festival s'est achevée vendredi soir, au terme d'une semaine intense. En marge de son palmarès officiel, voici les œuvres qui nous ont fait le plus vibrer.

***Empathie* de et avec Florence Longpré, une œuvre rare sur la folie.** SÉRIE MANIA

Reunion est un autre plaidoyer pour ceux dont on ne parle jamais. Polar flirtant avec le western, la série suit un père de famille malentendant retrouvant la liberté après une décennie passée derrière les barreaux. Langue des signes, bruits et bande-son étouffés… Le scénariste, William Merger, sourd lui-même, dépeint le monde du silence dans toute sa diversité et invite à une expérience sensorielle immersive pour comprendre l'isolement de Daniel, dont la voix haut perchée et sifflante surgit de ses entrailles lorsque la colère et l'injustice deviennent trop fortes.

Écrite et incarnée par Florence Longpré, à laquelle on doit *Audrey est revenue*, *Empathie* est une œuvre rare. *« La folie, personne n'en parle. Peut-être parce qu'elle se tapit en chacun de nous. Comment ne pas en avoir peur ? En allant chercher du côté de l'empathie. Elle sauve de tout »*, explique la créatrice, qui a trouvé le chemin du plus fin et du plus sensible de l'âme. Sa Suzanne Bien-Aimé est criminologue et psychiatre. Sa tristesse incommensurable, elle la noie le jour dans l'écoute apportée à ses patients, et la nuit dans le vin. La série capte les appels à l'aide muets. Elle met le spectateur face à lui-même et l'attache d'emblée aux malades.

Série espagnole de Diego San José *(El Ministerio del Tiempo)*, *Céleste* voit une inspectrice des impôts appelée à repousser son départ à la retraite pour superviser le redressement fiscal de la pop star richissime et sublime du moment. Ce que Sara, merveilleuse Carmen Machi, n'est pas. Le récit opère un subtil face-à-face entre les deux figures. Sara s'est fantasmée une existence de rêve en scrutant les factures de ses futurs redressés. Mais va découvrir qu'elle peut encore désirer et être désirée.

Dans une sélection riche en thrillers géopolitiques, *The Deal* rejoue pour Arte les négociations sur le nucléaire iranien ayant abouti à l'accord de 2015. Mère à l'agonie, filles rebelles manifestant à Téhéran, ancien amant… Les tractations diplomatiques et tracas intimes s'entremêlent à tous les échelons Sans jamais sortir du huis clos labyrinthique du palace où ont lieu les discussions, le documentariste Jean-Stéphane Bron construit un récit où la tension ne redescend jamais. Sa fiction offre un spectacle saisissant, quelques semaines après l'algarade entre Donald Trump et Volodymyr Zelensky dans le Bureau ovale. ■

TF1

21.10
The Voice, la plus belle voix
Divertissement

Prés. : Nikos Aliagas. 2h30. Inédit. Tous les candidats qui ont été choisis par l'un des quatre coachs, tentent maintenant de se démarquer du groupe par leur talent. Mais c'est plus facile à dire qu'à faire alors que la concurrence est rude et que le niveau ne cesser de grimper.

23.40 The Voice, la suite. Inédit.

CANAL+

21.05
Rugby : Top 14
Sport

20e journée : Castres – Toulon. En direct. En accueillant les Varois du RC Toulon sur ses terres, le Castres Olympique peut faire une bonne opération en cas de victoire.

23.02 Canal Rugby Club le débrief
23.24 Jonathan Lambert : Rodolphe

LCP PUBLIC SÉNAT

19.58 Président : le prix à payer. Doc.

20.53 Poujade, à l'assaut de la République
Documentaire. Fra. 2023. Réal. : Cédric Gruat. 0h55. Dans les années 1950, en cristallisant un puissant mouvement de colère, Pierre Poujade a réussi à faire une entrée fracassante à l'Assemblée nationale.

21.48 Un monde en doc. Débat.

france 5

20.05 C l'hebdo la suite. Talk-show.

21.00 Echappées belles
Magazine. Prés. : Anto Cocagne. 1h30. Maroc gourmand. Inédit. La cheffe Anto Cocagne découvre la richesse de la gastronomie marocaine, une cuisine qui est avant tout une affaire de femmes et de transmission.

22.30 Echappées belles. Magazine. Australie : sur la route de l'océan.

france 2

21.10
100 % logique : la réponse est sous vos yeux

Jeu
Prés. : Cyril Féraud. 2h15. Ce jeu familial, présenté par Cyril Féraud, est le premier quiz qui ne teste pas la culture générale et les connaissances, mais la logique, le sens de l'observation et le bon sens des téléspectateurs.

23.25 Quelle époque ! Talk-show. Prés. : Léa Salamé. En direct.

arte

20.55
Eiffel, la guerre des tours
Documentaire
Fra. 2023. Réal. : Mathieu Schwartz, Savin Yeatman-Eiffel. 1h35. Gustave Eiffel a livré bataille pour imposer sa fameuse tour dans un contexte de transformation radicale de l'époque.

22.30 Marie et Elisabeth Tudor : Soeurs, rivales et reines. Doc.

W9

17.30 La petite histoire de France

21.10 La petite histoire de France
Série. Humoristique. Fra. Avec Maxime Gasteuil. Les péripéties de quatre personnages oubliés de l'Histoire de France : les cousins de Vercingétorix, Jeanne d'Arc, Louis XIV, et Napoléon Bonaparte.

23.00 La petite histoire de France

RMC DÉCOUVERTE

19.30 Vintage Mecanic. Doc.

21.10 Alaska : seuls au monde
Documentaire. EU. 2020. 1h. Sang neuf. Inédit. Alors que l'hiver arrive sur Port Protection, tous les habitants doivent se préparer à la rigueur des mois à venir, au risque d'en subir les conséquences.

22.10 Alaska : seuls au monde. Documentaire. (2 ép.). Inédit.

france 3

21.05
Cassandre
Série. Policière

Fra. 2022. Saison 7. Avec Gwendoline Hamon. Zone blanche. Dans une zone blanche, le maire du village est assassiné. Surprise pour Cassandre, l'adjoint du maire est un ancien petit ami. L'affaire éclate alors qu'une lutte oppose partisans et adversaires de l'installation d'antennes-relais.

22.40 Cassandre. Série. Policière.

6

21.10
NCIS
Série. Policière
EU. 2024. Saison 22. Avec Sean Murray. 2 épisodes. Inédit. Le NCIS doit enquêter lorsqu'un lieutenant revient chez lui la veille d'Halloween et découvre une fête surprise organisée pour quelqu'un d'autre.

22.45 NCIS. Série. Policière. (5 ép.).

TMC

18.25 Burger Quiz. Jeu.

21.15 Columbo
Série. Policière. EU. 1973. Saison 2. Avec Peter Falk. Requiem pour une star. Une actrice sur le déclin, meurtrière de son mari, tente de faire taire son ancienne secrétaire, fiancée à un journaliste de la presse à scandales.

22.45 Columbo. Série. Policière. Question d'honneur.

HISTOIRE TV

20.00 Historiquement Show. Mag.

20.50 Autopsie royale
Documentaire. GB. 2023. Réal. : Paul Olding, Andrew Flemming, Pete Hayns. 1h30. 2 épisodes. La professeure Alice Roberts enquête sur la cause du décès du roi Charles II, mort, selon la chronique, d'une crise d'apoplexie à l'âge de 54 ans.

22.20 Autopsie royale. Documentaire.

L'essentiel du dimanche

TF1 21.10 Mayday
Film. Action. EU/GB. 2023. Réal. : Jean-François Richet. 1h47. Avec Gerard Butler. Inédit. Lorsqu'il prend place dans sa cabine, le pilote Brodie Torrance ne se doute pas de ce qui l'attend. Traversant une zone de turbulences, l'avion doit atterrir d'urgence en Indonésie. Les quatorze passagers sont aussitôt pris en otage.

france 2 21.10 Hors normes
Film. Comédie dramatique. Blg/Fra. 2019. Réal. : Eric Toledano, Olivier Nakache. 1h54. Avec Vincent Cassel, Reda Kateb. Bruno et Malik s'occupent de jeunes autistes. Mais, à force d'accueillir des arrivants, Bruno et Malik s'attirent les foudres des autorités.

france 3 21.05 Hudson et Rex
Série. Policière. Can. 2024. Saison 6. Avec John Reardon. Tel père, tel fils. Inédit. Un soir, deux agents de police sont appelés pour une bagarre dans un bar. La situation est vite maîtrisée, mais quelques minutes plus tard, l'un des deux policiers est retrouvée morte non loin du bar.

CANAL+ 21.05 Rugby : Top 14
20e journée : Racing 92 – Bordeaux-Bègles. En direct. Pour conclure la 20e journée de Top 14, le Racing 92 a la lourde tâche de recevoir l'UBB : un défi de taille pour les Franciliens en mauvaise posture dans le bas du tableau ! Les Racingmen vivent une saison 2024/2025 très compliquée et sont en manque de points.

arte 21.00 Les deux cavaliers
Film. Western. EU. 1961. Réal. : John Ford. 1h44. Avec James Stewart, Richard Widmark. Un shérif cynique et un lieutenant de cavalerie intègre unissent leurs forces pour tenter de racheter aux Comanches des blancs enlevés des années auparavant.

6 21.10 Capital
Magazine. Prés. : Julien Courbet. 1h05. Manger pas cher : les nouvelles stars des assiettes. Inédit. Pour tout savoir sur l'alimentation à prix réduit, enquête sur les discounters alimentaires, l'œuf, ingrédient star du moment, et le fromage râpé.

la chaîne météo

ÉPHÉMÉRIDE Ste-Gladys
Soleil : Lever 06h33 – Coucher 19h16 – Dernier croissant de Lune

SAMEDI

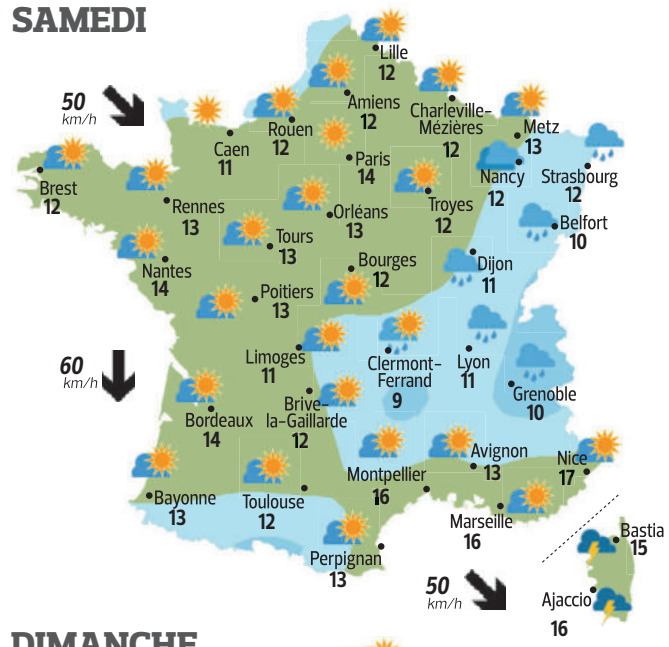

DIMANCHE

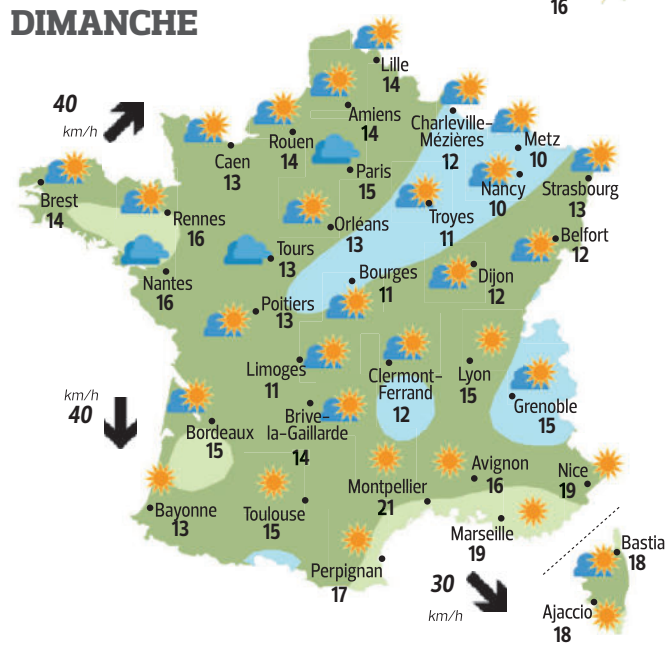

T (en °c) : <-10 à 0 · 0 à 10 · 10 à 20 · 20 à 30 · 30 à >40

LE TEMPS AILLEURS...

ALGER	10/19	AMSTERDAM	5/11	ATHÈNES	10/19
BARCELONE	11/17	BELGRADE	9/11	BERLIN	4/14
BERNE	6/9	BRUXELLES	5/12	BUDAPEST	10/13
COPENHAGUE	5/11	DUBLIN	5/11	LISBONNE	11/22
LONDRES	3/13	MADRID	5/18	PRAGUE	8/12
RABAT	9/25	ROME	10/17	TUNIS	11/18

LUNDI

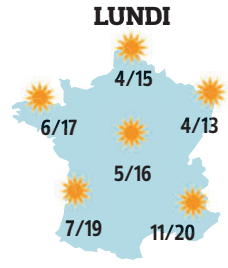

MARDI

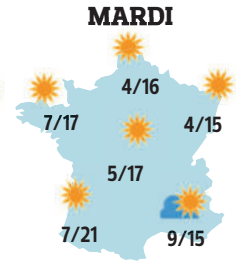

MERCREDI

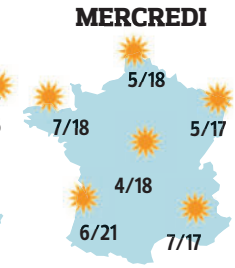

la chaîne météo lachainemeteo.com
Par téléphone : 3201 2,99 €/appel · LIVE 24/24 CANAL+ · Sur L'APPLI GRATUITE La Chaîne Météo

LE FIGARO TV Île-de-France

SAMEDI
19.00 Le Figaro Patrimoine, magazine.
20.45 Un pas au Musée, magazine.
21.00 INÉDIT : Albert Camus, l'icône de la révolte, documentaire de Fabrice Gardel, Mathieu Weschler.
22.00 Conversations chez Lapérouse, interview présenté par Frédéric Beigbeder.

DIMANCHE
19.00 Le Figaro Patrimoine, magazine.
20.45 Un pas au Musée, magazine. Montmartre.
21.00 INÉDIT : Le Figaro la nuit, magazine présenté par Thibaut Gauthier. Avec : Étienne Klein.
22.00 Le Figaro Patrimoine, magazine présenté par Carole Gaessler. Sur les rives de la Garonne.

Pour regarder Le Figaro TV ?
Canal 34 de la TNT en Île-de-France ou sur les box
SFR 194 | Orange 218
Free 203 | Bouygues 247

MOTS CROISÉS — Par Vincent Labbé

PROBLÈME N° 6878

HORIZONTALEMENT
1. A un prix imposé. – **2.** Renforts de police. – **3.** Détachés de la terre. – **4.** Sombre à l'intérieur. – **5.** Permission de sortie. Rivalité ancienne. – **6.** Protège le loup par temps de chien. Fait du tapage publicitaire avec son double. – **7.** Limité au 60. – **8.** Introduit la branche. Familier d'une divinité scandinave. – **9.** Parc à brebis. Rafraîchit les Munichois. – **10.** Grands nombres. Se déplace en ordre de marche. – **11.** Coureur de plat. Cachée derrière un rideau. – **12.** Du gratin et de la crème.

VERTICALEMENT
1. Manœuvrent avec finesse. – **2.** Se comporte comme une oie. – **3.** Empêchera la chute des feuilles. Monsieur loyal. – **4.** Héroïne castillane. Beaucoup de grains qui n'en reçoivent aucun. Roulée dans les deux sens. – **5.** Pompe brillante. Encadrement pour les pupilles. – **6.** Attaquées en justice. Centre du quartier. – **7.** Quart de touristes. Ne fait que hâbler. – **8.** Une bande bien organisée dans le vol. Solos d'opéra.

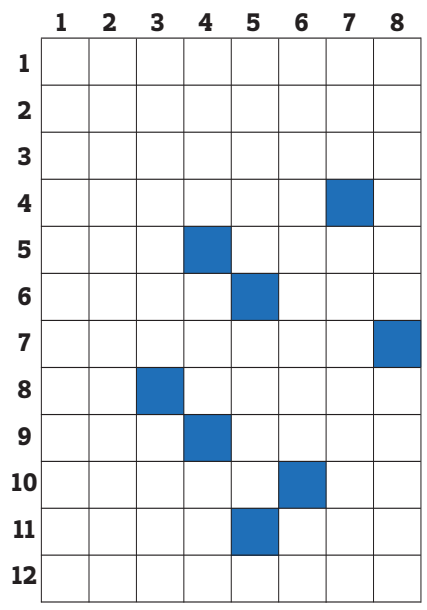

SOLUTION DU PROBLÈME N° 6877
HORIZONTALEMENT **1.** Funèbres. – **2.** Oliphant. – **3.** Utah. Ite. – **4.** Drieu. Aa. – **5.** Rasseoir. – **6.** Om. Élu. – **7.** Yod. Éden. – **8.** Ader. Ste. – **9.** Névés. Ar. – **10.** Tram. Ami. – **11.** Ennuagée. – **12.** Sétacées.
VERTICALEMENT **1.** Foudroyantes. – **2.** Ultramoderne. – **3.** Niais. Devant. – **4.** Éphèse. Remua. – **5.** BH. Uélé. Ac. – **6.** Raï. Ouds. Âge. – **7.** Entai. Étamée. – **8.** Stéarineries.

LE FIGARO Jeux
TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION

SUDOKU

RCI Jeux

En partant des chiffres déjà placés, remplissez les grilles de manière à ce que chaque ligne, chaque colonne et chaque carré de 3 x 3 contienne une seule et unique fois tous les chiffres de 1 à 9.

Chaque jour un peu plus difficile

GRILLE 5040 — FACILE

7		2	5	6	4	9		3
3		4				8		6
				9				
	4		1	2	6		7	
	5	9				3	6	
	1						8	
	7		3		2		9	
5	2			1			3	7
	3	1	7	4	8	6	2	

GRILLE 5041 — DIFFICILE

	4	2						
			2	4				1
7			6				5	
6					4	8		
		7			1	6		2
5					9	1		
2			9				7	
			4	5				9
	9	6						

GRILLE 5042 — DIABOLIQUE

			8					
					4	6		5
5	1	2						
		8		3			2	
			4	5	8			
		6		7			3	
9	8	4						
					1	2		8
			7					

LETTRES EN PLUS

Composez un mot de six lettres avec la lettre en plus.

C'est du vice ! F A U T E + D = _ _ _ _ _ _
Cacher les yeux D A R N E + B = _ _ _ _ _ _
Cocher une carte T R U I E + S = _ _ _ _ _ _
Héroïne de Nabokov A T O L L + I = _ _ _ _ _ _

LETTRES EN MOINS

Dans chacun des mots horizontaux, rayez une lettre afin de créer un mot nouveau et reportez cette lettre dans la colonne vide. Vous découvrez alors verticalement le mot mystère.

PREVENU		DENUDE	
BASTION		VOUTER	
COUVRIR		AVERER	
PIONCER		PERIME	
SIMPLET		FERRET	

SOLUTION DES MOTS MÉLANGÉS
LE MOT A TROUVER EST : MODÈLE.

LE FIGARO

PORTRAIT

David Nahmad ou l'art de la transaction

PAR
Anne Fulda

Celui qui est, avec sa famille, l'un des plus grands marchands d'art du monde a prêté une partie de sa collection privée au Musée des impressionnismes de Giverny*. Des précurseurs comme Delacroix et Corot à Monet, Renoir, Pissarro, Sisley et Degas, jusqu'à Modigliani, Matisse et Picasso.

SÉBASTIEN SORIANO/LE FIGARO

David Nahmad, collectionneur et marchand d'art, le 15 mars, à Paris. SÉBASTIEN SORIANO/LE FIGARO

Quand David Nahmad parle, en roulant les « r », calé dans un canapé de la suite surchauffée qu'il occupe au Plaza (hôtel dont il est, assure-t-il, *« le plus ancien client »*), il se répand comme un parfum d'Orient. Une empreinte de ces douces mœurs du Liban « d'avant ». De ce Liban où sa famille originaire de Syrie s'était installée. Un pays où le sens du mot « commerce » prenait tout son sens et où langues et religions cohabitaient harmonieusement.

« Faccio un intervista », *« I call you back »*, *« Rappelle-moi dans une heure »*... Pendant l'entretien qu'il nous accorde, et prouvant ainsi que ce cosmopolitisme demeure son élément, David Nahmad – qui parle aussi l'arabe – s'interrompt trois ou quatre fois pour répondre à des interlocuteurs en français, en anglais ou en italien. S'excusant à chaque fois. Urbain, très urbain. Séducteur, aussi. Et, comme beaucoup de séducteurs, voulant, l'air de rien, s'assurer que les charmes qu'il déploie sont efficaces. Vérifier que la franchise et l'authenticité qu'il revendique font leur effet... Évidemment, il est charmant, David Nahmad. Il est charmant, mais derrière l'homme affable qui aime souvent répondre à une question par une autre question on sent une volonté inflexible. L'âme d'un joueur, aussi (il a été champion du monde de backgammon), même s'il assure pourtant que son métier n'a rien à voir avec le « spiel » mais plutôt avec la passion. N'a-t-il vraiment rien à voir avec ce marchand d'art, Naudet, qu'Émile Zola décrivait dans *L'Œuvre* avec ces mots au scalpel : *« Un spéculateur, un boursier »* qui bouleversait *« le marché, en écartant l'ancien amateur de goût et en ne traitant plus qu'avec l'amateur riche, qui ne se connaît pas en art, qui achète un tableau comme une valeur de Bourse, par vanité ou dans l'espoir qu'elle montera »* ?

Nous rencontrons celui qui est parfois présenté comme « l'homme aux mille tableaux » alors qu'il vient de prêter une partie de sa considérable collection privée au Musée des impressionnismes de Giverny. Une exposition étonnante dans laquelle voisinent des toiles de Delacroix, Monet, Renoir, Pissarro, Sisley et Degas, Modigliani, Matisse et Picasso.

Ce n'est pas la première fois que David Nahmad, qui se distingue ainsi du Naudet de Zola, prête ainsi certaines des milliers d'œuvres qu'il a acquises (entre 5 000 et 7 000 toiles pour l'essentiel entreposées dans les ports francs de Genève et parmi lesquelles se trouveraient 300 Picasso) à un musée. Il est coutumier du fait. Il a prêté et prête encore ses œuvres aux musées du monde entier, cinq cents depuis ses débuts.

« À quoi ça sert, de dire que je suis milliardaire ? C'est presque une insulte pour moi. La richesse de quelqu'un, ce n'est pas ce qu'il a à la banque, c'est son éducation »

David Nahmad

« Milliardaire », « collectionneur » et « marchand ». Ce sont les trois termes qui reviennent le plus souvent pour qualifier David Nahmad. Le premier le fait cependant tiquer. Même s'il figure en effet dans le classement *Forbes* 2024 des plus grandes fortunes. Non, vraiment, il s'offusque, se désole. *« À quoi ça sert, de dire que je suis milliardaire ? C'est presque une insulte pour moi. La richesse de quelqu'un, ce n'est pas ce qu'il a à la banque, c'est son éducation. »* Il assure ainsi ne pas être sensible aux petits joujoux que la fortune permet d'acquérir (belles voitures, maisons, jets privés...), et lui qui déclarait, il y a quelques années, voyager en avions low cost et prendre le bus pour aller à la synagogue refuse de n'être associé qu'à cette caractéristique. *« L'argent, ce n'est pas le moteur »*, répète-t-il.

Quel est le moteur, alors ? La passion, on y revient, et la connaissance. *« L'art est une science, celui qui ne l'a pas compris ne doit pas collectionner. Avant même de faire une collection, il faut acheter des livres d'art et essayer de comprendre. Parce que sans comprendre on ne peut pas aimer. Pour aimer quelqu'un, il faut le comprendre, non ? »*, répond celui a qui a interrompu les études d'ingénieur en génie civil, à la fin des années 1960, pour suivre son frère aîné, Joseph, dit « Joe », qui avait décidé d'investir tout l'agent qu'il gagnait dans l'art italien (Fontana, De Chirico) mais aussi belge (Magritte).

David, comme son autre frère, Ezra, se prend alors au jeu. Il conquiert la confiance de grands galeristes comme Aimé Maeght ou Daniel-Henry Kahnweiler, qui lui confient des Miro ou des Picasso à vendre et, profitant de la conjoncture économique du moment, il rachète au fur et à mesure des toiles de Picasso peintes pendant les vingt dernières années de sa vie.

Que retient-il, aujourd'hui âgé de 78 ans, dernier membre vivant d'une fratrie qui aura marqué l'art de ces dernières décennies ? *« Je n'ai pas travaillé, je me suis amusé »*, sourit-il en se remémorant ses rencontres avec de grands galeristes et de grands artistes comme Dali, De Chirico, Miro ou Calder : *« La plus belle partie de ma vie. »*

Autre leçon apprise par celui qui cite *La Légende des siècles* de Magritte comme le premier tableau qui l'ait marqué : *« Le joli est l'ennemi du beau et l'art n'a rien à voir avec le joli. »* Il l'avoue cependant, l'époque actuelle et l'évolution du monde de l'art le rendent un peu *« mélancolique »* : *« Il y a aujourd'hui trop d'argent dans l'art »*, dit-il drôlement. Et ce petit-fils de rabbin de citer la Torah : *« L'homme riche est celui qui est content de ce qu'il a... »* ■

**L'exposition « La Collection Nahmad. De Monet à Picasso » se tiendra du 28 mars au 29 juin 2025, au Musée des impressionnismes, à Giverny.*

LE NOUVEAU LUXE CONTEMPORAIN

Découvrez le nouveau F
mercredi 2 avril avec votre quotidien Le Figaro

UN DERNIER MOT **Par Étienne de Montety**

Arctique (ark-tik) n. et adj.
Terre enneigée revendiquée par la Maison-Blanche.

Le vice-président JD Vance s'est rendu au Groenland, alors que les États-Unis revendiquent ouvertement ce territoire de l'Arctique.
Le mot vient du grec *arktos,* qui désigne l'ours, animal de cette région.
Ces temps-ci c'est moins l'ours que le loup, ou du moins des prédateurs, qui rôdent.
Le voyageur arctique du jour, JD Vance, a plusieurs cordes à son arc - celui-ci n'étant pas celui qu'on prête à Cupidon.
Avocat, écrivain, homme d'État, il lui manque peut-être celle du diplomate.
Cette visite est en effet l'archétype de la provocation trumpiste : elle correspond à une vision qu'on peut qualifier d'archaïque des relations internationales.
Et d'ailleurs y a-t-il un précédent ? Les archives de l'Arctique nous renseigneraient peut-être.
Sans être familier des arcanes de la politique américaine, comment résumer sa méthode ? Elle procède en trois temps : désarçonner par une déclaration, puis envoyer ses archontes plutôt que ses archers.
Et enfin, à n'en pas douter, s'arc-bouter sur son idée.
Comment l'Arctique va-t-il accueillir Vance ? Peut-être par un arc-en-ciel ?
Ce sera le seul.
Pour le triomphe, il ne faudra pas y compter. ■